

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT : **M. ANTOINE MORISSETTE, président**

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN MESGI'G UGJU'S'N 2 DANS LA MRC D'AVIGNON**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 12 mars 2024 à 19 h
Centre Polyvalent
(42, rue Lasalle, Pointe-à-la-Croix) et Webdiffusion - Facebook et site Web

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 12 MARS 2024

MOT DU PRÉSIDENT	1
------------------------	---

PRÉSENTATION D'UNE REQUÊTE :

M. PASCAL BERGERON (présentation verbale).....	6
--	---

PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET :

M. LUC LEBLANC ET M. TERRY SHAW	8
---------------------------------------	---

PRÉSENTATION D'UNE REQUÊTE :

M. ALEXANDRE RICHARD (présentation verbale).....	16
--	----

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. ALEXANDRE RICHARD	19
M. PASCAL BERGERON.....	22
M. ALEXANDRE RICHARD	44

PAUSE

REPRISE

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES ET OPINIONS :

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

M. Luis Calzado (DM3).....	53
----------------------------	----

ASSOCIATION CANADIENNE DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE

M. Jean Habel (DM5)	60
M. PASCAL BERGERON.....	68
M. ALEXANDRE RICHARD	75

PÉRIODE DE QUESTIONS :

LA COMMISSION.....	82
M. ALEXANDRE RICHARD	95
LA COMMISSION.....	99
M. ALEXANDRE RICHARD	105
LA COMMISSION.....	106

MOT DE LA FIN	122
---------------------	-----

FIN DE LA SÉANCE

SÉANCE DU 12 MARS 2024
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir et bienvenue à cette première séance de la consultation ciblée sur le projet de parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 dans la MRC d'Avignon. Bienvenue également aux personnes qui participent aux travaux de la commission d'enquête par visioconférence, ainsi qu'à celles qui suivent nos séances sur le web.

Permettez-moi tout d'abord de me présenter, mon nom est Antoine Morissette, je suis membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, et j'ai le privilège de présider cette commission d'enquête. En tant que commissaire mandaté, je bénéficie des pouvoirs et de l'immunité des commissaires nommés en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête. Je tiens aussi à souligner que je me suis engagé à respecter le code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du BAPE. Il est également important de savoir que la commission d'enquête que je préside a un devoir d'impartialité et de réserve. Elle doit agir équitablement envers tous les participants et participantes en suscitant le respect mutuel tout en favorisant une participation pleine et entière. C'est pourquoi les manifestations d'approbation ou de désapprobation, les remarques désobligeantes, les propos diffamatoires ou les attitudes méprisantes ne seront pas tolérés dans cette salle.

Si nous sommes ici aujourd'hui, c'est parce que le ministre responsable de l'environnement a confié un mandat au BAPE le 12 février dernier. Une lettre a été adressée en ce sens au président de l'organisation, Alain R. Roy. Je vous en lis l'essentiel :

« En ma qualité de ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, et en vertu des pouvoirs que me confère la *Loi sur la qualité de l'environnement*, je donne mandat au BAPE de tenir une consultation ciblée concernant le projet de parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 sur le territoire non organisé Rivière-Nouvelle par parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 MU2 et de me faire rapport de ces constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du BAPE débutera le 11 mars 2024. Cette consultation devra cibler spécifiquement les sujets entourant les questionnements et préoccupations qui m'ont été transmis,

35 soit la prise en compte des effets cumulés sur les habitats fauniques, le démantèlement du parc éolien et les impacts des infrasons et des bruits de basse fréquence sur la faune.

40 Et c'est signé Benoît Charrette. Il convient de préciser qu'une consultation ciblée est privilégiée lorsque les enjeux soulevés dans les demandes transmises au ministre relèvent d'un nombre restreint de préoccupations et ne remettent pas en cause la pertinence du projet. Une telle consultation se déroule en une ou plusieurs séances publiques durant lesquelles vous pouvez à la fois poser des questions, présenter vos mémoires et exprimer vos opinions. Ce type de consultation doit traiter des cibles identifiées dans la lettre-mandat du ministre. Il est toutefois important de souligner qu'en vertu des règles de procédure du BAPE, la commission peut considérer toute autre
45 préoccupation soulevée lors d'une séance publique.

50 Pour les personnes qui ne connaîtraient pas le BAPE, il faut savoir qu'il s'agit d'un organisme public neutre et impartial et que la commission d'enquête n'est pas un tribunal. Son rôle n'est pas de prendre une décision, mais plutôt d'enquêter et d'analyser le projet pour éclairer la prise de décision gouvernementale par des constats et des avis. De plus, la commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées. Il est aussi à noter que la commission examine le projet dans une perspective de développement durable qui repose sur les principes de la *Loi sur le développement durable et qui englobe les aspects écologiques, sociales et économiques*.
55

Enfin, autre information importante, parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une analyse environnementale de la part du ministère responsable de l'environnement. C'est à partir de cette analyse et du rapport du BAPE que le ministre fera une recommandation au conseil des ministres qui rendra une décision sur le projet.
60

Revenons-en à ce qui nous réunit ici ce soir. Le mandat de la commission d'enquête a débuté hier, le 11 mars, et sera d'une durée maximale de trois mois. Le rapport du BAPE sera remis au ministre responsable de l'environnement au plus tard le 11 juin, et celui-ci disposera de 15 jours pour le rendre public.
65

Je souhaite insister sur le fait que les rapports du BAPE sont notamment fondés sur les opinions émises par les citoyens et citoyennes. Partager votre point de vue peut donc faire évoluer le regard général de la commission d'enquête sur le projet et sur les cibles qui font l'objet du présent

mandat. De plus, la commission présentera dans son rapport une synthèse des points de vue ou des préoccupations exprimées.

Toutes les personnes qui souhaitent poser des questions ou exprimer leur point de vue sur le projet de façon spontanée, en personne ou à distance, peuvent dès maintenant s'inscrire au registre à l'arrière de la salle, en ligne dans le site Web du BAPE ou par téléphone au 1800-463-4732, poste 6. Chacune et chacun aura droit à deux questions et pourra se réinscrire pour en poser davantage.

Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée. Après mon discours, j'inviterai les requérants à exprimer les motifs de leur demande de consultation au ministre responsable de l'environnement. Ce faisant, les requêtes seront rendues publiques. Ensuite, ce sera au tour de l'initiateur du projet de décrire les grandes lignes de son projet. Après quoi, je donnerai la parole aux personnes qui se sont inscrites pour poser des questions. Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de 48 heures afin que les renseignements demandés soient rendus publics rapidement.

Suivra une courte pause, puis nous enchaînerons avec d'autres questions s'il y a lieu. Nous poursuivrons ensuite avec les opinions de celles et ceux qui souhaitent s'exprimer de manière spontanée, ainsi que les interventions des personnes qui se sont inscrites pour présenter un mémoire ou une opinion verbale. À la fin de la séance, il y aura une période réservée pour les rectifications si nécessaire.

Au moment de leur intervention, tous les participants et participantes doivent s'adresser à moi. S'il s'agit d'une question, je la dirigerai à la personne concernée. Aussi, je peux intervenir en tout temps pour obtenir de l'information supplémentaire et il se pourrait que j'échange avec les personnes qui viennent donner leur opinion afin de préciser leurs propos. Il est important de noter que le respect mutuel et la courtoisie sont de mise en tout temps.

Afin de permettre à toutes et à tous de profiter des informations qui seront présentées en séance publique pour se faire une opinion sur le projet, la commission a décidé d'accorder jusqu'au 19 mars pour transmettre un mémoire, un commentaire ou une image commentée. De plus, les personnes qui auraient déjà transmis un mémoire et qui souhaiteraient y apporter des modifications pourront le faire également.

Comme je le disais plus tôt, à la fin de la séance, nous entendrons les rectifications, le cas échéant. En effet, toute personne a la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire ou la présentation d'un participant ou d'une participante. Cela dit, une rectification se limite à corriger des inexactitudes comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence ou une citation erronée. Il n'est donc pas question de se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou de réagir à une opinion exprimée lors de la séance.

Pour vous prévaloir de ce droit de rectification, vous devez vous inscrire au registre à l'arrière de la salle ou à distance en remplissant le formulaire prévu à cet effet dans la page du mandat, sur le site Web du BAPE ou en appelant au 1800-463-4732, poste 6.

Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la prochaine semaine, au plus tard le 19 mars. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en avvertir Rachel Sebareme, coordonnatrice du secrétariat de la commission. À défaut de le faire, la commission pourrait décider de ne pas accepter votre rectification.

Si un document demandé par la commission est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, il faut que celle-ci le mentionne au moment de la demande. La commission rédigera une décision écrite à ce sujet et elle la rendra publique. Il se pourrait que le document soit rendu public en tout ou en partie, ou qu'il demeure confidentiel.

J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission d'enquête. À ma gauche, Françoise Quintus, analyste, à l'arrière de la salle, la conseillère en communication Josiane Ouellet et la coordonnatrice Rachel Sebareme. À distance, il y a aussi l'agente de secrétariat Ana-Consuelo Cajamarca qui travaille avec nous. Sur le plan de la logistique, Aurélie Patin assure le travail de sténotypie. À ce propos, la transcription des séances sera accessible dans environ une semaine au bureau et sur le site Web du BAPE. Sébastien Gonthier, Maxime Fortin et Alexis Boulanger sont responsables de la sonorisation et de la captation vidéo. Enfin, de l'équipe du BAPE, Pierre Dufour, Raphaël Sioui, Virginie Begue, Marie-Ève Gendron, Karine Fortier et Andréa Aristizabal sont chargés de la webdiffusion des séances.

Nous allons poursuivre les présentations. À ma droite, Luc Leblanc, porte-parole de l'initiateur du projet. Si vous voulez bien présenter votre équipe, monsieur Leblanc, la parole est à vous.

M. LUC LEBLANC :

140 Merci, Monsieur le président. Donc complètement à ma droite, monsieur Terry Shaw qui
représente le MMBC qui est un des partenaires du projet. Mon collègue Paul Madrennes de Innergex,
énergie renouvelable, et Matthieu Féret de Pesca Environnement.

LE PRÉSIDENT :

145 Merci beaucoup, monsieur Leblanc.

150 Je me dirige maintenant à ma gauche pour vous présenter les personnes-ressources qui
ont été invitées afin de répondre aux questions des participantes et participants et pour que la
commission ait accès à toute l'information disponible. Louis-Olivier Falardeau Alain, porte-parole du
ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des
Parcs. Je vous demanderai de présenter votre équipe.

M. LOUIS-OLIVIER FALARDEAU ALAIN :

155 Monsieur le président, bonsoir, je suis Louis-Olivier Falardeau Alain de la Direction générale
d'évaluation environnementale et stratégique. Au cours de cette consultation ciblée, j'agirai comme
porte-parole pour le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs. Le ministère a réuni une équipe d'experts pour répondre aux questions de
la commission. À mes côtés, j'ai monsieur Philippe Tambourgi de la Direction générale de l'évaluation
160 environnementale et stratégique, et madame Danielle Gauthier de la Direction de la gestion de la
faune de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine. Sont également présents à distance, monsieur Frédéric
Lessard de la Direction principale des matières résiduelles, monsieur Michel Ducharme de la
Direction des politiques de l'atmosphère, ainsi que monsieur Charles Montbriand-Leduc de la
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Gaspésie—Îles-de-la-madeleine.

165
LE PRÉSIDENT :

170 Excellent. Merci beaucoup. Je crois que nous avons également en ligne monsieur Steve
Bujold, porte-parole du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, si vous voulez bien vous
présenter.

M. STEVE BUJOLD :

Oui, bonjour, Steve Bujold, je fais partie de la Direction régionale du ministère des Forêts, des Ressources naturelles, volet forêt.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, monsieur Bujold. J'invite maintenant Pascal Bergeron, un des deux requérants, à venir prendre place à la table des intervenants à l'avant ici pour résumer les motifs de sa requête. Il faudra s'en tenir strictement au motif présenté au ministre. Par la suite, nous irons au téléphone pour le deuxième requérant.

Bonsoir, monsieur Bergeron, prenez place. On vous écoute. La parole est à vous.

PRÉSENTATION D'UNE REQUÊTE

M. PASCAL BERGERON :

Allô. Bien, bonsoir tout le monde. Merci d'être là ce soir si nombreux de vous être déplacés. Peut-être un mot avant de résumer ma requête à l'effet que pour moi, c'est beaucoup de mobilisation tout le monde qui est ici ce soir. Je suis vraiment reconnaissant que vous soyez là. Le forum qu'on adopte ce soir pour la discussion que j'avais envie d'avoir n'est pas nécessairement le forum que j'aurais désiré dans le sens où je trouve que c'est très imposant pour les questions que j'avais à l'endroit du promoteur, mais bon, c'est le choix qui a été fait, ce n'est pas nécessairement le mien, mais on est là, on va prendre le temps pendant qu'on y est.

Mes préoccupations par rapport au projet éolien qu'on a à l'étude en ce moment, les préoccupations, en fait, que j'ai déposées au ministre, c'est des préoccupations par rapport aux impacts des infrasons et des bruits de basse fréquence sur la faune. Il y a une littérature scientifique

205 qui est somme toute assez jeune par rapport aux conséquences de l'exposition industrielle au bruit de basse fréquence puis aux infrasons sur la santé humaine.

210 Clairement, le projet qu'on a là, qui est très loin des milieux habités, qui est un projet qui est un projet, c'est ça, c'est dans le bois, n'aura pas le type d'impact qu'on pourrait voir en milieu industriel par rapport à ce qui a été documenté. Par contre, si les infrasons puis les bruits de basse fréquence ont un impact certain sur la santé humaine, bien, il doit y en avoir sur la faune également. Et là-dessus, moi, les recherches... je n'ai pas de sources qui me démontrent qu'il n'y en a pas, puis ce que je comprends en ce moment des projets éoliens qui voient le jour au Québec, c'est qu'on a tendance à grossir les turbines de plus en plus, grossir les pales, puis plus on grossit, plus on émet de bruit. Puis si ces bruits-là avaient, ont un impact sur les humains, bien, ils doivent en avoir un sur la faune aussi. Puis moi, je me questionne savoir c'est quoi cet impact-là.

220 Dans l'étude d'impact, on nous dit qu'il n'y a aucun impact du projet éolien durant son fonctionnement, moi, ça... en tout cas, je suis curieux, je veux plus de jus que ça, je ne crois pas que c'est possible de n'avoir aucun impact. Puis ce n'est pas parce qu'il y a des impacts que ça veut dire que le projet n'est pas désirable, mais il faut que ces impacts-là soient nommés puis il faut qu'on ait une pleine conscience de ce qu'on fait là. Ça fait que moi, c'est l'essence de la requête que j'ai formulée dans le contexte précis de ce projet-là, là.

225 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie beaucoup, monsieur Bergeron...

M. PASCAL BERGERON :

230 Ça me fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

235 ... puis on vous accueillera à nouveau pour des questions et votre opinion.

M. PASCAL BERGERON :

240 Oui, merci.

LE PRÉSIDENT :

245 Merci beaucoup. Il va avoir un petit délai, là, pour les opérations techniques, pour connecter le prochain requérant. Donc le prochain requérant que nous allons retrouver au téléphone, c'est monsieur Alexandre Richard. Donc dès qu'il sera prêt à se joindre à nous, il le fera. Ça peut prendre quelques petites secondes.

250 Bon, écoutez, ce sont de bien longues secondes. Je vais laisser encore peut-être un petit peu de temps, là, pour réussir à connecter monsieur Richard, sinon je me verrai contraint de poursuivre.

255 Écoutez, je pense qu'avec l'information que j'ai sous les yeux, nous allons poursuivre. Simplement vous mentionner qu'à partir du moment où on a nommé les requérants et qu'on a débuté une séance, les requêtes sont rendues publiques, donc vous pouvez consulter les requêtes sur le site Web du BAPE dans la perspective, là, de ce qui se passe au niveau technique ce soir, là, qu'on n'a pas accès à un des deux requérants.

260 Donc pour poursuivre, nous allons aller du côté de l'initiateur, monsieur Luc Leblanc. Je vous cède la parole pour présenter votre projet pendant une vingtaine de minutes. Donc, à vous la parole.

265 **PRÉSENTATION DU PROJET DE L'INITIATEUR**

M. LUC LEBLANC :

270 Merci, Monsieur le président. Paul, est-ce que tu es ligne?

Donc bonjour, tout le monde. Je vais céder ma parole très brièvement tout de suite à mon collègue monsieur Terry Shaw pour présenter le MMBC.

M. TERRY SHAW :

Bonjour, Monsieur le président, bonsoir à tous, tous les participants. Je vous dis, je suis anglophone, alors je vais essayer de parler le mieux possible dans mon français. Je me présente, Terry Shaw, coordonnateur du projet et porte-parole pour le projet MU2, pour MMBC. Nous allons présenter le projet assez vite fait pour la consultation ciblée du parc aérien MU2, pour le Mi'gmawei Mawiom Business Corporation. Le Mi'gmawei Mawiom Business Corporation, MMBC, est une alliance créée en 2013, réunissant les trois communautés micmaques de Gesgapegiag, Gespeg et Listuguj au Québec.

Avec pour mission centrale la promotion du développement économique durable, le MMBC joue un rôle clé dans les initiatives majeures, notamment en partenariat avec Innergex pour le projet de parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 en Gaspésie. Activement engagé dans les énergies renouvelables, le MMBC cherche à favoriser l'emploi, le développement des compétences et l'autonomie économique des trois communautés. Grâce à des collaborations stratégiques et son engagement envers la préservation de l'environnement, la MMBC se positionne comme un acteur majeur contribuant à façonner un avenir résilient et autosuffisant pour la communauté micmaque. Je cède la période à monsieur Luc.

M. LUC LEBLANC :

Merci, Terry. Donc, pour Innergex, bien, Innergex énergie renouvelable est une compagnie québécoise dont le siège social est basé à Longueuil. Au Québec, on exploite 10 centrales hydroélectriques au fil de l'eau, 7 parcs éoliens au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie, 35 parcs éoliens au total à travers le monde, au Québec, au Canada, aux États-Unis, en France et au Chili. On exploite également des parcs éoliens, là, plus précisément en Gaspésie et dans le Bas-Saint-Laurent depuis 2006. On a été également la première entreprise à construire un parc éolien en partenariat avec une MRC, la MRC de Rivière-du-Loup pour le parc de Viger-Denonville, et également la première entreprise à faire un parc éolien avec une communauté autochtone au Québec avec les trois communautés autochtones micmaques de la Gaspésie avec le parc de Mesgi'g Ugju's'n 1.

Le contexte du projet, bien le projet est tiré de l'appel d'offres 2021-01 d'Hydro-Québec pour l'achat de 480 mégawatts d'énergie renouvelable. C'est un projet sur lequel les communautés micmaques travaillent depuis plusieurs années, qui vise le développement économique des trois communautés micmaques, l'emploi dans les communautés micmaques, mais également à l'extérieur des... en fait, pour l'ensemble des travailleurs de la région, et des retours économiques, des retombées économiques sur l'ensemble de la région de la Gaspésie et même du Bas-Saint-Laurent.

Le projet Mesgi'g Ugju's'n veut dire grand vent, donc on a mis Mesgi'g Ugju's'n 1, un grand vent, là, on veut avoir deux grands vents. Donc, Mesgi'g Ugju's'n 2. Le projet est un maximum de 24 éoliennes qui est situé sur territoire public. C'est situé sur le territoire non organisé de la Rivière-Nouvelle dans la MRC Avignon. Il totalise 102 mégawatts, soit l'équivalent de la consommation électrique d'environ 20 000 résidences. C'est un partenariat, comme on l'a dit, avec les trois communautés micmaques de Gesgapegiag, Gespeg et Listuguj, représentées par la MMBC. C'est coût total d'environ 250 millions de dollars.

La zone de projet, donc où on est, là, vraiment dans la baie des Chaleurs, dans un peu dans le centre de la Gaspésie. Ça, c'est la grande zone d'étude du projet. Lorsqu'on regarde plus précisément en bleu, on a Mesgi'g Ugju's'n 1 qui comprend 150 mégawatts, 47 éoliennes installées sur ce territoire-là en 2016. C'est mis une opération en 2016. Et en vert, on voit que le parc éolien projeté s'intègre à l'intérieur du parc actuel pour une puissance, là, de 102 mégawatts.

La hauteur maximum est environ 120 mètres. La couleur des éoliennes sera blanche. On a mis grise, possibilité de dégradé de verts, ce qui tient compte du *Règlement de contrôle intérimaire* de la MRC, mais les éoliennes seront blanches. Les chemins existants utilisés, c'est un maximum de 68 kilomètres. Les nouveaux chemins à construire, 7 kilomètres maximum. Donc pour un projet de 102 mégawatts, c'est quand même peu. Le réseau collecteur souterrain, 68 kilomètres environ, aérien, une traverse d'environ 400 mètres. Le poste de raccordement va accueillir l'énergie à 34.5 kv. Il va monter la tension à 230 kv pour l'envoyer sur le réseau de transport d'Hydro-Québec, sur une ligne déjà existante qui relie le parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 1.

Donc, le territoire est public. Et les principales utilisations du territoire, c'est de l'exploitation et aménagement forestier, l'exploitation d'un parc éolien, bien entendu, la chasse, villégiature, acériculture, cueillette de petits fruits, et cætera.

340 La hauteur, donc 120 mètres, hauteur totale, 207.5. Les éoliennes, bien, sont composées de trois pales, un moyeu, la tour en quatre ou cinq sections et en plus d'une nacelle. Donc, je céderais la parole à Terry pour compléter cette partie.

M. TERRY SHAW :

345 Merci, Luc. Quoi dire? L'implication des communautés micmaques dans MU1, c'était très important, c'était vraiment un projet lequel qu'on avait fierté. Puis aujourd'hui, encore une fois, pour la phase 2, l'implication des communautés micmaques est très importante. Le conseil d'administration du parc ouvrier du MU2, c'est trois représentants micmacs, trois représentants
350 d'Innergex, contrôle 50-50. En période de construction, les communautés micmaques souhaitent l'embauche d'un maximum de membres de la nation micmaque détenant la formation et les qualifications requises.

355 MMBC et Innergex souhaitent que le tiers des emplois soient occupés par les membres de la nation micmaque. Juste à souligner de plus, c'est que dans nos communautés, c'est important le plus possible de faire la création d'emplois, mais encore plus important d'être fier du projet comme tel. C'est une fierté d'avoir ce projet-là, puis aussi une fierté d'avoir le projet continu.

360 De plus, on peut voir aussi au fil du temps, il y a des échanges culturels qui a eu lieu. On partage vraiment l'ensemble de nos valeurs, nos principes qui en découlent de nos cultures avec l'ensemble des travailleurs et aussi des sous-traitants que, pour nous, a de forte importance.

M. LUC LEBLANC :

365 Merci, Terry. Donc les principales étapes de construction, donc on a, bien entendu, le déboisement, l'amélioration et la construction des chemins, l'installation du réseau collecteur qui va relier chacune des éoliennes à la sous-station. On a la construction au niveau des fondations, les bases des éoliennes, la construction elle-même, l'érection des éoliennes, le nouveau poste de raccordement qui sera juste aux côtés du poste existant.

370 Lorsqu'on vient à configurer un parc éolien, on prend différents éléments, donc il y a des paramètres techniques qui sont pris en charge, qui sont pris en compte, c'est-à-dire, au niveau, par exemple, du vent, bien entendu. On cherche à installer nos éoliennes à des endroits où il vente. Il y

375 a également des paramètres réglementaires, comme le *Règlement de contrôle intérimaire* de la MRC Avignon que j'ai parlé tout à l'heure. Il y a également le *Règlement sur l'aménagement durable de la forêt de domaine de l'État*, et il y a également des paramètres physiques, biologiques et humains.

380 Donc dans certains éléments techniques, lorsqu'on a, par exemple, un vent dominant qui partirait de la gauche, pour vous, oui, en s'en allant vers la droite, ma première éolienne, je vais devoir... que je mets une première éolienne, mais ma seconde éolienne, je vais devoir garder une distance d'environ 1.2 kilomètre entre la première et la deuxième, puis environ 500 mètres de chaque côté. Pourquoi? C'est pour ne pas que la première éolienne vienne nuire à la deuxième lorsqu'on vient implanter un parc éolien.

385 Donc, c'est un peu comme si j'ai une roche dans une rivière, le courant va frapper la roche, va contourner la roche et ça va prendre quelques mètres avant que le courant ait repris sa vitesse initiale. Donc avec le vent, c'est un peu le même principe. Donc, c'est pour ça qu'on garde les distances d'environ 1.2 kilomètre, là, entre la première et la deuxième éolienne dans le vent dominant.

390 Ici, on a la zone d'étude de MU2 qu'on a présentée tout à l'heure. Les points roses sur la carte sont les éoliennes existantes. Lorsqu'on applique l'ensemble des contraintes que je vous ai parlé tout à l'heure, donc on les a imagées sur la carte avec des zones en gris ou gris pâle, là, tout dépend comment vous pouvez le voir sur votre écran. Et c'est uniquement dans les secteurs ou les zones où il n'y a pas de gris, donc où il y a du blanc qu'on peut théoriquement aller installer des éoliennes.

400 Quand on dit « théoriquement », c'est que ça se peut que ce soit des endroits qui ne sont pas propices à installer des éoliennes, soit à cause d'une pente forte ou encore qui sont dans le bas d'une vallée où il n'y a pas d'intérêt à placer une éolienne là où il vente moins. Donc, on voit qu'on diminue considérablement le territoire initial qu'on a visé.

405 Dans la carte suivante, dans les points noirs, ce sont les 24 sites potentiels où on peut... où on prévoit, là, installer des éoliennes. Donc je dis « potentiel », c'est qu'on a 24 sites, mais tout dépendant du nombre de mégawatts unitaires que chacune... que les éoliennes... les éoliennes qu'on va choisir, le nombre de mégawatts qu'ils auront, bien, pourrait faire en sorte qu'on ait moins d'éoliennes à installer.

Donc dans ce cas présent, on est autour de 4.25 mégawatts par éolienne. Si, par exemple, on installe des 5 ou des 6 mégawatts, on va avoir moins d'éoliennes, mais on tenait à garder l'ensemble des 24 sites potentiels et évaluer les impacts sur ces 24 sites-là.

Au niveau de l'information et la consultation publique, bien, en tout, on a fait cinq activités portes ouvertes qui ont eu lieu en juin 2022 en Gaspésie. En janvier 2023, on a également tenu une porte ouverte à Montréal pour les membres de la communauté de Gespeg qui résident ou qui étaient dans la région de Montréal. Il y a eu des consultations au niveau des communautés de Gesgapegiag, Listuguj, présentation au Comité de liaison du parc éolien de Mesgi'g Ugju's'n 1, du projet de Mesgi'g Ugju's'n 2 en 2022, rencontres des communautés des municipalités MRC Avignon, organismes socio-économiques, groupes environnementaux, associations sportives, chasse et pêche à Avignon.

Il y a eu également plusieurs reportages télévisés, écrits, la formation du comité de liaison MU2 à l'automne dernier. Il y a eu, effectivement, la séance d'information publique qui a eu lieu en décembre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, un site Web, donc afin de donner le plus d'informations possible à la population.

Les principaux enjeux qui ont été soulevés lors de ces consultations-là, en fait, ils sont beaucoup au niveau positif, les emplois durant la construction du parc éolien, les retombées économiques dans la région, les contributions versées à la MRC Avignon, l'état du chemin des d'Escuminac, quand est-ce que le projet allait débiter. Donc, c'était des éléments, là, qui étaient, qui revenaient souvent dans les rencontres qu'on a eues.

Il a également été question, là, de la grande faune. Donc, on sait que le territoire est très prisé pour la chasse à l'orignal. Donc, c'est quand même une préoccupation. Donc c'est, pour nous, notre expérience, c'est en période de construction, là, que les orignaux peuvent être occasionnellement dérangés en raison du bruit de la machinerie qui vient sur le site, les tracteurs, les pelles. Donc, il peut avoir un impact, là, au niveau... un dérangement à ce niveau-là.

Cependant, on a, comme j'ai mentionné, sept parcs éoliens en Gaspésie. On en a six... six, oui, effectivement, qui sont situés en territoire... même les sept parcs ont des présences d'orignaux sur leur territoire et les sept parcs ont des présences de chasseurs également. Donc depuis 2006, il n'y a pas eu d'impact sur... ou de baisse de succès de chasse sur ces territoires-là.

Donc l'expérience acquise, comme j'ai montré, démontre un succès de chasse de même qu'avant l'arrivée des parcs éoliens, là, depuis 2005. Puis on a un engagement qu'on a pris dès le début au niveau MMBC et d'Innergex, c'est que lorsqu'on arrive en période de construction, le dernier
445 automne, lorsqu'on arrive à la période de la chasse à la carabine, on arrête la construction, donc pour permettre justement aux chasseurs de pouvoir pratiquer leur activité sans avoir le dérangement de bruit de machinerie qui vire autour de leur secteur de chasse. Le saumon, également, une espèce valorisée dans la région. Toutefois, il n'y a pas de rivière à saumons désignée à l'intérieur du domaine du parc éolien.

450 Au niveau des enjeux traités dans l'étude d'impact qui a été réalisée par Pesca, selon la directive du ministère, donc on vise à maintenir les usages du territoire, le maintien de la qualité de vie des paysages, l'optimisation des retombées économiques, la lutte aux changements climatiques, protection de la biodiversité, protection des milieux humides et hydriques, protection du patrimoine
455 bâti et archéologique, au niveau de la construction, un plan de surveillance environnementale, et au niveau de l'opération, un suivi environnemental sur les différents éléments soulignés.

Les faits saillants de l'utilisation du territoire, bien, la zone totale du parc a 36 000 hectares, la superficie maximale de déboisement avec les 24 éoliennes est 109.5 hectares au total. Il y a une
460 maximisation, comme on a pu le voir, là, des chemins existants, donc 68 kilomètres. Le nombre de kilomètres de nouveaux chemins à construire est réduit considérablement, là, je l'ai mentionné tout à l'heure de 7 kilomètres. Si après la construction, la réparation des chemins qui se trouvent endommagés par la circulation, là, lors de la construction, bien, on va faire la réparation de ces chemins-là.

465 Au niveau des faits saillants, les refuges biologiques ont été évités. Aucun nid d'oiseaux de proie à statut particulier ne se retrouve à l'intérieur du domaine du parc. Les chauves-souris fréquentent très peu la zone d'étude. Les habitats potentiels pour les plantes rares ont été évités. Les pertes minimales au niveau du milieu humide et hydrique également.

470 Concernant le climat sonore, la modélisation qu'on a faite fait en sorte de... on a mis en place la pratique de s'assurer au niveau des *bails* de villégiature qu'on atteigne... que le bruit émis par les éoliennes ne dépasse pas 40 décibels. Donc, on voit sur la carte ici qu'on est à tous les endroits en bas de 40 décibels, même si la zone est une zone de niveau 3, le zonage de niveau 3
475 qui permettrait des bruits pour aller jusqu'à 50 décibels. De la route... au niveau du paysage, la route

132, le parc éolien n'est effectivement pas visible. La première éolienne est autour de 22 kilomètres, là, de la route 132 à l'intérieur des terres.

Concernant le démantèlement du parc éolien, bien, on a l'obligation démanteler le parc à la fin du contrat avec Hydro-Québec s'il n'y a pas de renouvellement du contrat ou prolongation. Les principales étapes, là, au niveau du démantèlement, c'est le retrait des éoliennes, le rasement de la fondation à 1 mètre de la surface du sol, le retrait du réseau collecteur, puis la restauration des sites d'éoliennes selon la réglementation en vigueur.

Concernant les retombées économiques, un investissement total d'environ 250 millions, comme je l'ai mentionné, environ 200 travailleurs à l'emploi pour le projet, là, sur la période totale. Durant l'exploitation, les retombées économiques pour la MRC Avignon est de 5 700 \$ du mégawatt installé par année à la MRC, comme spécifiait le décret relatif à cet appel d'offres là, plus un montant de 500 \$ qui est d'une mise de fonds pour l'engagement social à la MRC durant 30 ans, tout ça indexé, et le 500 \$ va à des organismes du milieu, là, à l'intérieur de la MRC et même parfois à l'extérieur un peu.

La construction du parc implique également la participation de plusieurs entreprises. Souvent, la construction d'un parc, on voit ça gros, l'entrepreneur général, les éoliennes en tant que telles, mais également ça a un impact sur différents secteurs de l'économie, là, donc travaux d'arpentage, service de notaire, le déboisement, construction de chemins, l'excavation, béton, fondation, montage des éoliennes, construction du poste électrique, transport des pales, transport des matériaux, installation de réseau électrique. On pourrait rajouter à ça hébergement des travailleurs, les chalets, les chambres, camping de la région, les restaurants, les dépanneurs, les stations-service. Donc, il y a quand même un apport économique important lors de la construction d'un parc éolien.

L'échéancier de projet. La période d'information publique s'est tenue du 13 décembre au 12 janvier. Le mandat du BAPE, comme vous avez dit, Monsieur le président, du 11 mars au 11 de juin 2024. Le décret prévoit l'automne 2024. L'autorisation ministérielle également, les permis d'intervention pour le déboisement à l'automne 2024 aussi, avec un début de construction potentiel, déboisement à l'automne, fin d'automne 2024, possiblement peut-être un peu en hiver, et une construction également à l'été jusqu'à 2026. Puis la mise en service est au plus tard le 1^{er} décembre 2026. Donc, Monsieur le président, ce qui fait le tour de la présentation du projet.

510 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie beaucoup, monsieur Leblanc, pour cette présentation, monsieur Shaw aussi, merci beaucoup.

515 Si vous permettez, on va retourner un peu en arrière pour appeler monsieur Alexandre Richard pour présenter sa requête. Semblerait-il qu'on a eu des problèmes techniques de notre côté, donc on s'en excuse. On va reprendre, là, avec monsieur Richard pour la présentation de sa requête. Si vous êtes en ligne, monsieur Richard, bonsoir.

520

PRÉSENTATION D'UNE REQUÊTE

525

M. ALEXANDRE RICHARD :

Est-ce que vous m'entendez bien?

530 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous entends très bien. Donc, vous avez 1 ou 2 minutes, là, pour présenter les motifs de votre requête que vous avez transmise au ministre.

535 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

C'est parfait. Les motifs de mes requêtes sont la crainte que les habitats potentiels des espèces, incluant les espèces en péril, subissent une pression anthropique supplémentaire qui ne tient pas compte des impacts et effets cumulés des activités humaines. L'initiateur n'a pas tenu
540 compte des activités existantes comme, par exemple, celles issues de la foresterie qui exercent déjà une pression anthropique très importante.

Les impacts de l'ajout d'un parc éolien s'additionneront au projet de coupes forestières. L'initiateur n'a pas tenu compte des impacts cumulatifs dans l'étude d'impact. Dans l'étude d'impact, les habitats de l'ensemble des espèces présentes et susceptibles d'être présentes ne sont pas clairement identifiés, l'état des lieux semble à première vue incomplet.

L'initiateur ne semble pas avoir déposé l'évaluation de tous les effets potentiels pour chacune des phases du projet, incluant la phase de démantèlement des infrastructures lorsqu'elles seront vétustes. Afin de justifier un projet énergétique, une analyse du cycle de vie incluant les phases de démantèlement et de mise en valeur de l'ensemble des composantes en fonction d'une logique économique circulaire est requise afin de prendre les décisions éclairées.

De plus, le plan de mise en valeur des matériaux en fin de vie est absent. Cet état de fait est préoccupant. Sans remettre en question le bien-fondé de l'usage de la part actuelle de revenus captés par Mi'gmawei Mawiomi Business Corporation attribuables à la première phase du projet qui semble louable afin de permettre à la communauté micmaque de s'épanouir, concernant les aspects socio-économiques, je suis par contre inquiet concernant l'usage de la part de pécule qui revient à Innergex. Cette entreprise est présente sur les marchés boursiers.

Je suis particulièrement inquiet de la capacité de cette entreprise à assurer l'entretien des infrastructures ainsi que la remise en état des lieux lorsque les infrastructures atteindront la fin de leur vie utile. L'entreprise a reçu des fonds publics afin de permettre sa croissance dans une optique de rareté des ressources projetées, couplée à des instabilités économiques attribuables aux dérèglements climatiques, comment pouvons-nous être confiants que cette entreprise respectera ses obligations en cas de dérive économique?

L'entreprise a-t-elle bien intégré l'ensemble des risques dans son modèle d'affaires? Je suis aussi inquiet de l'usage du pécule excédentaire généré par Innergex. Quels en sont les impacts réels? Engendrent-ils directement ou indirectement d'autres impacts et effets? Quels en sont les impacts sur les activités des actionnaires? La croissance de l'entreprise assure-t-elle une surconsommation pécuniaire et/ ou énergétique? Du moins, ces impacts semblent plus difficiles à identifier et évaluer que la part revenant à la Mi'gmawei Mawiomi Business Corporation.

À ça s'ajoutent des inquiétudes par rapport à la nécessité d'ajouter un bloc d'énergie supplémentaire dans une des sociétés, le Québec, qui consomme déjà au moins quatre fois la

consommation mondiale moyenne d'énergie par habitant. Ajouter davantage ne fera que verrouiller, voire même renforcer nos habitudes énergivores, le Québec a déjà amplement d'énergie renouvelable pour survenir à ses besoins.

580

Le projet tel que déposé n'est pas acceptable et mérite une analyse profonde des impacts cumulatifs directs et indirects. Quel sera l'usage de l'énergie produite? Est-elle nécessaire? Advenant qu'elle le serait, existe-t-il des solutions de rechange limitant à la source nos besoins en énergie? Dans l'affirmative, ces solutions ont-elles été comparées de façon impartiale afin de ne pas dissiper inutilement l'énergie à des fins pécuniaires? Voilà pour les motifs de ma demande.

585

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, monsieur Richard, pour la présentation de votre requête. Dans quelques minutes, on va revenir à vous pour des questions, là, je sais que vous êtes inscrit au registre, donc on va vous redonner la parole dans quelques minutes. Je voulais juste terminer le tour de table ici puis, ensuite, je vous redonne la parole. Simplement pour vous mentionner que, au moment des rencontres préparatoires, nous avons demandé certains documents. Je vais donc aller du côté de l'initiateur du projet pour que vous indiquiez, là, les documents que vous avez déposés à la commission.

595

M. LUC LEBLANC :

On a déposé les documents, les suivis des inventaires des taux de mortalité des oiseaux l'année 1, 2 et 3 de Mesgi'g Ugju's'n 1.

600

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, monsieur Leblanc.

605

Du côté des personnes-ressources, est-ce que vous avez déposé des documents à la suite des rencontres préparatoires?

610

M. LOUIS-OLIVIER FALARDEAU ALAIN :

Oui, Monsieur le président, on a déposé une présentation, là, concernant les mortalités d'oiseaux et de chauves-souris au Québec.

LE PRÉSIDENT :

Excellent. Merci beaucoup, monsieur Falardeau Alain.

Donc, maintenant, je vais céder la parole, retourner en... pas en ligne, mais au téléphone, pardon, auprès de monsieur Richard pour deux premières questions. On vous écoute, monsieur Richard, avec votre première question.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. ALEXANDRE RICHARD :

Oui. Bien, en fait, content d'être là pour vous poser des questions, puis très heureux qu'on ait jusqu'au 19 mars pour transmettre des mémoires par rapport au projet. Je vous remercie.

Donc, en gros, j'ai une première question par rapport à l'usage, en fait, de l'énergie qui va être faite, là, chaque éolienne de ce projet-là, je crois que c'est déjà passé dans le projet Mesgi'g Ugju's'n 1. En gros, est-ce que dans ces projets-là, on est au courant de comment l'énergie va être utilisée? On s'entend qu'une éolienne va produire des gigawattheures. Donc, en gros, pour chaque kilowattheure qui est produit, est-ce qu'on a une idée de l'usage projeté? L'idée, c'est de pouvoir avoir, se faire une idée par rapport aux impacts de l'énergie qui est produite. Est-ce que c'est tenu compte, là? Je n'ai pas cru avoir vu ça dans l'étude d'impact, est-ce que c'est pris en considération?

645 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Richard. Je vais diriger votre question vers monsieur Leblanc. Est-ce que la question était claire, monsieur Leblanc? Je vous donne la parole.

650 **M. LUC LEBLANC :**

Bien, je pense que oui. Donc nous, en tant que développeurs et promoteurs de parcs éoliens, on répond à des appels d'offres. Dans ce cas-ci, c'était un appel d'offres d'Hydro-Québec pour l'achat de 480 mégawatts d'énergie renouvelable. On a remporté le projet, on souhaite
655 construire le parc. Et nous, notre mandat, c'est de livrer de l'énergie. Donc, on livre l'énergie jusqu'au point d'interconnexion avec Hydro-Québec, qui est tout de suite l'autre bord de notre sous-station, et après ça, elle s'en va sur le réseau d'Hydro-Québec, et là, c'est Hydro-Québec qui gère son énergie sur le réseau.

660 **LE PRÉSIDENT :**

Donc ultimement, l'utilisation de l'énergie est gérée par Hydro-Québec, vous, votre rôle s'arrête au moment de l'interconnexion, c'est ce que vous...

665 **M. LUC LEBLANC :**

Exact.

670 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, c'est très clair. Merci beaucoup, monsieur Richard, pour votre première question. Vous en êtes maintenant à votre deuxième question. Je vous écoute.

675 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Parfait. Pour la deuxième question, c'est par rapport à l'argent, en fait, qui est généré avec les projets. Je suis conscient que d'après le modèle financier, là, c'est inscrit dans l'étude d'impact que c'est moitié-moitié, il y a une moitié qui est, qui s'en va à MMBC puis l'autre partie qui s'en va à

680 Innergex. Je crois que Mi'gmawei Mawiomi Business Corporation a expliqué un peu ce qu'ils faisaient avec l'argent. Ma question, est-ce que tant du côté de MMBC pour le 50 % et du côté d'Innergex, vous pouvez nous expliquer un peu qu'est-ce qui va être fait avec les profits, en fait, de ce projet-là? Donc, en gros, on a eu du côté de MMBC, peut-être juste valider un peu, là, en gros comment c'est réparti, puis les usages, en fait, de ce pécule-là, puis du côté d'Innergex, en fait, comment aussi... qu'est-ce qu'ils en font et quels sont les impacts.

685 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Richard.

690 Donc pour les retombées économiques, messieurs Leblanc et Shaw, si vous pouvez aller dans cette direction-là, là, retombées économiques, le partage et aussi, donc, comment sont-elles gérées. Monsieur Leblanc.

M. LUC LEBLANC :

695 Donc, je vais commencer, et après ça, je pourrais te passer la parole, Terry.

700 Donc pour nous, en fait, comme on l'a mentionné, le projet c'est 50/50 avec notre partenaire la MMBC. Donc 50 % des profits vont à Innergex, 50 % des profits du projet vont à MMBC, de même que 50 % des risques se partagent également entre les deux entités. En ce qui a trait à l'utilisation des profits générés par le parc éolien pour Innergex nous permet de continuer notre développement tant au Québec qu'à l'international.

M. TERRY SHAW :

705 Et ce qui concerne les communautés autochtones reliées à ce projet, les trois communautés, c'est vraiment une information confidentielle laquelle détient chaque communauté. Merci.

710 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, merci beaucoup. Donc, monsieur Richard, merci beaucoup pour vos questions.

Nous allons poursuivre avec les questions en salle ici. Nous avons quelqu'un qui s'est inscrit au registre, monsieur Bergeron. Donc, monsieur Bergeron, je vous invite à la table des intervenants pour poser deux questions. Donc, rebienvvenue, monsieur Bergeron. Prenez tout votre temps, on vous écoute. Vous savez comment ça fonctionne?

M. PASCAL BERGERON :

Oui. Bon, il a été question que les éoliennes émettaient 40 décibels tantôt lors de la présentation. Je veux savoir, est-ce que c'est les éoliennes qui sont actuellement en place ou celles que vous planifiez installer qui émettent ce niveau de son là? Puis, j'aimerais ça aussi savoir dans quelle plage de fréquence ces 40 décibels-là sont émis. Est-ce que... oui, c'est ça, est-ce que c'est dans les bruits de basse fréquence, et si ça ne couvre pas les infrasons, bien on est à combien, quel niveau d'émission pour les infrasons?

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Bergeron, pour votre question. Donc, je vais aller dans un premier temps du côté de l'initiateur, puis éventuellement, là, j'irai du côté aussi du ministère, là, avec votre expert à distance. Donc, monsieur Leblanc.

M. LUC LEBLANC :

Au niveau du 40 décibels que j'ai mentionné, c'est que la réglementation au Québec, lorsqu'on construit un parc éolien en zone habitée, on va... on doit respecter, selon la note d'instruction, 40 décibels le jour, 45 décibels la nuit, mais une éolienne, c'est 40 décibels en tout temps. Donc au point où on a une résidence ou un chalet. Donc si on a un chalet dans ce cas-ci, donc lorsqu'on configure le parc éolien, on doit s'assurer dans notre modélisation qu'au chalet, on ne dépassera pas le 40 décibels. Donc... Et ça, cette distance-là entre une éolienne et le chalet peut varier, je vous dirais, là, de 750 mètres à 900 mètres selon la topographie du territoire. Donc, en ce qui a trait à l'étude d'impact, quand qu'on parle de 40 décibels, on est dans l'audible, donc on n'est pas dans les infrasons ou les bruits à basse fréquence.

LE PRÉSIDENT :

750 Puis, est-ce qu'il y a des facteurs qui influencent le bruit, par exemple les conditions atmosphériques, la vitesse de rotation? Donc, comment ça fonctionne, là? Pour bien comprendre la signature acoustique, par exemple, d'une éolienne, est-ce qu'on intègre différents paramètres, puis éventuellement, on a un graphique, par exemple, qui nous montre, là, selon différents paramètres, quels sont la signature acoustique, les fréquences, finalement, de l'émission des sons par l'éolienne?

755 **M. LUC LEBLANC :**

Bien, lorsqu'on vient à faire la configuration, comme je l'ai mentionné dans la modélisation, notre modèle va prendre en compte les paramètres les plus favorables à la propagation du bruit. Donc, par exemple, les taux d'humidité. Bon, également, le modèle fait en sorte que le vent arriverait
760 en même temps, de toutes les directions en même temps pour avoir une propagation du bruit à toutes les directions. Donc, c'est très peu probable que ça arrive, mais le modèle prend compte de ça. Et comme j'ai mentionné, lorsqu'on parle de 40 décibels, bon, on est dans l'audible, donc on est dans la fréquence de bruit que l'oreille humaine va attendre.

765 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Puis, est-ce qu'il y a des mesures d'atténuation, par exemple, qui sont mises en place pour être prises pour réduire le bruit émis par des éoliennes?

770 **M. LUC LEBLANC :**

Oui. De plus en plus, autant les manufacturiers d'éoliennes que les développeurs, on essaie de diminuer le plus possible l'impact des éoliennes au niveau du bruit, parce que de plus en plus d'éoliennes sont construites dans les milieux habités, un peu partout dans le monde. Donc, il y a
775 beaucoup de recherche qui est faite afin de justement de venir développer des systèmes, des techniques ou des... l'optimisation qui va permettre aux éoliennes de diminuer leurs bruits.

Il peut... par exemple, on peut installer à certaines occasions, lorsqu'on voit que la limite de bruit peut être difficilement, atteindre en bas du 40 décibels, installer, j'ai le terme en anglais, mais
780 c'est un genre dents, de petites dents qu'on met au bout de la pale, sur le long de la pale, qui va

venir diminuer la turbulence autour de la pale, donc diminuer le bruit d'environ, on parle à ce moment, cet équipement-là, on parle environ 3 décibels de moins que l'éolienne va produire.

785 Il y a également d'autres systèmes, là, qui peuvent être mis en place jusqu'à ce qu'on appelle du bridage. Donc, on va diminuer la vitesse de rotation de l'éolienne, diminuer aussi la production, donc la production d'énergie pour dans telles conditions de vent, telle condition atmosphérique, de diminuer le bruit que l'éolienne va émettre à un point d'interception.

790 On voit beaucoup ça, ce genre de systèmes là, en Europe, en France, où les éoliennes sont souvent autour de 500 mètres des résidences, avec des éoliennes qui sont quand même de nouvelles générations. Donc, on va brider, on va diminuer la puissance d'éolienne volontairement dans des conditions vraiment précises pour respecter les normes au niveau sonore.

795 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Dites-moi donc, là, dans votre présentation, puis je pense que c'est revenu un peu aussi dans la réponse à la question que vous avez faite, vous avez évoqué l'idée de la conception de l'éolienne, de nouvelles générations d'éoliennes, puis vous avez évoqué aussi l'idée que le choix n'était peut-être pas encore définitif sur le type d'éoliennes ou sur le fabricant, par exemple, d'éoliennes que vous allez sélectionner, est-ce que vous avez des paramètres ou des critères à respecter à l'égard justement de l'émission de bruit ou du design, par exemple, de l'éolienne que vous allez choisir? Êtes-vous dans cette perspective-là quand vous dites, dans votre choix, là, d'une part, confirmer si le choix est fait puis, d'autre part, de valider peut-être certains critères, là, qui pourraient permettre éventuellement de réduire le bruit des éoliennes à la source?

805 **M. LUC LEBLANC :**

810 Le choix, je vais commencer avec le choix. Le choix n'est pas tout fait, mais pratiquement fait, donc... Puis lorsqu'on a un modèle d'éolienne, donc chaque modèle d'éolienne peut avoir une différence de bruit à la source, à la sortie. Donc, c'est avec ce bruit-là qu'on va faire nos modélisations pour s'assurer justement de respecter les normes en vigueur au niveau du 40 dB. Donc si je choisis une éolienne qui fait un peu plus de bruit, mettons 1 décibel ou 2 décibels de plus, bien, elle va se trouver un peu plus loin d'un chalet ou d'une résidence.

815 **LE PRÉSIDENT :**

Donc là, vous n'êtes pas en mesure de nous confirmer le choix de l'éolienne qui a été fait, vous n'êtes pas rendu exactement là encore?

820 **M. LUC LEBLANC :**

Effectivement, je ne peux pas vous confirmer tout de suite le choix, on est en finalisation de contrat avec le turbinier sélectionné.

825 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Puis dans le résumé de l'étude d'impact, entre autres, là, vous aviez évidemment évoqué des scénarios, puis je pense que vous avez pris le pire scénario, là, on parlait d'une source d'émission à 107,5 décibels, est-ce que selon les paramètres que vous êtes en train d'analyser de
830 votre côté, est-ce que vous êtes dans ces gammes-là de bruit ou on est vraiment plus bas ou plus élevé? Puis, bref, est-ce que le choix que vous allez faire va avoir une conséquence éventuellement sur une des cartes, là, que vous avez présentées, là, où on a une diminution quand même importante du bruit à partir de cette source-là? J'imagine que la source qui a été modélisée, c'est à 107,5
835 décibels. Qu'en est-il, là, par rapport à ce paramètre-là à l'égard du choix que vous allez faire des éoliennes?

M. LUC LEBLANC :

840 Les nouvelles éoliennes vont respecter ce nombre de décibels là à la sortie.

LE PRÉSIDENT :

Donc, 107,5 demeure toujours le chiffre, là, d'actualité?

845 **M. LUC LEBLANC :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

850

Est-ce que, quand on regarde la carte, là, je reviens à la carte de l'environnement et le climat sonore, là, comment ça fonctionne, en fait, là, quand on regarde vos cartes puis on pense à une source à 107,5 dBA puis on regarde la carte, là, il n'y a aucune des valeurs qui dépasse 55 décibels, là, selon la carte, là, comment l'atténuation du bruit de l'éolienne se fait, là, à partir d'une source

855

M. LUC LEBLANC :

Je ne suis pas sûr de bien saisir votre question.

860

LE PRÉSIDENT :

L'atténuation... C'est excellent, on a la carte ici à l'écran, là. Quand on regarde cette carte-là, là, il y a peu de rouge, là, sur la carte. Donc, évidemment, ça suppose qu'à partir d'une source de 107,5 décibels, on est à proximité de l'éolienne, là, peut-être que c'est une question d'échelle que vous allez me répondre, mais ceci dit, comment on fait pour passer de 107,5 décibels à la source à 50 décibels, là, à une distance très, très proximale de l'éolienne?

865

M. LUC LEBLANC :

870

OK. Bien, c'est la distance. Effectivement, il y a, sur la carte, on ne démontre pas nécessairement bien, là, le nombre de mètres qu'on peut être à distance d'une éolienne. Donc, il y a cet élément-là. Puis je vous dirais que lorsqu'on est, quiconque a été au pied d'une éolienne, déjà, au pied de l'éolienne, ou à quelques mètres de l'éolienne, le bruit entendu par l'oreille humaine est beaucoup en deçà du 107.5 décibels. Donc une conversation, la conversation qu'on a entre vous et moi ce soir, on pourrait l'avoir à 100 mètres d'une éolienne puis on s'entendrait très bien.

875

Donc, la diminution est quand même rapide. Bien entendu, à cent quelques mètres dans les airs, il y a une propagation du bruit qui se fait sur une certaine distance, mais plus on s'éloigne, bien, plus le bruit diminue. Puis il faut également comprendre qu'on est dans un environnement qu'il y a d'autres... qui a un bruit ambiant. Que ce soit le vent dans les arbres, les cris d'oiseaux, le camion qui passe. Donc, il y a un bruit ambiant à l'intérieur, là... bien, pas à l'intérieur, mais dans tous milieux

880

où on va aller installer une éolienne, peu importe le milieu, il y a un bruit ambiant qui est compté dans l'analyse, là, sonore des projets.

885

LE PRÉSIDENT :

Donc si je comprends bien votre réponse, là, les deux facteurs qui viennent influencer l'atténuation de la source, c'est la distance et le bruit ambiant?

890

M. LUC LEBLANC :

Bien, le bruit ambiant va venir concurrencer, je vous dirais, le bruit émis, puis la distance, bien, à tant de mètres d'une éolienne, à un moment donné, on n'entend plus l'éolienne.

895

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

900

Monsieur Bergeron, je ne vous oublie pas, je vais aller du côté de monsieur Falardeau Alain. Est-ce que vous pouvez nous informer, là, de la signature acoustique des éoliennes puis des facteurs d'atténuation, là, comme on était en train d'évoquer, là, avec monsieur Leblanc ici? puis peut-être en mettant un accent sur les bruits de basse fréquence, les infrasons, parce que c'était vraiment la question, là, qui est origine de notre discussion qu'on a ici.

905

M. LOUIS-OLIVIER FALARDEAU ALAIN :

Oui, bien sûr, Monsieur le président. Si vous le permettez, je transférerais la parole à monsieur Michel Ducharme, là, qui est ingénieur et expert en acoustique à la Direction des politiques de l'atmosphère.

910

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Monsieur Ducharme est en ligne, donc on vous écoute, monsieur Ducharme.

915

M. MICHEL DUCHARME :

Oui, bonjour. Donc Michel Ducharme, ministère de l'Environnement et Direction des politiques de l'atmosphère. Bon, écoutez, c'est une excellente question. Premièrement, il faut comprendre qu'un son, c'est une vibration qui se propage dans l'air et qui est perçue par l'oreille, je rajouterai l'oreille humaine. Moi, je suis davantage sur les humains que les animaux. Mais c'est important de le rajouter, parce que bien évidemment, les animaux ont aussi une perception, mais je ne peux pas garantir que c'est la même. Donc ici, on va parler en général par rapport à nous, on considère que l'oreille humaine va être capable de capter des fréquences de 20 hertz à 20 000 hertz. Les basses fréquences vont se situer plus autour de 20 hertz en montant.

Là, je parle du son, pas les infrasons. Les infrasons, c'est la partie qu'on n'entend pas, qui serait inférieure à 20 hertz. Je parle aussi d'une oreille parfaite, hein, de 20 hertz à 20 000 hertz. Une personne vieillissante va perdre les hautes fréquences assez rapidement à mesure qu'on vieillit puis on va entendre de moins en moins les hautes fréquences. Ici, ce n'est pas la question, la question est en basse fréquence.

Les basses fréquences, c'est une question de vibration dans l'air, puis ça pourrait se faire dans l'eau, là, mais on parle de l'oreille humaine, je ne parle pas des baleines, donc on va rester dans ce domaine-là. On sait très bien que quand on est sous l'eau, en tant qu'humain, on entend peu le son sous l'eau. Le son ne se propage pas beaucoup à haute fréquence, il se propage en basse fréquence sous l'eau et on l'entend très, très peu.

C'est une des caractéristiques en lien avec les basses fréquences, et en lien avec l'oreille humaine, qu'on corrige déjà avec un dBA et non 1 dB simplement. Une échelle en décibels. Donc l'échelle en décibels, c'est pour permettre d'avoir une mesure raisonnable d'une étendue énorme, là. L'oreille humaine, c'est quand même très, très sensible et ça a une très grande portée. Donc, on est...0 décibel se situe à un seuil de .0002 pascal. Donc, on parle bien d'une vibration, donc un changement de pression.

J'essaie d'être clair sans perdre personne, là, mais une vibration dans l'air, c'est un changement de pression. L'onde crée une pression. Donc le 0, c'est notre seuil de captation au niveau de l'intensité. On ne parle pas des fréquences. Tantôt, j'ai parlé des fréquences, mais ça me prend aussi une intensité. Parce qu'un 20 décibels à 0... en bas de 0... c'est-à-dire un 20 hertz en

bas de 0 décibel, je ne l'entends pas, là. À 0 décibel, je ne suis pas sûr que je vais le percevoir non plus. C'est le seuil de l'oreille humaine.

955 Juste pour vous donner une idée, bon, globalement, quand... lorsqu'on parle, on est à peu près à 50, 60 décibels. Un lieu calme est à peu près à 40 décibels. D'où la norme. On cherche à maintenir un lieu calme, donc aux récepteurs sensibles. On comprend que l'éolienne fait beaucoup plus de bruit que ça à son émission, mais ce qu'on vise, c'est les récepteurs sensibles.

960 Donc au niveau de l'étude, nous, au niveau humain, bien on regarde c'est quoi les récepteurs sensibles, ils ont où les humains par rapport à l'éolienne, et dès qu'il y a une proximité possible des humains, bien, on s'assure de respecter la norme, pour avoir un milieu calme, pour éviter toute problématique. Donc, on parle d'un 40 décibels ici pour le niveau de fréquence audible des éoliennes.

965 Les infrasons qui sont inférieurs à 20 sont non perceptibles par l'oreille humaine. Est-ce que ça veut dire qu'on ne les perçoit pas? Non, on peut les percevoir dépendamment du niveau de fréquence et de la situation. On peut donner des exemples très concrets. On peut être dans une discothèque et on peut avoir l'impression que notre ventre sent la vibration. On capte. Donc le ventre pourrait capter effectivement une basse fréquence. Ça ne se fait pas avec les hautes fréquences, ça se fait avec des bandes basses fréquences. Mais il faut comprendre qu'on est à un niveau dans une discothèque de 100 décibels. Donc, ça prend un niveau très, très élevé pour pouvoir avoir une telle perception.

975 Les émissions des éoliennes, ce que j'ai comme documentation, c'est que ça va de 20 à 100. Est-ce qu'il y a quelque chose en bas? Souvent, on comprend que c'est une genre de cloche. Lorsque c'est mécanique, lorsque... ou même naturel, on a une cloche de fréquence. Donc, on a rarement juste une fréquence qui va se situer, à moins d'un sifflement, on a une cloche de fréquence. Donc plus basse en basse fréquence, qui va remonter au niveau plus de vibration de la mécanique et pour redescendre dans les fréquences plus élevées. Donc, une cloche.

980 Donc dans ce cas-ci, dans les basses fréquences, c'est quand même moindre. On est très, très loin d'avoir un niveau élevé en décibels. Donc par supposition, puisqu'il n'y a pas de captation, il faudrait vérifier au niveau de la perception de la variation en pression atmosphérique, là, mais...

parce que les sonomètres ne captent pas non plus, donc en bas de ça, il n'y a pas de démonstration d'un niveau élevé, là, de décibels, donc d'une perception possible, pour les éoliennes.

Sinon, bien, il y aurait une possibilité aussi de vibration. Ça peut aller jusqu'à une vibration dans le sol. On parle d'une vibration, donc une très, très basse fréquence. Un tremblement de terre, on ne l'entend pas, mais on le perçoit, une vibration de sol. On parle de puissance extrêmement élevée pour arriver à un tel niveau. Et ça ne nous rend pas malades, ça nous expose à un danger qui est le tremblement de terre.

LE PRÉSIDENT :

Il y avait un deuxième volet à la question, là, qui considérait les facteurs d'atténuation du bruit ou des fréquences, là, par rapport à la source d'émission, dans ce cas-ci, là, l'éolienne.

M. MICHEL DUCHARME :

Oui, effectivement, ça a été quand même assez bien mentionné par l'initiateur. Je vois effectivement la distance. À chaque fois qu'on double la distance, on diminue de moitié la puissance, l'intensité. Donc, effectivement, dès qu'on s'éloigne, ça diminue très, très rapidement, là. On est conscient de cette situation-là au quotidien en tant qu'humain, là. Quand on entend un bruit très fort, on s'éloigne puis le bruit va diminuer, et il diminue de moitié à chaque fois qu'on double notre distance.

Je vais donner un exemple très concret qui peut être particulier un peu, mais par exemple, le maringouin. Le maringouin sur le bord de l'oreille, on l'entend très, très fort. Il va être à un niveau 60 dB, là. S'il nous parlerait, on l'entendrait. On entend la vibration de ses ailes. Donc, on va être à un niveau de 60 dB et plus sur le bord de l'oreille. Et s'il l'éloigne de 3 pieds, on ne l'entend plus.

Donc, on voit que même un signal fort, la distance fait toute la différence sur la perception. Il faut comprendre que si j'ai un bruit émis au sol, je vais avoir une réflexion au niveau du sol. Donc, le bruit va se propager d'une certaine façon, l'onde va se propager dans l'air. Elle va être atténuée ou réverbérée par le sol, amplifiée par le sol. Lorsqu'elle est en haute altitude, si j'ai une émission en 360 degrés, mais en 360 degrés en trois dimensions, donc mon émission sonore va dans toutes les

directions, et l'atténuation va se faire de façon relativement égale dans toutes les directions en fonction même juste du vent.

1020 Donc, le vent qui va pousser sur mon onde, parce qu'on parle d'une onde, le vent est une onde, donc dans le vent, dans les modifications atmosphériques, il y a une pression variée dans le vent, donc cette tension-là va venir affecter le bruit. Donc en opposition au vent, je vais avoir une diminution, puis dans le même sens que le vent, je vais avoir une portée plus grande. D'où on parle de vent porteur au niveau du bruit. Inversement, on peut avoir un vent atténuant, si le vent est en
1025 opposition. Ici, bon, le vent sert à faire tourner l'éolienne, là, fait que ça a des impacts différents aussi, puis ça a des perturbations derrière les éoliennes qui sont différentes, ça a été mentionné.

 Il y a aussi effectivement la présence déjà d'un bruit. Je vais reprendre le même type d'exemple que j'ai donné tout à l'heure. Si on se parle ici, vous m'entendez très, très bien
1030 actuellement. Si on va en discothèque, vous allez entendre la musique de la discothèque. Pour que vous puissiez m'entendre si je parle de même façon que ça, puis même si je suis proche de vous, vous allez très, très peu m'entendre, possiblement pas du tout m'entendre. Je vais devoir monter mon volume au-dessus du bruit résiduel, au-dessus du bruit qui est déjà présent.

 Donc oui, quand on parle de la norme, on demande une certaine norme qui est 40 décibels,
1035 par exemple, ou 45 décibels, ou 50 décibels au niveau de la note d'instruction ou le niveau de bruit résiduel. Parce que lorsque le niveau de bruit résiduel est assez élevé, bien, il cache, il absorbe lui aussi le bruit qui est qui va être émis. De sorte que, même exemple encore si je reprends, si j'écoute la musique moins forte ou il y a un bruit moins fort, bien, je ne l'entendrai pas, le maringouin passer devant moi, là. Je vais le voir, mais je ne l'entendrai pas, parce que j'ai trop de
1040 bruit, déjà, mon oreille est déjà occupée à ça.

 À 10 décibels de différence, on n'entend pas les bruits inférieurs. Donc, je peux avoir, par exemple, un aspirateur qui fait 60 dB, et si en même temps, j'ai une machine à laver qui fait 50 dB,
1045 je ne perçois pas du tout la machine à laver. Je ne l'entends pas du tout, du tout, je n'entends que l'aspirateur. Fait que tout ce qui est en bas, je ne l'entends pas au niveau de l'intensité.

1050

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Peut-être une petite précision pour être sûr d'avoir bien compris votre explication, là, vous parliez de vibration, là, de l'onde vibratoire du son, par rapport, par exemple, à la variation de pression atmosphérique, là, vous avez parlé de 0,0002 kilopascal.

M. MICHEL DUCHARME :

Et micropascal. Deux micropascals.

LE PRÉSIDENT :

Exact. Et au niveau des infrasons, on a exactement la même situation, c'est-à-dire qu'on a une variation de pression qui peut être du même ordre, là, lorsqu'on a ces sons-là qui se propagent ou qui voyagent à partir d'une source émettrice?

M. MICHEL DUCHARME :

Effectivement, qui pourrait être du même ordre, soit, bon, de .0002 pascal, mais on ne le percevra pas, parce qu'il n'est pas dans les fréquences perceptibles, donc même s'il était là, mais on pourrait le percevoir au toucher. Mais .0002, là, de différence de pression pascal, je ne le sentirais pas au toucher, là. Il faut pour comprendre que je ne sens pas ça, là.

Pour pouvoir sentir quelque chose au toucher, il va falloir que j'aie quand même une modification de pression qui va être assez importante, là, que je vais pouvoir ressentir avec une puissance que je vais pouvoir ressentir. Ça va être plus l'intensité. Si j'ai un haut-parleur de basse fréquence, par exemple, sur mon système de son, la variation du haut-parleur, si je m'installe proche, je vais pouvoir sentir le vent. Donc la différence de pression, je vais la sentir, mais ça prend beaucoup de puissance, par exemple. Ça ne sera pas à 20 décibels, ce ne sera pas à 40 décibels, ça ne sera pas à 60 décibels, ça va me prendre beaucoup plus que ça.

1085 **LE PRÉSIDENT :**

Puis dites-moi donc, là, avec ce que vous disiez tout à l'heure, là, que bon, il n'y a pas nécessairement de mesures qui sont faites ou vous n'avez pas nécessairement d'outils qui permettent de percevoir les infrasons, mais selon votre connaissance, là, qu'en est-il dans la littérature ou des connaissances actuelles sur les infrasons, que ce soit spécifiquement par rapport aux éoliennes ou de manière plus générale par rapport à leur impact, là, au niveau de l'humain ou éventuellement de la faune si c'est un élément que vous avez dans vos connaissances?

1095 **M. MICHEL DUCHARME :**

Bon. Je ne peux pas vraiment parler de la faune au niveau de la perception, je sais qu'il y a des différences, il y a des différences de perception, des animaux ont des capacités que l'humain n'a pas. Inversement, l'humain a notamment les capacités que les animaux n'ont pas. Bon, maintenant, là c'est variable.

1100 Pour ce qui est des infrasons, moi, ce que j'ai au niveau de la littérature actuellement, il n'y a pas de démonstration d'aucune problématique au niveau de la santé, à moins d'une puissance très élevée, comme je dis. Et ce n'est pas ce qu'il y a actuellement au niveau des éoliennes, cette puissance-là n'est pas là. Donc, il n'y a pas de situation, il n'y a pas d'éléments par rapport à ça.

1105 Par exemple, encore, si je vous donnais une situation de tir de mortier, une situation de guerre, par exemple, avec des explosions importantes, on aurait des basses fréquences à niveau élevé de puissance, et ça, ça pourrait être perçu. Ça prend un niveau similaire, là, pour avoir une perception réelle de la situation. Donc là, on n'est pas là du tout, du tout, là, on ne se situe pas dans cette puissance-là. On parle dans la partie audible d'un 40 dB, mais moindre encore dans la partie non audible qui serait inférieure.

1110 **LE PRÉSIDENT :**

1115 Parfait. Puis qu'est-ce que...

M. MICHEL DUCHARME :

1120

Parce qu'on parle d'une courbe, d'une cloche, donc ça sera encore inférieur.

LE PRÉSIDENT :

1125

Parfait. Puis qu'est-ce qui arrive quand on ajoute des éoliennes dans un milieu où il y en a déjà?

M. MICHEL DUCHARME :

1130

Bien, on parlait déjà des distances d'éoliennes, donc on parlait déjà de maintenir une certaine distance entre les éoliennes en lien avec les turbulences qui peuvent être créées justement pour ne pas influencer la prochaine parce que le vent va diminuer, donc l'impact du vent va, la puissance du vent va diminuer. Donc, on les éloigne, là, elles ne sont pas si regroupées que ça.

1135

Et on le voyait un peu par la courbe tout à l'heure, là, les impacts, donc les ronds de couleur, là, les isophones. Donc les ronds de couleur démontrent aussi que, bien, l'impact n'est pas si grand, elles sont assez espacées pour ne pas créer un impact important, de sorte que d'une à l'autre, souvent il y a... cet impact-là n'est pas cumulatif. Ou s'il était cumulatif dans certains cas, bien, c'est une échelle logarithmique.

1140

Donc, c'est un élément que je n'ai pas parlé, là, parce que c'est quand même très vaste, c'est un domaine d'expertise quand même très vaste au niveau sonore. Mais le fait que ce soit une échelle logarithmique, j'en ai parlé un petit peu tantôt dans le principe où 10 dB de différence fait qu'on n'entend pas le son inférieur, donc dépendamment de ma distance avec une éolienne, tu ne captes pas les autres, là. Je ne vais pas percevoir le bruit des autres. Et ça se peut qu'il ne se rende même pas. Mais même s'il se rendait, s'il y a un jeu de 10 dB, je ne le percevrais pas.

1145

Si j'avais le double, deux éoliennes vraiment juste juxtaposées, bien, ça va être difficile à cause des pales, on comprend, si c'était deux moteurs à essence, ça serait facile de les juxtaposer, là, vraiment, sur une courte distance, bien, je vais augmenter simplement de 3 dB, là. Même en doublant le son, je vais avoir une perception, je vais avoir une augmentation de 3 dB, puis ma perception d'oreille va faire que je ne l'entends à peu près pas.

1150

1155 3 dB, c'est le double en intensité, mais non perceptible à l'oreille, ou très peu perceptible. Ça me prend une augmentation, pour avoir l'impression que ça a doublé, il faut que j'augmente d'à peu près 10 dB pour être capable d'avoir la perception d'un doublement. Si c'est en lien avec les caractéristiques de l'oreille. La physiologie de l'oreille.

LE PRÉSIDENT :

1160 Donc l'intensité du bruit qui est jugée faible par l'initiateur dans le cas du parc MU1, en ajoutant des éoliennes pour le parc MU2, on est toujours dans cette intensité-là, dans cette intensité jugée faible, on n'a pas une cumulation, comme vous dites, ou un cumulatif, finalement, là du son d'une éolienne à l'autre, entre autres à cause de leur distance?

1165 **M. MICHEL DUCHARME :**

1170 Effectivement. Leur position, leur distance, leur hauteur. Un peu comme on mentionne, dès qu'on est à la base de l'éolienne, on est déjà assez loin de son centre, là. Donc ça, c'est déjà un facteur qui va jouer. Et oui, la distance joue. Le bruit aussi ambiant, comme je mentionnais. Un bruit de 40 dB, on ne dit pas que ce n'est pas bruyant, là. On dit, on parle d'un 107 dB au niveau de l'émission de l'éolienne, en haut. Mais il n'y a pas personne en haut, là. S'il y avait quelqu'un en haut, on aurait un problème. Ce serait trop fort pour cette personne-là. Comme un avion à réaction dans un aéroport ou comme d'autres types de bruits dans les usines où est-ce que les coquilles sont nécessaires.

1175 Donc, potentiellement que ça serait effectivement trop fort. Mais dès qu'on s'éloigne, bien, la distance qu'on demande, c'est justement de s'assurer qu'il n'y a pas de récepteurs sensibles qui vont être influencés à un niveau supérieur à 40 dB qui est, somme toute, un milieu calme, là, 40, 45 dB, milieu, une localité tranquille. Bon, au niveau de conversation, on situe à 60, 70 dB, là, donc 1180 nécessairement en bas d'un niveau de conversation comme on est ensemble, malgré qu'on n'est pas en personne, donc ça dépend de votre niveau d'amplification.

LE PRÉSIDENT :

1185 Parfait. Merci beaucoup pour votre éclairage, monsieur Ducharme.

Je vais retourner vers vous, monsieur Bergeron. Évidemment, vous avez vu, là, que j'ai fait une tournée de l'expertise que la commission a invitée pour tenter de répondre le mieux possible à votre question, et sachez que vous avez maintenant une deuxième question pour... à votre disposition, donc on vous écoute.

M. PASCAL BERGERON :

Bien, j'aimerais ça, t'sais, vous avez fait un grand tour par rapport à ma première question, mais il reste quand même des... il reste quand même des angles qui sont en zone d'ombres par rapport à cette première question-là. Fait que de manière complémentaire, là, on parle de 40 dBA, puis l'échelle dBA, elle a ceci de spécifique qu'elle est modelée sur l'oreille humaine, justement.

Fait que dans l'échelle dBA, ce qu'on fait, c'est qu'on atténue volontairement tout ce qui est bruit de basse fréquence parce qu'il est très peu perçu par l'oreille humaine, d'après ce que j'ai compris, mon petit peu de connaissance de ce côté-là. Bref. Moi, ce qui m'intéresse, c'est les dB, pas les dBA. Puis ce que j'aimerais avoir, puis je ne sais pas si c'est possible puis disponible, mais c'est la courbe à l'émission, là, là où on a 107.5 dB, on a-tu 107.5 dB ou on a 107.5 dBA. Puis c'est quoi la courbe exacte en fonction des fréquences.

Après ça, monsieur Ducharme nous dit qu'il n'y a pas d'outils pour mesurer les infrasons. On dirait que je suis dubitatif là-dessus, là. Le spectre n'est pas si grand que ça, puis la technologie humaine est assez impressionnante, là. On n'a vraiment pas d'outils pour mesurer les infrasons? Moi, ce n'est pas ce que j'ai lu. Puis j'aimerais ça savoir, bien, de quoi elle a l'air cette cloche-là à la sortie de l'éolienne, mais en valeur absolue, en dB absolu?

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Je vais commencer par diriger la question vers l'initiateur dans un premier temps, puis on retournera éventuellement vers monsieur Ducharme, là, pour les précisions sur votre deuxième question, monsieur Bergeron.

Donc, monsieur Leblanc, de votre côté.

M. LUC LEBLANC :

Oui, merci, Monsieur le président. Si vous me permettez, j'inviterais un spécialiste, un acousticien qu'on a amené avec nous ce soir pour essayer d'amener les éléments d'explication sur ce sujet-là, qui, vous me confirmerez, là, qui est quand même vraiment spécifique et pointu comme sujet. Donc, j'inviterais monsieur Julien Biboud de... acousticien, à venir nous donner certains éléments d'explication.

LE PRÉSIDENT :

Il est ici dans la... OK, il est dans la salle. Donc, vous pouvez vous installer à la table des intervenants, là, ou... oui, à la table des intervenants, je pense que c'est très bien. Si ça vous convient, là, allez-y. Donc, simplement appuyez sur le bouton, là, du micro pour qu'on entende correctement.

M. JULIEN BIBOUD :

Bon, OK, parfait, je m'entends. Bon, bien, merci, Monsieur le président. Merci à monsieur Ducharme aussi, très bon exposé. Donc, c'est ça, j'ai certains éléments de réponse, là, pour les basses fréquences, là, je me suis préparé en vue de ces questions.

Donc, c'est ça, déjà, oui, au niveau de la technologie, il y a des microphones qui sont faits spécialement pour mesurer les basses fréquences, mais c'est certain que les microphones qu'on utilise dans notre pratique courante, ils s'arrêtent avant les infrasons, donc justement pour toutes les raisons qu'on a déjà exposées préalablement.

Maintenant, il y a des organisations très sérieuses comme l'Organisation mondiale de la santé, qui ont établi des relations entre le dBA émis par une éolienne et le niveau d'infrason qui est émis. Et donc bien sûr, ça a toujours été fait, encore une fois, pour l'humain, hein, pas pour la faune. Les conclusions de cette étude, qui a d'ailleurs été récitée par un rapport récent de l'INSPQ, c'est que lorsqu'on atteint un bruit de 45 décibels d'éolienne, on a une proportion de 10 % de la population qui peut être dérangée. Et là, on parle vraiment seulement d'un dérangement, on ne parle pas d'un danger pour la santé à ce moment-là. Ça fait que ça, c'est le premier élément de réponse.

1255 Le deuxième élément, donc dans la littérature, il y a des spectres qui sont disponibles d'éoliennes qui peuvent varier bien sûr en fonction de la distance. Je pense qu'un point important que monsieur Ducharme a mentionné, c'est au niveau de l'amplitude, hein. Donc un son ou un infrason, il y a deux éléments qui sont importants de bien comprendre, c'est que oui, il y a la fréquence, mais il y a aussi l'amplitude.

1260 Donc quand on regarde des spectres dans la littérature, on voit que le spectre de raie qui est dégagé par la fréquence de passage de l'éolienne, les amplitudes sont typiquement, bien, encore une fois, ça dépend beaucoup de la distance à laquelle on se met, donc je vais peser mes mots, mais je n'ai pas vu de niveau qui dépassait en pic du 60 décibels linéaire, donc encore une fois, non pondéré A. Donc, c'est ça.

1265 Il y a des études qui ont été faites sur le bruit occupationnel, donc par les travailleurs ou, par exemple, les pilotes d'hélicoptères qui sont exposés à beaucoup d'infrasons, mais comme le mentionnait monsieur Ducharme, ce sont des amplitudes qui sont beaucoup plus élevées que ce qu'on peut potentiellement être soumis par le bruit d'exposition d'éoliennes.

1270 **LE PRÉSIDENT :**

1275 Puis vous mentionnez une étude justement, là, qui met en relation l'émission en dBA par rapport au pourcentage de dérangement qui est occasionné, est-ce que cette étude-là, vous seriez en mesure de la déposer à la commission?

M. JULIEN BIBOUD :

1280 Oui, définitivement. Je pense qu'elle est déjà entre les mains...

LE PRÉSIDENT :

1285 Merci beaucoup. Puis peut-être pour continuer un peu dans cette voie-là, là, avec la question de monsieur Bergeron, comment, pouvez-vous éclairer la commission sur le facteur de pondération entre dB et dBA, puis éventuellement aller vers le spectre ou de la signature acoustique en dB d'une éolienne, là, comme monsieur Bergeron le mentionnait?

M. JULIEN BIBOUD :

Bien, le dBA, c'est... le dB, ce qu'il faut savoir, c'est que c'est un outil, hein, un outil mathématique pour représenter une très grande échelle. Je reprends un petit peu les mots de monsieur Ducharme dans d'autres termes. Donc, on peut transformer n'importe quelle mesure en dB quand on veut rapetisser l'échelle sur quelque chose qui est plus facilement, qui est plus facile à interpréter, en fait.

Donc, on transforme, ici, c'est une variation de pression, donc qui se mesure en pascal avec un micro, on le transforme en décibels, et après ça, on applique une pondération, une pondération qui est liée à l'oreille humaine. C'est vraiment fait pour l'oreille de l'être humain. Donc, bien, physiquement, on est fait pour entendre, pour être très performant dans le spectre de la parole, et la grande majorité des sons de la parole, ça varie en gros, hein, de 500 à 8 000 hertz. Et donc, c'est dans cette zone-là que l'oreille est plus performante.

Donc quand on fait une mesure acoustique, bien, on pondère pour représenter cet effet. Donc autrement dit, on soustrait des décibels à 20 hertz, et et caetera, là, dans toutes les membres d'octaves et dans le coin de, alors si ma mémoire est bonne, c'est autour de 1 000, 2 000 hertz, là, ça fait longtemps que je n'ai pas calculé ça la mitaine, bien là, on a même une petite addition jusqu'à, après ça, en haute fréquence, on va venir encore une fois soustraire des niveaux au niveau du spectre en fréquence.

LE PRÉSIDENT :

Mais par exemple, quand on s'intéresse aux valeurs absolues, là, aux valeurs de dB seulement, vous avez mentionné la pondération qui est effectuée pour l'oreille humaine. Donc si on s'intéresse, par exemple, à des impacts pour, entre autres, la faune, on serait plutôt, ce serait plutôt les dB qui nous intéresseraient pour être en mesure d'évaluer si les impacts, s'il y a une perception, s'il y a un effet sur la faune?

M. JULIEN BIBOUD :

Je ne suis pas un expert au niveau de tout ce qui est la faune puis la perception des animaux. J'imagine, en plus, que chaque espèce doit avoir des caractéristiques particulières. Donc, il faudrait

1325 créer une pondération pour chaque animal, si on veut. Nous, on a créé une pondération pour la nôtre, pour résoudre les problèmes de bruit dans la société entre les êtres humains. Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question spécifiquement pour la faune.

LE PRÉSIDENT :

1330 Je vais vous garder ici. Je vais aller du côté de monsieur Falardeau Alain pour des études, là, qui montreraient, par exemple, des effets des infrasons sur la faune, est-ce que vous avez quelqu'un dans notre équipe... dans votre équipe, pardon, qui pourrait nous informer sur ce sujet, s'il vous plaît?

M. LOUIS-OLIVIER FALARDEAU ALAIN :

1335 Oui, Monsieur le président, je transférerais la parole à madame Danielle Gauthier de la Direction de la gestion de la faune de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine qui est à ma gauche.

LE PRÉSIDENT :

1340 Parfait.

Mme DANIELLE GAUTHIER :

1345 Oui, bonsoir. Donc au niveau de la faune, on sait qu'il y a certaines espèces qui sont capables de les percevoir les infrasons comme, par exemple, les éléphants, les girafes. Il y a une étude récente aussi qui a démontré que les albatros pourraient utiliser des infrasons pour s'orienter pendant leur migration. Mais cela dit, moi, je n'ai trouvé aucune étude qui démontre que l'infrason a un impact négatif sur la santé des animaux. Ce n'est pas un domaine qui a été très étudié à date, 1350 donc les connaissances actuelles ne peuvent pas, ne nous permettent pas de déterminer qu'il y a des impacts sur les espèces au niveau des infrasons.

1355 La littérature est quand même beaucoup plus riche au niveau du dérangement global par le bruit. On sait que les bruits ambiants, que ça soit par les éoliennes ou par les autoroutes, peuvent masquer, par exemple, des cris ou des chants de reproduction pour trouver des partenaires, masquer

des signaux pour détecter les prédateurs. Ça peut augmenter la vigilance de certains animaux. Donc ça, c'est quand même assez bien connu. Il y a différentes études.

1360 Les impacts peuvent être variables d'une espèce à l'autre. Les études sont très différentes
aussi, donc il n'y a pas nécessairement des standards à ce niveau-là, mais on sait qu'il peut avoir du
dérangement par le bruit, un peu comme l'être humain. C'est juste difficile avec les animaux étant
donné qu'on n'est pas capable de toujours les mettre sur un point exact sur une carte, de préciser
des distances séparatrices. Donc, en général, nous, dans nos analyses, on va regarder pour voir s'il
1365 y a des enjeux spécifiques à un site, des sites de nidification, des maternités de chauves-souris, des
trucs comme ça qui peuvent, qui pourraient être dérangés. Mais on n'a pas de standards précis qui
nous indiquent que dans le domaine éolien, il y a des impacts des infrasons sur les animaux.

LE PRÉSIDENT :

1370 Puis quand vous avez un projet éolien, par exemple, à analyser, est-ce que vous
fonctionnez avec des dBA ou avec des dB pour évaluer, là, la signature acoustique ou,
éventuellement, le potentiel qu'il pourrait avoir de dérangement ou d'impact sur la faune?

Mme DANIELLE GAUTHIER :

1375 Avec les connaissances actuelles, ce n'est pas une de nos grosses préoccupations dans
les causes de mortalité, donc ce n'est pas nécessairement un critère qu'on évalue étant donné qu'il
pourrait avoir des animaux au pied des éoliennes, là, donc c'est très difficile pour nous d'établir un
standard de dBA ou dB spécifique. Donc, ce n'est pas un domaine de prédilection qu'on a dans nos
expertises à l'interne.

1380 **LE PRÉSIDENT :**

1385 Donc ce qui vous préoccupe le plus, si je comprends bien, c'est tout ce qui a aspect au
dérangement par la faune, par le bruit produit par l'éolienne de manière générale et non
spécifiquement sur des fréquences associées à la source émettrice?

1390 **Mme DANIELLE GAUTHIER :**

Oui, effectivement, on regarde le dérangement plus à grande échelle dans nos considérations.

1395 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Je vous remercie beaucoup. Je vous remercie beaucoup aussi, monsieur Biboud.

1400 Monsieur Bergeron, vous êtes déjà bien installé devant moi. Vous aviez déjà pris rendez-vous également avec la commission pour aussi exprimer votre opinion sur le projet. Je pense que je vous garderais ici en avant avec moi pour vous permettre de vous, soit de poursuivre, peut-être avec une opinion verbale que vous vouliez exprimer, puis après ça, on poursuivra la soirée. Si vous avez d'autres questions, vous pouvez vous réinscrire au registre avec plaisir.

1405 **M. PASCAL BERGERON :**

Ça arrive vite.

1410 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, ça arrive vite. Effectivement. Écoutez, je ne veux pas vous coincer, puis je ne veux pas vous rendre mal à l'aise non plus.

1415 **M. PASCAL BERGERON :**

Non, non, mais...

LE PRÉSIDENT :

1420 Si vous n'êtes pas prêt, là, je suis tout à fait à l'aise avec l'idée de passer à un prochain intervenant, vous donner le temps de reprendre votre souffle, puis éventuellement de revenir, là. On est là pour une bonne partie de la soirée, donc il n'y a aucun problème.

M. PASCAL BERGERON :

1425

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

1430

Mais écoutez, je vous laisse... je vous laisse ça entre les mains, là. Vous me dites ce que vous préférez, puis je vais composer.

M. PASCAL BERGERON :

1435

Bien, si ça vous va, je prendrais quelques minutes, là, le temps d'une autre intervention pour finir de ramasser mes idées à la lumière de ce que j'ai entendu.

LE PRÉSIDENT :

1440

Oui, oui, je vous ai vu prendre des notes, là, je pense que vous avez peut-être besoin de vous éclaircir l'esprit avant de...

M. PASCAL BERGERON :

1445

Hum, hum. Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1450

Je comprends ça, il n'y a aucun problème.

M. PASCAL BERGERON :

Parfait.

1455

LE PRÉSIDENT :

Donc, je vous appelle dans quelques minutes, là, le temps que vous fassiez...

M. PASCAL BERGERON :

1460 De toute beauté.

LE PRÉSIDENT :

1465 Excellent. Merci à vous.

Je vais poursuivre avec quelqu'un qui est au téléphone, qui aurait une question. Je crois que c'est monsieur Richard, s'il est prêt, je suis prêt à l'écouter également pour une question.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1470 Oui, dans le fond, est-ce que vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

1475 Oui, je vous entends très bien, donc je vous écoute.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1480 Excellent. Ma question est un peu dans la même veine par rapport à l'acoustique pour la faune. J'ai cru, je crois percevoir, là, qu'en fait, les études sont plutôt anthropocentriques. Donc, j'ai une question par rapport, peut-être que le MELCCFP pourrait nous répondre, là. On vient d'entendre qu'en fait, la faune, en fait, n'entendra pas selon les mêmes plages de décibels que nous. La question, c'est est-ce qu'il y a une liste, en fait, faunique d'espèces qui sont susceptibles, là, d'entendre ces sons de basse fréquence là? Comme, par exemple, tantôt, on a entendu parler des éléphants, des girafes, pas très, très applicable au projet qui a été déposé, mais plutôt, là, par rapport aux insectes ou toutes... est-ce qu'il y a une liste faunique de toutes les espèces qui pourraient être susceptibles d'être impactées par des infrasons? Est-ce que ça existe déjà? Est-ce qu'il y a une revue de littérature qui a été faite par le ministère ou...? Donc, c'est ma question.

1490

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Richard.

Monsieur Falardeau Alain.

M. LOUIS-OLIVIER FALARDEAU ALAIN :

Monsieur le président, je transférerais la parole à madame Danielle Gauthier, là, pour répondre à cette question-là.

Mme DANIELLE GAUTHIER :

Oui. Donc, au niveau du ministère, on n'a pas de liste exhaustive des animaux qui perçoivent les infrasons, puis à ma connaissance, non plus, là, dans ma brève revue de littérature, je n'ai pas vu de liste exhaustive, là, il faudrait peut-être la faire si vous voulez avoir la réponse.

LE PRÉSIDENT :

Puis dites-moi donc, est-ce que vous avez quelques exemples d'espèces, parce que comme monsieur Richard disait, il y avait des espèces qui étaient peu applicables au projet, mais vous avez quand même mentionné, par exemple, les espèces d'oiseaux, là, l'albatros, ce n'est pas plus applicable au projet, mais ceci dit, est-ce qu'il y a d'autres espèces, à votre connaissance, qui pourraient être impactées, là, qui sont en Gaspésie?

Mme DANIELLE GAUTHIER :

Non, pas à ma connaissance, mais comme je dis, ce n'est pas un domaine qu'on a étudié beaucoup, là, même à l'interne, donc je n'ai pas sous la main, là, de liste d'espèces qui pourraient être impactées dans un contexte québécois.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci beaucoup, madame Gauthier.

Monsieur Richard, je vous écoute pour votre deuxième question.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1530 La question est par rapport aux chauves-souris, en fait. Je sais qu'il y a plusieurs projets, là, qui sont en cours d'éoliennes, ce projet spécifique, ma question, c'est plus par rapport globalement, là, les impacts cumulatifs, en fait, là, de toutes les éoliennes du Québec, je crois que le ministère a posé des questions ou a émis des recommandations sur d'autres projets, il y a des nouvelles mesures, en fait, là, qui étaient en place par rapport au bridage des éoliennes, ma question
1535 c'est est-ce que le ministère a fait une étude des impacts cumulatifs par rapport à toutes les espèces qui sont en péril puis, bien, je crois qu'il y a beaucoup de chauves-souris, là? Est-ce que ça peut impacter le fait qu'on installe le parc, par exemple, Mesgi'g Ugju's'n 2, puis qui s'accumule avec un paquet d'autres qui est installé simultanément, est-ce qu'il y a une étude qui a été faite exhaustive par rapport à ça, puis est-ce que les impacts cumulatifs de tous les autres projets éoliens qui sont
1540 en cours ont été étudiés ensemble? C'est ma question.

LE PRÉSIDENT :

1545 Merci, monsieur Richard. Je vais me tourner du côté de monsieur Falardeau Alain. Peut-être dans un premier temps répondre à la question de monsieur Richard, puis dans un deuxième temps, je pense que vous avez peut-être une présentation sur le sujet qui serait peut-être à propos de nous présenter. Donc, je vous cède la parole.

M. LOUIS-OLIVIER FALARDEAU ALAIN :

1550 Oui, absolument, Monsieur le président. Dans un premier temps, je transférerais la parole à mon collègue Philippe Tambourgi, là, pour venir présenter ce qui est évalué dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement au sujet des impacts cumulatifs. Puis dans un deuxième temps, comme vous l'avez mentionné, là, on pourrait enchaîner avec la
1555 présentation de madame Gauthier de la faune.

LE PRÉSIDENT :

C'est parfait. Bon programme.

1560 **M. PHILIPPE TAMBOURGI :**

1565 Donc, Philippe Tambourgi, du ministère de l'Environnement. Donc un peu comme ça a été dit dans la présentation par l'initiateur au niveau de l'étude d'impact, pour les effets cumulatifs, ce qui a été considéré, c'est le premier parc éolien donc MU1, et l'exploitation forestière, puis ça a été considéré au niveau de l'impact sur les sols, peuplements forestiers, habitats fauniques, oiseaux et chauves-souris, donc la faune, ce qui va être présenté, climat sonore et les paysages. Donc, c'est à peu près ça les éléments qui ont été traités. Puis chaque élément a été analysé par les différentes directions du ministère ou... bien, des ministères ou de notre ministère, puis tous les éléments qui ont été analysés ont été considérés comme recevables, puis ils vont être analysés plus tard dans l'analyse environnementale.

1570 **LE PRÉSIDENT :**

1575 Madame Gauthier, je pense que vous aviez une présentation pour compléter peut-être cette réponse de monsieur Tambourgi, donc la parole est à vous.

Mme DANIELLE GAUTHIER :

1580 Je vais partager ma présentation. Oui, donc, on m'a demandé de préparer une synthèse des mortalités d'oiseaux de proie et de chiroptères pour l'ensemble des parcs éoliens du Québec. On peut passer à la diapositive suivante. Donc les données que je vais présenter viennent de suivis de mortalité d'oiseaux et chauves-souris qui ont été réalisés selon des protocoles de référence produits par le gouvernement provincial.

1585 L'emphase est mise sur deux groupes d'espèces, particulièrement sur ces deux groupes d'espèces là, parce que d'une part, c'est des groupes d'espèces qui sont sous juridiction provinciale, puis plus précisément les oiseaux de proie, parce que c'est des espèces qui sont vulnérables au développement éolien et qui utilisent des secteurs qui ont un bon potentiel justement qui est priorisé par l'industrie éolienne, et les chauves-souris étant donné qu'il y a quand même des risques élevés de collisions avec les éoliennes et l'état des populations est très préoccupant.

1590 Les objectifs de ces suivis de mortalité là visent à estimer des taux de mortalité au niveau d'un parc éolien. Les taux peuvent être exprimés en nombre de mortalité par éolienne par jour ou

1595 par année, ou encore le nombre de mortalité par mégawatt par année. À partir de ces taux-là, du
nombre d'éoliennes et de la puissance installée, on peut ensuite calculer un estimé de mortalité dans
un parc par année.

1600 Concrètement, ces taux-là, ils sont calculés à partir du nombre de carcasses observées au
sol à proximité des éoliennes, selon un plan d'inventaire standardisé puis les décomptes sont ensuite
ajustés pour tenir compte de biais potentiels, comme le taux de persistance des carcasses au sol, le
taux de détection des carcasses par les observateurs et la superficie couverte lors de la recherche.

1605 Donc, les données que je vais présenter, on peut passer à la diapositive suivante, elles
proviennent d'une synthèse qui a été faite en 2015. C'est des données de projet qui ont suivi le
protocole du gouvernement de 2008 seulement, car la méthode d'estimation a été modifiée dans le
protocole de 2013, et en 2015 il y avait juste peu de parcs qui avaient commencé à utiliser la nouvelle
méthode.

1610 Donc, je vais faire une mise en garde à ce niveau-ci. Les chiffres ont été calculés d'une
manière différente que ce qu'actuellement, les promoteurs font. Donc les chiffres qui sont présentés
ont tendance à sous-estimer les mortalités. C'est des données qui viennent de 12 parcs éoliens qui
ont réalisé des suivis entre 2009 et 2014.

1615 On peut penser à la diapo suivante. Donc oui, désolée, je m'aperçois que le tableau est
extrêmement petit, j'espère que les gens à distance, vous voyez mieux. Dans la première colonne,
on a un indicateur de parcs qui ont été anonymisés, parce que les données au Québec ne sont pas
diffusées publiquement, donc elles sont indiquées par une lettre. Ensuite, dans la colonne suivante,
on a l'année des inventaires, ensuite le nombre d'éoliennes, la puissance installée en mégawatt.

1620 On peut passer à la disposition suivante. Donc là, je veux attirer votre attention plus
particulièrement vers la droite du tableau. On pourrait reculer, s'il vous plaît, d'une diapositive. Oui.
Donc l'encadré en bleu, là, il vise à vous indiquer les données d'oiseaux de proie. Ce qu'on voit, c'est
plusieurs zéros pour la plupart des parcs, donc des taux de mortalité puis des estimés de zéro. Mais
il y a trois parcs où les décomptes ont permis de calculer des taux de mortalité, dont un deux années
consécutives.

1625 Pour... ensuite, les chauves-souris, on peut passer à la diapositive suivante. Ici, on voit
qu'en tout, il y a 8 des 23 suivis qui sont présentés, qui ne recensent aucune mortalité. Selon les

données qui étaient disponibles au moment de l'étude, il est impossible de savoir si ça représente vraiment la réalité ou il s'agit d'un problème lié aux méthodes d'analyse. Autrement dit, bien, ces suivis-là, ils n'ont pas nécessairement réussi à accumuler suffisamment de données, d'informations pour avoir des estimés fiables des nombres de mortalités à cause des instruments qui étaient utilisés à l'époque.

Donc l'absence de mortalité qui est rapportée dans ces tableaux-là pourrait être simplement un artefact de la méthode utilisée ou de la durée de persistance des carcasses au sol combiné à un lointain intervalle des recherches. Donc, juste pour donner une idée, étant donné qu'on voit mal le tableau, le nombre de mortalités estimé par parc, par année, pour les 4 parcs pour lesquels on a des données, ça peut aller de 2 individus jusqu'à près de 14 individus. Pour les chauves-souris, je pense que le minimum est de 7 individus et le maximum est de 231 mortalités de chauves-souris estimées par parc, par année.

Donc, on peut passer à la diapositive suivante. Il y a également un rapport qui a été produit en 2017, qui est un peu plus étoffé, mais qui porte uniquement sur les chauves-souris étant donné la précarité de leur population. Actuellement, il y a sept des huit espèces présentes au Québec qui ont un statut d'espèce menacée, vulnérable ou susceptible d'être désignée. La menace principale pour les chauves-souris est le syndrome du museau blanc, suivi, entre autres, de la perte et dégradation d'habitat, des préjudices intentionnels causés par des individus, ou également une autre menace principale, c'est justement les parcs éoliens.

Dans ce cas-ci, le syndrome du museau blanc affecte beaucoup les espèces résidentes cavernicoles, puis c'est plutôt les espèces migratrices qui sont affectées par les parcs éoliens. La raison exacte est inconnue. Ça se peut que ce soit simplement une sélection d'habitats qui sélectionnent des endroits plus ouverts où il y a des éoliennes, ou simplement parce qu'il y a moins d'espèces résidentes à cause du syndrome de museau blanc, donc veux, veux pas, il y a plus d'abondances d'espèces migratrices.

La revue de littérature a aussi permis d'identifier certaines mesures d'atténuation. Puis ici, je vais réitérer la même mise en garde. C'est très difficile de comparer des projets éoliens à travers le Canada puis l'Amérique du Nord, parce qu'ils n'ont pas nécessairement tous les mêmes méthodes de calcul. Mais on peut quand même voir un petit peu de quoi ça a l'air, où on se positionne au Québec par rapport à d'autres parcs.

Donc, on peut passer à la diapo suivante. Là, je vais vous expliquer un petit peu comment que la figure est organisée. Sur le panneau du haut, c'est les taux de mortalité annuels estimés en individus par mégawatt installé, puis le panneau du bas, c'est les mortalités totales annuelles estimées. Pour le reste de la présentation, on va se concentrer plus les données en haut.

La première colonne, c'est les données du Québec. On peut passer à la diapo suivante. Ensuite, ce qui est encadré en bleu avec un arrière-plan blanc, c'est les données au niveau du Canada. Là, c'est divisé en trois secteurs. La première section à gauche, c'est la région centrale du Canada, ensuite l'ouest et l'est. Donc, on peut se concentrer plus sur la troisième série de données, là, qui est le Canada et qui va correspondre à notre région ici au Québec.

Puis on peut aller à la dernière diapositive qui est encore, on retourne dans l'arrière-plan gris. Si on peut passer à la diapositive suivante, juste pour voir encore l'encadré bleu. Donc ça, c'est des études au niveau de l'Amérique du Nord. Encore une fois, séparé en quatre secteurs, donc le nord-est, le *Midwest*, les Plaines et le sud-est.

Donc, à l'échelle de l'Amérique du Nord, qui est l'encadré présentement affiché, on remarque que dans le nord-est de l'Amérique du Nord, donc la première série, on a des mortalités de 8.3 individus par mégawatt-heure. Si on regarde dans l'arrière-plan blanc qui correspond au Canada, globalement, à travers toutes les régions, c'est à peu près 7.7 individus par mégawatt. Et pour le Québec, c'est beaucoup plus bas, on a un individu par mégawatt.

Dans ce cas-ci, ce n'est pas une étude à part entière, là, pour les données pour le Québec, c'est simplement ils ont extrait les données de trois parcs qui sont considérés dans l'étude canadienne pour voir comment on se positionnait par rapport aux autres, à d'autres régions.

Donc oui, on voit que les mortalités de chauves-souris au Québec sont quand même pas mal plus basses que dans d'autres régions. Ça peut être expliqué en partie par le fait que la taille de l'échantillon est vraiment plus bas, mais... et que ce n'est pas nécessairement représentatif de l'ensemble des parcs du Québec. Mais il est aussi possible que les populations soient plus petites tout simplement ici au Québec. On n'oublie pas qu'on est quand même à la limite nord de distribution de certaines espèces. Puis aussi c'est possible que dans la région des Grands Lacs, bien, ce soit plus un corridor de migration, donc ça se peut qu'il y ait un entonnoir un peu plus qui est créé là.

Donc, en résumé, c'est possible que les mortalités calculées pour le Québec soient inférieures à ceux d'autres régions à travers une combinaison de... pour une combinaison de raisons, que ça soit des facteurs méthodologiques, comme je disais, les équations ne sont pas toujours utilisées de la même manière à travers différentes juridictions, et aussi des facteurs écologiques.

1700

Donc, en terminant, bien, je voudrais souligner que même si les effets cumulatifs à grande échelle sont très difficiles à quantifier, la situation demeure préoccupante pour les chauves-souris, même au Québec, considérant les baisses actuelles de population, puis, selon l'étude à l'échelle canadienne, si on regarde à grande échelle pour les impacts cumulatifs en 2016, le moment où l'étude canadienne a été publiée, c'était 47 000 chauves-souris qui avait été estimé qui sont tuées annuellement par les éoliennes.

1705

Donc pour aussi compléter la question du demandeur, pas du demandeur, de l'intervenant, pardon, donc c'est ça, de plus en plus, notre philosophie, c'est de regarder aux mesures de bridage comment il y a moyen d'ajuster des vitesses de démarrage des éoliennes pour qu'ils démarrent quand que les vents sont plus élevés, dans ce cas-là, alors que les chauves-souris prennent leur envol où est-ce que les vents sont plus faibles. Donc, ça évite qu'il y ait un chevauchement dans les périodes d'utilisation. La période où la chauve-souris vole puis la période où l'éolienne fonctionne ne sont pas les mêmes en ajustant les vitesses de démarrage des éoliennes. Donc, c'est les méthodes, des mesures d'atténuation qu'on tend à mettre de l'avant puis qu'on est en train d'étudier au gouvernement. Donc, j'espère que ça répond aux questions.

1710

1715

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame Gauthier. Pour compléter la réponse à la question de monsieur Richard, je voulais juste peut-être sur la présentation avoir deux petites précisions. La première, c'est une question plus peut-être méthodologique, là, pourquoi ventiler les données de la façon dont vous le faites, là, c'est-à-dire en individu par éolienne, par année, quelle est la justification derrière cette ventilation-là?

1720

1725

Mme DANIELLE GAUTHIER :

Je dirais, c'est parce que ce n'est pas nécessairement tous les parcs éoliens qui sont évalués de la même façon. Il y a des parcs plus petits qu'il y a une plus grande proportion des

1730 éoliennes qui sont échantillonnées. Donc, ça ramène les données à des façons plus comparables d'un parc à l'autre.

LE PRÉSIDENT :

1735 Parfait. Puis autre chose aussi, vous avez mentionné qu'il y avait eu un protocole en 2008 qui a été amendé en 2013 à la lumière probablement de l'évolution des méthodes ou de la science ou des connaissances sur le domaine, mais depuis 2013, je comprends qu'il n'y a eu aucun amendement qui a été fait au protocole de suivi. Est-ce qu'il devrait être amendé ce protocole-là? Est-ce qu'il y a des éléments sur lesquels vous avez travaillé ou vous avez des connaissances qui
1740 devraient être intégrées dans ce protocole-là à la lumière de l'évolution des connaissances dans les 10 dernières années?

Mme DANIELLE GAUTHIER :

1745 Oui, les protocoles chauves-souris et avifaunes sont présentement en cours de révision. Il y a des nouveaux protocoles qui s'ajoutent ou qui récupèrent des sections d'autres protocoles de d'autres suivis de faune aviaire à statut. Donc, c'est présentement en cours de révision au sein du ministère. Je n'ai pas de date, là, pour pouvoir savoir quand est-ce que ces protocoles-là vont être publiés.

1750

LE PRÉSIDENT :

Vous aviez deviné ma prochaine personne, effectivement. Écoutez... puis en terminant, j'aimerais ça vous demander le rapport de 2017, là, sur lequel vous vous êtes appuyée, là, qui fait le
1755 suivi, puis une revue de littérature, est-ce que c'est possible de le déposer à la commission, ce rapport?

Mme DANIELLE GAUTHIER :

1760 Oui. En fait, les deux documents sur lesquels je me suis appuyée sont disponibles sur Internet librement, et la dernière diapositive du PowerPoint donne ces références-là. Donc, c'est ouvertement disponible. Mais oui, si vous voulez, je peux le déposer également.

1765 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci beaucoup. Écoutez, la commission va prendre 15 minutes de pause pour aller s'aérer les esprits. On va reprendre dans 15 minutes avec d'autres intervenants. Merci. Bonne pause.

1770

PAUSE DE QUELQUES MINUTES
REPRISE DE LA SÉANCE

1775

LE PRÉSIDENT :

1780

La commission va reprendre ses travaux. Après cette pause, nous allons pivoter vers les gens qui s'étaient inscrits pour présenter leur opinion ou résumer leur mémoire ici devant la commission puis, ensuite, nous retournerons vers d'autres questions, là, pour poursuivre les échanges, entre autres, sur les sujets qu'on a abordés, là, depuis le début de la séance.

1785

Donc, nous avons deux associations, deux personnes qui sont en ligne, que je vais appeler. Donc dans un premier temps, je vais appeler monsieur Calzado. Je vais vous demander de vous présenter, de présenter les gens qui vous accompagnent et l'association que vous représentez. À vous la parole.

1790

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

M. LUIS CALZADO
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (DM3)

1795

M. LUIS CALZADO :

Bonjour, est-ce que vous pouvez me voir et m'entendre?

LE PRÉSIDENT :

Oui, on vous voit très bien, on vous entend. La parole est à vous.

M. LUIS CALZADO :

Bonjour, Monsieur le président, je voudrais me présenter, je suis Luis Calzodo, président-directeur général de l'AGPER. Avec moi, j'ai monsieur Samuel Bergeron et Julien Hocq qui sont en caméra éteinte, quand on commencera à la période des questions, ils vont allumer leur caméra. Je voudrais vous remercier pour l'occasion de présenter le point de vue de l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable. Mon intervention vise à présenter l'énergie éolienne et à contextualiser la situation énergétique environnementale actuelle et future de la province, en mettant l'accent sur les besoins futurs.

Selon nous, cette présentation permettra non seulement d'approfondir la compréhension du contexte actuel, mais aussi l'importance du rôle de l'éolien au Québec. Un rôle important qui passe par des projets, tel que celui du parc Mesgi'g Ugju's'n 2.

Avant de poursuivre, permettez-moi de présenter l'association que je représente. L'AQPER est la porte-parole de l'industrie au Québec depuis plus de 30 ans et regroupe les intervenants au secteur des énergies renouvelables, que ce soit les producteurs ou l'ensemble de la chaîne de valeur qui soutiennent l'industrie. Il intègre dans son champ d'action des acteurs de l'hydrogène vert, les filières de bioénergie tels que la biomasse et le biogaz et les biocarburants, ainsi que les acteurs de l'électricité renouvelable : petite hydraulique, éolienne et solaire.

En 2021, le mix énergétique québécois est toujours constitué de 52 % des combustibles fossiles. Ces 52 % d'énergies fossiles représentant 67 % des émissions des GES totales de la province. Il est primordial de concentrer les efforts de la province à déplacer cette énergie fossile vers du renouvelable. Dans cette optique, le Québec s'est fixé un objectif de réduction des émissions des GES de 37.5 % d'ici 2030 afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

L'atteinte de nos objectifs climatiques conjuguée à la transition vers une économie décarbonée exigera une hausse significative de nos capacités de production d'énergie renouvelable.

Au Québec, la production d'électricité est assurée à plus de 99 % d'énergies renouvelables, ce qui positionne le Québec comme l'un des champions mondiaux dans ce domaine.

En 2022, la production totale de l'électricité s'élevait à 216 térawattheures, dont un peu moins de 95 % provenaient d'hydroélectricité et 5 % d'énergie éolienne. Ainsi, la production d'électricité renouvelable est le fer de lance du mix énergétique décarboné du Québec et c'est en continuant à accroître cette part de portefeuille via des projets des énergies renouvelables, notamment l'éolien, l'hydro et le solaire, tout en faisant plus de place aux bioénergies que nous arrivons à verdir notre économie et poursuivre son développement tout en continuant à répondre aux besoins énergétiques croissants.

Dans son plan d'action 2035 dévoilé en 2023, Hydro-Québec identifie la nécessité d'augmenter nos capacités énergétiques de 60 térawattheures d'ici 2035, ce qui signifie ajouter entre 8 000 et 9 000 mégawatts de puissance additionnelle. Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, un enjeu de 150 à 200 térawattheures sera requis. Il s'agit d'un volume très important du doubler la capacité installée actuelle d'Hydro-Québec, notamment en ajoutant plus des 8 000 mégawatts de nouvelles capacités éoliennes d'ici 2035.

Attendre ces objectifs demandera un recours à l'ensemble des solutions disponibles, que ce soit l'efficacité énergétique, la tarification du carbone et l'augmentation de la production d'énergie renouvelable. Cette augmentation significative représente un défi de taille pour le Québec et demande une contribution de l'ensemble des parties prenantes et de toutes les filières d'énergies renouvelables pour être menée à bien.

J'insiste sur ce point où je crois sincèrement que nous sommes dans un moment clé dans l'histoire de notre province. En 2022, les capacités de production d'énergie éolienne mondiale ont augmenté de 9 % par rapport à l'année précédente, portant ainsi la puissance totale mondiale à 900 gigawatts. Cette même année, la force du vent a permis à générer 7.6 % de l'électricité produite dans le monde.

Selon l'AIE, pour atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050, fixé à 740 térawattheures, une augmentation annuelle moyenne de 17 % sera cependant nécessaire. Au cours des dernières décennies, l'industrie éolienne a connu d'importants bonds technologiques et peut désormais bénéficier d'une expertise approfondie grâce aux évolutions sous la forme et la taille des

pales ainsi qu'aux progrès réalisés sur les génératrices, la puissance moyenne d'une éolienne a fortement augmenté, passant de 2 mégawatts à maintenant 7 mégawatts.

1870 Ces avancées permettent d'installer moins d'éoliennes pour produire davantage. Au Québec, le développement commercial des parcs éoliens commence en 1998 avec le projet Le Nordais, un parc éolien de 132 éoliennes, une capacité installée totale de 99 mégawatts, implanté en Gaspésie. Depuis 2003, grâce à la réalisation de sept appels d'offres des projets en gré à gré, la puissance installée a atteint 3 946 mégawatts et la production d'énergie s'est élevée à près de 12

1875 térawattheures en 2021.

À cette date, le Québec comptait un total 49 parcs éoliens représentant 9 % de la puissance totale installée des infrastructures de production d'électricité. La production actuelle correspond aux besoins en électricité d'environ 685 000 ménages. L'ensemble des projets éoliens attribués au Québec sont toujours en opération.

1880

Avec les nouveaux projets à venir qui ont déjà été retenus par les appels d'offres en 2021 et en 2023, il est attendu que la capacité totale éolienne installée au Québec soit de 5 500 mégawatts en fin en 2026, et 7 000 mégawatts en 2029.

1885

Le développement d'une filière éolienne mature fait partie des piliers de la transition énergétique du Québec. L'éolien est la source d'électricité propre la plus économique et qui peut être mise à la production le plus rapidement possible, tout en respectant les paramètres réglementaires et les exigences du processus d'évaluation environnementale et d'autorisation du MLCCFP.

1890

L'éolien a également la flexibilité acquise pour être construit à des endroits stratégiques, selon la capacité des raccordements au réseau de transport électrique d'Hydro-Québec et près des centres de consommation, ce qui constitue un avantage indéniable en manière d'efficacité énergétique.

1895

Par attribution de ces contrats, Hydro-Québec assure un approvisionnement à long terme et des coûts compétitifs. De plus, il favorise l'établissement au Québec d'une industrie de fabrication d'équipements et de services éoliens capables de desservir une demande en émergence dans le nord-est du continent, tout en procurant au Québec des retombées économiques importantes.

1900

En 2018, une étude a estimé les retombées économiques de la filière éolienne au Québec, et notamment dans les communautés. Selon cette étude, le développement de ces parcs a entraîné à cette date des investissements estimés après des 10 milliards de dollars dans l'économie du Québec.

1905

Les différentes communautés d'accueil en tirent des revenus de près de 120 millions de dollars annuellement. Pour le projet de MU2, des redevances à la MRC et le partenariat avec le MMBC assurent des retombées importantes localement. Les retombées économiques futures sont encore plus significatives, comprenant notamment la création de nombreux emplois et ressources des revenus complémentaires pour les régions concernées.

1910

Hydro-Québec estime que l'objectif de 2035 qui prévoit de tripler la capacité de production éolienne nécessitera des investissements de 30 millions de dollars. Un autre avantage du développement de la position d'énergie éolienne au Québec via de la complémentarité avec la production d'hydroélectricité au Québec. Le jumelage de ces deux sources permet de valoriser nos ressources hydroélectriques en tirant parti de la capacité des stockages des réservoirs d'Hydro-Québec.

1915

En effet, lorsqu'il vente et que les éoliennes produisent de l'électricité, il est possible de réduire la demande d'apport en eau provenant des réservoirs. Ces quantités d'eau retenues peuvent ainsi être utilisées afin de maintenir une plus grande capacité en puissance disponible lorsque le Québec en a besoin, notamment lors des périodes de pointe demandées. C'est un avantage particulièrement significatif lorsqu'Hydro-Québec doit faire face à une année de faible d'hydroélectricité comme ce fut le cas en 2023. Le manque de neige en hiver, le temps sec du printemps et de l'été ont fait que les réservoirs de La Grande et Manic ont eu un déficit en apport d'eau équivalent à 36.1 térawattheures.

1920

1925

Par ailleurs, la production d'éolien est la plus importante pendant les mois d'hiver, ce qui en fait un allié précieux dans la gestion des pointes de demande hivernale. Pendant ces périodes les plus froides de l'année, la demande en électricité atteint des records, exerçant une pression supplémentaire sur le réseau électrique.

1930

Le Québec a aussi développé une approche basée sur l'acceptabilité sociale et la relation avec les communautés d'accueil. L'acceptabilité sociale des projets est une priorité majeure pour les

1935 membres de l'AQPER. Ce critère est pris en compte dès le début du projet, puisque la communication et la transparence sont des éléments indispensables pour maintenir les bonnes relations avec la communauté d'accueil. Plusieurs types d'activités, des consultations et d'informations peuvent être mises sur pied afin d'assurer que le projet respecte les intérêts du milieu et l'intérêt et des besoins de certaines mesures consensuelles.

1940 Aussi, il est important de souligner que le promoteur a la responsabilité contractuelle de démantèlement à la fin du parc. En comparaison avec les autres filières en énergie, l'éolien bénéficie d'une assez bonne popularité selon un récent sondage mené auprès des Québécois en 2023 sur l'avenir en électricité. 43 % des répondants choisissent l'éolien et le solaire, tandis que la construction de nouveaux barrages et la production nucléaire n'ont recueilli que 20 % et 8 % respectivement.

1945 Un autre sondage réalisé par CIRANO en 2022, c'est la répartition de l'acceptabilité sociale des projets et des enjeux au Québec, classe des parcs éoliens au troisième rang des sujets les plus acceptables. 72 % des personnes interrogées se sont montrées favorables, voire très favorables à leur égard. Bien que chaque projet soit unique par sa configuration et le contexte socio-économique ou environnemental de son emplacement, il est observé qu'une fois en opération, il y a généralement une augmentation de l'acceptation de la filière éolienne par la population locale. Cette tendance a été étudiée notamment par la firme Multi-Réseau en 2007.

1955 Alors que la filière éolienne connaît une expansion, il est normal que les communautés d'accueil veuillent en savoir plus sur la technologie et sur les pratiques de l'industrie. J'ai moi-même développé des projets un peu partout dans le monde et présenté la technologie lors de ces projets. Rappelons que le projet s'inscrit en complémentarité avec MU1, un parc en opération depuis 2016 dont le processus des suivis ont été réalisés.

1960 Pour terminer, l'AQPER croit fermement que pour atteindre l'objectif des réductions des émissions des gaz à effet de serre de 37.5 d'ici 2030 et parvenir à la neutralité carbone en 2050 au Québec, tout en assurant le développement d'une économie propre, il est impératif de réduire considérablement notre dépendance aux énergies fossiles et de favoriser l'intégration des énergies renouvelables.

1965 Dans son récent point d'action, Hydro-Québec a souligné la nécessité d'accroître les capacités énergétiques de 60 térawattheures d'ici 2035 et de 150 à 200 térawattheures d'ici 2050.

Bien que l'efficacité énergétique reste une priorité, il est clair qu'elle ne pourra pas être la seule à répondre à nos besoins énergétiques à venir. Avec une production de 200 térawattheures en 2022, il est évident que ces besoins énergétiques futurs sont considérables et qu'il est crucial d'agir rapidement. Le développement des énergies renouvelables sont nécessaires pour atteindre nos objectifs climatiques et nos besoins énergétiques. L'énergie éolienne demeure au Québec la solution la plus avantageuse sur un plan économique et pourra être mise en œuvre le plus rapidement possible. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup pour votre présentation, monsieur Calzado. J'ai une petite question. En fait, j'ai deux questions pour vous. Vous l'avez évoqué, là, dans votre présentation, que l'évolution de la forme, de la taille des pales, le progrès sur les génératrices ont fait passer, là, la puissance des éoliennes de 2 mégawatts à 7 mégawatts, donc évidemment, ce qu'on peut comprendre, c'est que les éoliennes sont plus grosses, il y en a potentiellement moins sur certains sites, mais qu'en est-il des impacts associés à cette variation-là en taille et en forme des éoliennes?

M. LUIS CALZADO :

Comme vous venez de dire, quand on passe de 2 à 7 mégawatts, ce qui veut dire, c'est que la technologie, elle a évolué, elle est plus efficace maintenant et en base à ça, maintenant, bien on peut produire plus d'énergie avec moins d'éoliennes. Maintenant, c'est sûr et certain qu'il y a des études qui ont été réalisées pour que ces éoliennes soient mises sur place dans les endroits qui leur étaient acquis.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. J'ai une autre question que vous avez moins abordée dans votre présentation, mais qu'on peut lire, là, entre autres à la page 25, là, de votre mémoire, vous parlez, là, de la phase de démantèlement des éoliennes, vous parlez de stratégie de démantèlement, est-ce que dans vos membres, est-ce qu'il y a une volonté ou est-ce qu'il y a des démarches qui sont entreprises en vue de l'écoconception, de la planification de la production puis de la conception des éoliennes dans une perspective d'optimiser les ressources pour limiter éventuellement les effets, là, lors du

démantèlement, là, les effets, finalement, qui sont associés à la disposition, au recyclage ou autres des composantes des éoliennes?

2005 **M. LUIS CALZADO :**

2010 Ce qu'il faut voir, c'est que l'évolution dans cette technologie n'a pas été seulement dans la taille des pales, mais aussi dans une perspective d'après l'utilisation de cette technologie. Et avec, ce que ça veut dire, c'est de considérer les démantèlements. Il y a, à l'AQPER et les promoteurs qu'on représente, il y a eu des discussions sur les lettres de crédit qui peuvent être données pour pouvoir considérer ces démantèlements, et en base à ça de pouvoir voir qu'est-ce qui sera fait une fois que le projet aura atteint sa fin de vie.

2015 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci beaucoup pour votre présentation. Merci pour vos réponses et votre participation, là, je vous souhaite une belle fin de soirée.

2020 **M. LUIS CALZADO :**

Merci beaucoup, bonne soirée.

LE PRÉSIDENT :

2025 Merci. Au revoir.

2030 Je vais inviter maintenant une autre personne qui est connectée en ligne, il s'agit de monsieur Jean Habel qui représente également une association. Donc, vous pouvez vous présenter et présenter également l'association que vous représentez. Bonsoir, monsieur Habel.

M. JEAN HABEL
ASSOCIATION CANADIENNE DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE (DM5)

2035

M. JEAN HABEL :

Oui, j'attendais simplement que mon micro soit *unmuté*. Donc, très heureux d'être avec vous aujourd'hui pour présenter la perspective de l'Association canadienne de l'énergie renouvelable. Alors de notre côté, on représente plus de 350 membres, là, qui sont actifs, là, sous plusieurs, disons ceux qui portent plusieurs chapeaux. Donc, on a des fournisseurs de composantes, des promoteurs et propriétaires de parcs éoliens, des services publics, des municipalités, des entreprises, aussi des groupes autochtones, puis aussi des fournisseurs de services. Donc, on couvre quand même un large spectre.

Puis on est ici pour parler évidemment, là, du projet MU2, là, qui est proposé par deux acteurs incontournables de l'énergie renouvelable, là, selon nous, Innergex et MMBC. Puis dans cette perspective-là, on a suivi les travaux en ce sens-là qui ont été présentés à l'intérieur du BAPE, là. Puis vous le savez, là, c'est un projet qui compterait un maximum de 24 éoliennes pour une capacité d'un peu plus de 102 mégawatts qui s'ajouteraient aux éoliennes déjà mises en service, là, en 2016.

Donc de notre côté, on voit ce projet-là de façon très positive, parce qu'on voit qu'il y a une perspective par rapport à la participation en équité des communautés autochtones, des possibilités aussi au niveau des retombées économiques pour les MRC participantes, les communautés autochtones. Donc, on voit cette profonde implication des parties prenantes locales qui, selon nous, renforce l'acceptabilité sociale, là, du projet par rapport à ces perspectives-là.

Puis dans le mémoire qu'on a présenté au BAPE, on faisait état de plusieurs constats importants à prendre en considération, puis le premier constat, évidemment, là, c'était l'acceptabilité sociale, là, qui est une priorité pour l'industrie, s'assurer que ça s'intègre bien aussi à l'intérieur des communautés. Puis c'est un engagement que plusieurs promoteurs ont, là, de façon quotidienne. Il y a déjà eu plus de 4 000 mégawatts qu'ils ont installés au Québec, notamment en Gaspésie, Bas-Saint-Laurent, îles-de-la-Madeleine. Donc, c'est sûr et certain qu'il y a un ancrage par rapport à l'éolien déjà bien implanté dans le secteur (inaudible) on est à l'étude à l'heure actuelle.

Je mentionne quand même qu'il y a eu un code de conduite de l'industrie qui est obligatoire pour les membres de CanREA, donc MMBC et Innergex, par exemple, sont dans cette situation. Il y a aussi une perspective favorable par rapport à l'éolien lorsqu'on regarde les perspectives du public.

2070 Il y avait un sondage Léger récemment qui avait été présenté, là, en août 2023, qui présentait que
dans une très large majorité, là, l'éolienne et le développement au Québec en général de l'énergie
éolienne étaient reçus positivement, là. Donc, on faisait état de 79 % des québécois qui avaient une
opinion positive par rapport au déploiement. Puis quand on le comparait à d'autres formes d'énergie
2075 tant des sources renouvelables que non renouvelables, la perspective de l'éolien, là, dans le fond
ressortait vraiment comme étant la première ou la plus favorable dans le sondage.

C'est un élément qu'on mentionne qui est quand même important, parce qu'on parle
beaucoup d'acceptabilité sociale, puis on est vraiment dans cette perspective-là à l'Association
canadienne de l'énergie renouvelable. Mais acceptabilité sociale dans notre perspective ne veut pas
2080 nécessairement dire unanimité. Donc, c'est sûr et certain que dans tout projet, peu importe le secteur,
que ce soit le secteur des énergies renouvelables ou dans secteurs, il va toujours avoir des
questionnements de la part... de plusieurs personnes, puis c'est important de trouver ces voies de
passage là au bénéfice des communautés, au bénéfice de l'ensemble des parties prenantes, mais
en même temps, il faut prendre en considération cette perspective-là où c'est sûr et certain que
2085 lorsqu'on présente des perspectives par rapport à un projet, on ne peut pas non plus avoir toujours
l'unanimité, il faut toujours, comme je le dis, atténuer les effets indésirables le plus possible, s'assurer
de discuter avec l'ensemble des parties prenantes pour pouvoir y arriver.

Dans le mémoire, on présentait le constat numéro 2, constat numéro 3 par rapport aux
2090 bénéfices sociaux et économiques de l'énergie éolienne. Puis, je pense que le cas de la Gaspésie,
Îles-de-la-Madeleine est assez probant aussi par rapport aux retombées non pas seulement d'un
seul projet, mais de toute une filière, avec des cas de figure comme on peut le voir avec LM Wind
Power, par exemple, dans la région qui va au-delà des frontières québécoises et font même de
l'exportation de l'expertise québécoise partout à travers le monde.

2095 Dans le cas plus précis du projet MU2, il est inscrit que ça pourrait créer jusqu'à 200 emplois
directs, ou aussi une perspective par rapport à avoir idéalement le tiers des emplois pour la nation
micmaque. Donc, je pense que c'est quand même assez aussi intéressant dans une perspective de
participation avec les entreprises locales, mais aussi dans une perspective globale aussi avec un
2100 engagement très concret avec les communautés autochtones.

Ce qui est intéressant aussi avec le projet, c'est qu'il va se... il pourrait greffer aussi avec le
projet MU1. Et dans cette perspective-là, nous, à l'Association canadienne de l'énergie renouvelable,

on a développé une vision 2050 pour atteindre la carboneutralité, puis dans cette perspective-là, on dit, il faut repenser les investissements en énergie et optimiser les infrastructures actuelles.

Donc à l'heure actuelle, si on serait capable d'utiliser ou d'optimiser notre connexion avec un réseau existant, mais ça favorise la perspective, parce que ça veut dire qu'on réduit peut-être une augmentation des lignes de transmission. Donc, il faut toujours le prendre en considération. Il y a 34 000 kilomètres de lignes de transmission à l'heure actuelle. Le plan d'action 2035 cible 5 000 kilomètres supplémentaires, donc c'est sûr et certain que dans un contexte où on souhaite repenser nos investissements, on ne veut pas nécessairement dire, bien, on était à 34 000, si on veut atteindre nos objectifs climatiques de 200 térawattheures pour atteindre la carboneutralité, bien, on va faire 34 000 fois 2 de lignes de transmission. Il faut optimiser nos lignes de transmission. Donc, je pense, c'est important de le prendre aussi en considération du fait qu'il y a une certaine possibilité aussi de se connecter avec, dans le fond, les infrastructures ou d'utiliser des infrastructures existantes.

Je vais quand même assez rapidement, parce que je sais que le temps imparti est quand même assez circonscrit, là, mais c'est sûr et certain qu'on se retrouve dans une perspective de transition énergétique où chaque mégawatt va compter. Puis c'est important de le mentionner, l'efficacité énergétique, c'est un élément hyper important, puis à l'Association canadienne de l'énergie renouvelable, on en est, mais la réalité à l'heure actuelle, c'est qu'il y a plus de 1 000 pétajoules d'énergie émettrice à l'heure actuelle, puis ce qu'on vise à faire dans une perspective avec le plan notamment de d'Hydro-Québec 2035 dans une vision 2050, c'est de décarboner 75 %, dans le fond, dans le plan qui a été présenté par Hydro-Québec, c'est décarboner 75 % de l'économie actuelle, puis il y a une portion de 25 % pour la croissance.

Il y a quand même une perspective où chaque mégawatt qui va être ajouté au Québec, c'est dans une perspective aussi de décarboner l'économie du Québec. Puis dans un contexte où on veut atteindre nos objectifs de réduction de gaz à effet de serre pour atteindre la carboneutralité, c'est hyper important de le prendre en considération.

L'énergie éolienne, aussi, c'est une forme de diversification du portefeuille énergétique. On est dans une situation où on a des changements climatiques, donc d'avoir une diversité du portefeuille d'électricité au Québec, c'est intéressant. C'est complémentaire aussi avec la production hydroélectrique actuelle, parce que les éoliennes sont plus productives durant la période hivernale, donc c'est encore intéressant aussi avec la situation de pointe à l'heure actuelle qu'on a au Québec.

Je terminerais aussi par rapport à la perspective par rapport à l'empreinte au sol, parce qu'on a pris des engagements au niveau du Canada par rapport à la conférence Kunming-Montréal de protéger 30 % du territoire, autant au point de vue des océans qu'au point de vue terrestre. Donc, c'est sûr et certain que c'est une réalité qu'on est très sensible à l'Association canadienne de l'énergie renouvelable.

Puis l'énergie éolienne qui contribue à diminuer les GES aussi un vecteur aussi de fins... empreintes au sol. C'est-à-dire qu'il y a une étude qui a été publiée en 2022 par la National Renewable Energy Laboratory qui mentionne qu'il y a une grande partie de l'empreinte typique d'un parc éolien, là, donc ça peut être de 95 ou 96 % à 99 % qui n'est pas directement touché par une infrastructure physique ou permanente.

Donc ça, c'est le cas d'une éolienne. Ça veut dire qu'on peut avoir, par exemple, la base d'une éolienne, mais autour, il pourrait avoir une continuation de la biodiversité ou une perspective, là, par rapport à si on serait dans une situation agricole, ce qui n'est pas le cas dans le cas actuel parce qu'on est en secteur forestier, mais il pourrait avoir, par exemple, du pâturage qui continue à être autour des éoliennes.

Donc, c'est une perspective quand même intéressante qui ajoute aussi une certaine agilité, parce qu'il y a une possibilité d'évaluer, disons, l'emplacement du terrain au complet, puis de voir c'est quoi les voies de passage s'il y a des questionnements par rapport à la communauté. Il peut avoir un changement de tracé d'un chemin, par exemple, s'il y a un enjeu spécifique. Donc l'agilité, elle est quand même là pour, si on peut le faire, de pouvoir regarder ces cas de figure là, parce que l'empreinte au sol n'est pas hyper importante.

Donc, plusieurs constats qu'on fait état dans notre mémoire. Donc, sachant que le temps est parti est quand même assez limité, là, je vais m'arrêter ici, puis ouvert aux discussions avec vous, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup pour votre présentation, monsieur Habel. Effectivement, j'ai quelques questions à vous poser. Je reviens un peu sur une affirmation ou, en fait, sur la composition plutôt de votre association. Là, vous avez parlé de fournisseurs de composantes, entre autres, là, qui sont

membres de votre association. est-ce que dans l'industrie éolienne, est-ce que vous avez... est-ce que les normes de conception ont évolué pour la production de composantes d'éoliennes pour optimiser, en fait, ces composantes-là?

Et là, je vous pose cette question-là, là, dans une perspective du démantèlement, ça veut dire de la réutilisation, du recyclage ou, éventuellement, de d'autres formes d'éliminations qu'on pourrait faire avec les composantes quand on les conçoit aujourd'hui pour un démantèlement, là, dont on parle dans 30 ans ou plus.

M. JEAN HABEL :

Oui. Il y a deux volets, je pense, qui est intéressant avec votre question, là, par rapport à tout l'aspect du démantèlement, puis on est conscient, le cycle de vie d'un parc éolien, là, ça va du développement à la phase construction, à l'opération et la maintenance, puis après ça aussi, à la phase de développement. Il y avait mon intervenant auparavant qui parlait de tout l'enjeu, là, ou l'aspect de la lettre de crédit pour s'assurer d'avoir un déploiement ou un démantèlement qui soit le plus optimalement possible.

Il y a beaucoup de recherche et développement de plusieurs turbiniers par rapport au recyclage des composantes. Je pourrais peut-être vous faire parvenir une étude qu'on, ou une analyse qu'on avait faite, un genre de *one pager* par rapport à la recyclabilité de certaines composantes, là. Mais il y a plusieurs turbiniers, je ne veux pas nommer un turbinier plus précisément que d'autres, là, mais qui vont même jusqu'à recycler la résine. Donc, on va dans un pourcentage, là, qui est très, très, très important, là, de la part, d'un point de vue de la recyclabilité des produits.

Il y a encore des recherches et développements comme n'importe quel produit que vous devez évaluer, là, au Bureau d'audience publique en environnement, là, par rapport à d'autres composantes. Donc, je vous dirais qu'on fait cet effort-là, on est conscient du questionnement de la part de plusieurs personnes par rapport à la recyclabilité, mais on est vraiment dans une perspective où une large proportion de nos composantes sont recyclables dans une très grande mesure, puis on vise éventuellement avoir un taux de recyclabilité, là, à 100 % effectivement.

LE PRÉSIDENT :

Mais la commission sera preneur effectivement, sera preneuse plutôt, de cette étude. Si vous voulez nous la transmettre, ce sera avec plaisir.

2210

M. JEAN HABEL :

Oui.

2215

LE PRÉSIDENT :

J'avais une deuxième question. Vous avez parlé, bon, vous avez évoqué, là, l'entente Kunming-Montréal en 2022. Pour la protection de la biodiversité autant en océan qu'en milieu terrestre, vous avez parlé d'une étude, là, qui s'appuyait un peu sur ces ententes-là, ou sur ces résolutions-là, sur l'empreinte au sol, est-ce que vous avez de l'information ou des études qui parlent de l'empreinte en altitude, là, donc l'empreinte en mer, là, si on veut, là, par rapport au fait qu'on a éventuellement des pales qui grossissent en taille, donc des formes qui évoluent aussi, comme on le mentionnait tout à l'heure avec l'intervenant précédent, est-ce que vous avez ce genre d'informations là, est-ce que vous pouvez nous entretenir sur cette situation?

2225

M. JEAN HABEL :

Oui, bien, c'est sûr, l'étude que je mentionnais, là, la National Renewable Energy Labotary est en annexe du mémoire que j'ai présenté, là. Donc, c'est vraiment une empreinte qui est directement physique au sol, mais effectivement, t'sais, si j'élargis, il y a des questionnements qui doivent être mis de l'avant par rapport à toute la capacité d'absorption, par exemple, par rapport à un port pour entreposer ces pales éoliennes là qui, par la suite, vont pouvoir être mis de l'avant.

2230

Mais je vous dirais qu'en ordre général, lorsqu'on regarde la technologie, c'est sûr et certain qu'il y a quand même une certaine agilité intéressante avec les éoliens, parce qu'au point de vue physique au sol, puis après, il y a d'autres questionnements, puis on n'a pas d'études précises, là, par rapport à l'aspect de votre question sur l'altitude. Mais sur l'empreinte physique au sol, sachant qu'on peut faire de la biodiversité ou continuer, par exemple, d'autres utilisations par rapport à l'aspect de l'agriculture, bien, au moins, on diminue cette empreinte-là physique. Donc, ça veut dire

2235

2240 qu'on peut avoir une certaine agilité par rapport à des enjeux de milieux humides ou à, donc, des perspectives comme ça, parce que l'empreinte au sol est plus limitée que d'autres technologies. Donc, je pense que ça, c'est un aspect intéressant.

2245 Puis là, après, ça, c'est sûr que le tout le postulat à savoir le nombre de mégawatts nécessaires, puis après ça, notre perspective par rapport à l'atteinte de la carboneutralité, mais c'est sûr et certain que lorsqu'on regarde un projet éolien, dans le fond, on vise à réduire les GES, alors un projet éolien, à notre sens, doit être évalué aussi dans une perspective où oui, il peut avoir un certain impact, il faut le regarder, il faut le mitiger le plus possible, mais en même temps, la plus-value de ce parc-là, ça veut dire qu'on va ultimement, puis je parlais du plan d'action 2035, réduire des gaz à effet de serre.

2250
2255 Donc l'aspect positif climatique dans le contexte actuel est hyper intéressant, parce qu'au moins, on réduit les gaz à effet de serre lorsqu'on met de l'avant des mégawatts renouvelables qui vont nous permettre de décarboner le secteur des bâtiments, le secteur des transports ou le secteur industriel.

2260 Puis à l'heure actuelle, bien, chaque mégawatt compte, puis aussi chaque année compte. Donc, c'est sûr et certain que ce projet-là, bien, il vient dans une séquence où on veut avoir des mégawatts supplémentaires pour décarboner notre économie, ce qui est un bénéfice pour nos objectifs climatiques puis dans une perspective où, disons, on a une certaine agilité pour pouvoir mitiger les impacts sur la faune et la flore.

LE PRÉSIDENT :

2265 Je vous remercie beaucoup de votre participation, monsieur Habel. Je vous souhaite une belle fin de soirée.

M. JEAN HABEL :

2270 Merci beaucoup, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2275

Nous allons poursuivre la présentation des opinions. J'invite maintenant Pascal Bergeron à venir à l'avant pour présenter son opinion sur le projet. Rebienvvenue, monsieur Bergeron.

M. PASCAL BERGERON :

2280

Merci, monsieur Morissette.

LE PRÉSIDENT :

2285

Vous avez une quinzaine de minutes pour présenter votre opinion sur le projet.

M. JEAN HABEL :

2290

OK. Moi, ce qui a déclenché mon questionnement par rapport à ce projet-là, puis en particulier aux projets éoliens en général, c'est une revue littérature qui faisait état des impacts des infrasons sur la santé humaine, puis ça a commencé en milieu industriel des travailleurs dans le milieu des turbines qui avaient des malaises qu'on ne comprenait pas. Puis on a découvert au fil du temps que c'était lié aux infrasons, bruits de basse fréquence. Il y avait des travailleurs qui... en fait, des travailleurs qui étaient exposés à des forts niveaux développaient une forme d'épilepsie tardive, puis c'était assez élevé, là, on parle de 10 % de travailleurs. Puis quand cette épilepsie-là se déclenchait, ils devenaient comme un peu zombies, puis là, ils marchaient... puis il y en a qui se faisaient avaler par des turbines, littéralement, là, à moins qu'on les retienne. Puis là, c'est ça qui a donné lieu à cette exploration-là scientifique qui est somme toute jeune.

2295

2300

Puis c'est important de le mentionner, parce quand on parle du bruit, bien, ce qu'on a entendu ce soir, c'est, on nous parlait du bruit en dBA, en spectre audible pour l'humain, on nous parlait des impacts sur l'humain, de 10 % d'humains dérangés à des niveaux de bruit de basse fréquence de 40, 45 décibels.

2305

Mais on fait fi de tout le reste des impacts potentiels de ces bruits-là de basses fréquences puis des infrasons. Puis ce n'est pas le défaut du promoteur, hein. Je suis allé poser la question à

madame Gauthier pendant la pause, oui, mais il y a-tu de la littérature scientifique sur les impacts sur la faune? Puis la réponse, c'est non. On est dans un bout où on ne le sait pas.

2310 Puis peut-être par analogie, là, si on regarde le spectre de la lumière visible, bien, de l'infrarouge à l'ultraviolet, on se met des lunettes fumées, on se protège les yeux, mais ça ne nous protège pas des rayons X, qui est comme une partie du spectre visible, du spectre lumineux qui a d'autres types d'impacts. Puis bien, au niveau de l'audible, bien, c'est ça, on ne considère pas la partie du spectre qui a d'autres types d'impacts que ceux sur l'audition puis le dérangement.

2315 Je trouve ça problématique comme approche pour la science du truc, mais ce que je comprends, c'est que l'étude dont parlait madame Gauthier, qui date de 2022, nous dit qu'on ne le sait pas c'est quoi l'impact. Puis ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de mortalité animale qu'il n'y a pas de perte d'habitats. Puis ça, c'est quand même un gros enjeu. À matin, il y avait un truck stationné
2320 en avant de chez nous sur la 132 qui laissait rouler son moteur à 6 h le matin, puis c'est la deuxième fois qu'il se parque là puis qu'il me réveille, t'sais. Il ne m'a pas tué, mais il a fait assez de bruit pour me réveiller. Puis si lui, ce tata-là, il se parque à 3 h du matin tous les jours en avant de chez nous, puis qu'il me réveille à tous les jours, puis que je ne peux rien y faire, bien, je vais finir par déménager.

2325 Puis je pense que vous voyez où je veux en venir. Bien s'il y a des différents ordres fauniques, invertébrés ou vertébrés qui sont particulièrement sensibles à ce qu'on émet comme bruit avec les éoliennes, sur lesquelles on n'a pas fait d'étude, bien, on ne peut pas savoir s'ils vont se déplacer suite à l'implantation du parc ou pas.

2330 En tout cas, je pense que vous comprenez le fond de ma pensée là-dessus, ou vous pourrez poser des questions si c'est nécessaire de l'éclaircir davantage. Mais disons que par rapport à ça, moi, si j'avais eu une recommandation à formuler à la commission, ce serait de ne pas créer de parcs éoliens sur de nouveaux sites. Puis là, ce n'est pas ça le cas présent, OK. Mais au terme de ce que j'ai entendu ce soir, moi, ce que je comprends quand on met ensemble un ancien parc avec un
2335 nouveau, bien, finalement, l'effet, en termes de production sonore, il n'y a pas un ajout si important que ça à cause de la décroissance logarithmique des zones sonores sur la distance, mettons, là.

Donc, un nouveau projet sur un site existant n'aurait potentiellement vraiment pas beaucoup d'impact sur la faune environnante par rapport à la première implantation. Donc, c'est ça qui serait

2340 crucial par rapport à cet enjeu-là. Mais je m'avance beaucoup, on manque de connaissances scientifiques. Je pense que c'est ça, pour moi, qu'il faut relever aussi.

2345 Puis ma deuxième recommandation par rapport à cet enjeu-là, ce serait de débloquer du financement pour qu'il y ait de la recherche qui se fasse, de la recherche empirique, randomisée par rapport aux différents ordres fauniques, vertébrés et invertébrés, pour pouvoir mesurer c'est quoi les réactions à différents niveaux d'infrason, puis c'est quoi les différents niveaux aigus et chroniques. Il faut. Je veux dire, à la quantité de projets éoliens qu'on va déployer dans les territoires vierges, on doit mesurer ça. Le principe de précaution veut qu'on sache où qu'on s'en va avec ça, sinon on ne s'en va nulle part, là.

2350 Louis-Gilles Francoeur, qui est ancien vice-président du BAPE et journaliste scientifique très connu, recommande qu'on crée les parcs éoliens là où il y a déjà des grosses perturbations, c'est-à-dire là où il y a des réservoirs d'Hydro-Québec, la grande, et cætera. Il me semble que cette recommandation-là fait du sens aussi, d'autant plus que le potentiel éolien dans ces secteurs-là est assez gigantesque puis que les lignes de transmission sont déjà là.

2355 On parle beaucoup de diminution de GES par rapport au développement éolien, mais très peu de biodiversité. Puis on est au milieu de deux crises en ce moment. Puis ce n'est pas en réglant juste celle des... juste en réglant la crise climatique en faisant fi de la crise de la biodiversité qu'on va aller quelque part, il faut vraiment considérer les deux simultanément.

2360 Puis, bien, l'empreinte au sol des éoliennes est peut-être négligeable, mais la distance que parcourent les sons, elle, est vaste. Puis tant qu'on n'a pas mesuré les différents niveaux d'impact en fonction des différents niveaux sonores, mais on ne peut pas s'avancer sur c'est quoi l'impact de ces parcs-là.

2365 Bien, pour moi, ça, ça fait le tour peut-être de ce qui est plus technique par rapport aux sons, infrasons. Maintenant, je pense qu'il y a quelque chose à dire sur comment on déploie le modèle éolien au Québec en ce moment, qui est, à mon sens, extrêmement problématique. On privatise, puis on dilapide en quelque sorte les gisements éoliens au profit d'entreprises privées qui sont souvent à la fois des géants de l'énergie fossile et qui se transforment soudainement en géant vertueux de l'énergie renouvelable.

2370

2375 Et pourquoi on fait ça? Bien, les usages sont assez douteux. On veut électrifier l'ensemble
du parc automobile en faisant comme si l'auto solo pouvait être maintenue, alors que pour la
biodiversité, c'est une catastrophe. On va électrifier des usines de batterie comme celle de Northvolt,
qui aurait vraiment mérité un BAPE. Il faut prendre le temps de le souligner ici, là. Le projet industriel
en ce moment au Québec ne s'enlève pas pour avoir un BAPE, alors qu'on est en dans un BAPE
ici pour parler d'une extension d'un projet éolien qui obtient, de manière générale, l'acceptabilité
sociale de la population de la région. Je pense que le ministre puis le BAPE ont un gros devoir à
2380 faire de ce côté-là.

Puis quand on parle des usages douteux de cette énergie-là aussi, l'électrification de la ville
de New York, wow! On prétend qu'on a des gros surplus, on signe un gros contrat pour tout vendre
ça, puis le lendemain matin, on se réveille comme un gros lendemain de brosse, puis, crime, on
2385 manque d'électricité au Québec. Il y a comme un manque de planification, là, c'est sidérant. C'est
qui qui pense à ça dans cette province-là?

Fait que, on comprend que les gouvernements municipaux puis les communautés
autochtones ont besoin de financement. Il me semble que ça devrait passer à travers autre chose
2390 qu'un partenariat avec l'industrie éolienne. On avait un beau modèle de développement énergétique
au Québec, hein, Hydro-Québec pourrait très, très, très bien se charger du développement éolien
dans notre province, puis on a décidé de privatiser ces gisements-là au lieu de les conserver dans
le giron public. Il n'y a pas de raison vraiment. À part une espèce de foi aveugle selon laquelle le
privé va faire mieux que le public.

2395 Puis, bien, il faut qu'il y ait d'autres outils financiers pour le municipal puis pour les
communautés autochtones. Ça prend du financement qui coule vers là. Ça fait longtemps que les
élus municipaux demandent un renouvellement du parc. Et j'ai l'impression que si on était plus riche
d'une fiscalité différente dans nos municipalités puis dans les communautés autochtones, on aurait
2400 moins d'appétit pour ce genre de projets là. On est un peu à la merci des projets de développement
qui amènent des gros capitaux sur le territoire, parce que, bien, on a faim.

Fait qu'il y a comme d'autres enjeux à régler de ce côté-là aussi, si on veut vraiment parler
de consentement libre et éclairé à ces projets-là, parce que... c'est ça, parce que si on est mis dans
2405 une position où on a besoin de cet argent-là pour avancer, pour développer nos communautés, bien,
on ne peut pas vraiment dire que le consentement est complètement libre.

Fait que, oui, voilà, c'est différents éléments de réflexion que j'avais à vous soumettre là-dessus. Ce n'est pas très *cheerleader* pour tout ce truc-là qui est censé jouir d'une acceptabilité sociale très grande, mais bon, voilà.

2410

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Bergeron, pour votre participation. Vous avez bien ramassé vos idées, c'était clair. Il y a quand même quelques éléments que je voudrais préciser avec vous.

2415

M. PASCAL BERGERON :

Oui.

2420

LE PRÉSIDENT :

Entre autres, peut-être parce que mon oreille n'a pas été attentive à ce moment-là, peut-être parce que vous avez passé vite à un autre sujet, mais la première recommandation que vous avez faite sur le projet, est-ce que vous pouvez tout simplement la répéter, parce que vous avez... j'ai comme cru comprendre que vous parliez de ne pas installer de parcs éoliens, mais je veux quand même m'assurer que c'est bien vos propos, parce que cette première recommandation-là, elle est passée vite.

2425

M. PASCAL BERGERON :

2430

Oui. Ce que j'ai dit, c'est on ne devrait pas installer de parc éolien sur de nouveaux sites.

LE PRÉSIDENT :

2435

Donc, c'est une recommandation générale?

M. PASCAL BERGERON :

Oui.

2440

LE PRÉSIDENT :

Qui n'est pas spécifique à ce projet?

2445 **M. PASCAL BERGERON :**

Qui n'est pas spécifique à ce projet-là, parce qu'en l'occurrence, pour ce projet-là, on est déjà sur un site qui est occupé par un parc éolien, donc les impacts sont déjà là.

2450 **LE PRÉSIDENT :**

2455 J'avais bien compris, mais merci d'avoir précisé par rapport à cette première recommandation-là. Je voulais revenir aussi sur un point que vous avez amené. Vous avez commencé votre exposé en parlant de la littérature scientifique sur la relation entre les infrasons, puis certaines maladies, là, qui pouvaient avoir été causées chez l'être humain puis, ensuite, vous avez progressé, là, vers le dérangement que ça pouvait occasionner en donnant l'exemple du camion qui était stationné devant chez vous ce matin. Pour moi, je veux bien comprendre, là, est-ce que vous êtes plutôt préoccupé par le dérangement que ça peut occasionner par la faune, ou par les mortalités, ou éventuellement les maladies que ça pourrait causer, ou c'est un peu des deux, auquel cas il y a un manque de connaissance, là, assurément pour la partie maladie et/ou autres impacts, là, sur la physiologie des animaux où là, exact?

2460 **M. PASCAL BERGERON :**

2465 Bien, de la manière que je comprends cette jeune science, c'est un spectre qui va de la maladie aiguë, avec des expositions chroniques et prolongées, jusqu'à des dérangements avec des expositions faibles et ponctuelles. Fait que, entre le petit dérangement qui ne sera pas nuisible à long terme pour la faune parce qu'elle va revenir quand que les éoliennes vont être à l'arrêt par exemple, et des maladies chroniques qu'il pourrait y avoir sur certaines espèces animales qui seraient exposées, qui resteraient dans le champ d'exposition à tel niveau pendant un temps X, bien, 2470 il y a tout un spectre à étudier sur lequel on n'a pas de connaissance effectivement.

2475 **LE PRÉSIDENT :**

Très clair encore une fois. Puis je vais me permettre une dernière question, là, pour préciser cet élément-là. Comment vous percevez cet élément-là de dérangement dans la mosaïque d'utilisation et de perturbation du territoire qui sont actuellement, là? Là, je reviens là spécifiquement au projet MU1 et MU2.

2480 **M. PASCAL BERGERON :**

Je ne peux pas l'évaluer.

2485 **LE PRÉSIDENT :**

Vous le considérez comme un élément au sein d'une...

2490 **M. PASCAL BERGERON :**

Ah!

2495 **LE PRÉSIDENT.**

... l'importance que vous accordez à cet élément-là?

M. PASCAL BERGERON :

2500 Ma réponse va rester la même. Je comprends mieux la question, mais je ne peux pas l'évaluer. Je ne sais pas à quel... on n'a pas la courbe d'émissions sonores des turbines qui sont... dont on projette l'installation. Après ça, ces émissions sonores là, on n'a pas les impacts en fonction de leur intensité sur différents ordres du vivant. Fait que, il nous manque tellement d'informations. Ça se peut que ce soit négligeable, puis ça se peut que ce soit phénoménal.

2505 Puis le problème, c'est que l'état actuel des données scientifiques ne nous permet pas de conclure ni d'un bord ni de l'autre. Puis moi, je trouve ça hautement problématique dans la mesure

où on nous promet que toute la nouvelle énergie installée, ou en tout cas une grande partie de la nouvelle énergie installée, ça va être de l'éolien. On n'a aucune idée.

2510

LE PRÉSIDENT :

Excellent. C'est très clair pour moi, là, je voulais évaluer justement votre spectre de préoccupation. Donc ceci dit, monsieur Bergeron, merci beaucoup pour votre participation, je vous souhaite une belle soirée, puis vous pouvez rester parmi nous.

2515

M. PASCAL BERGERON :

Bien oui, merci beaucoup.

2520

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous.

2525

On va poursuivre avec les présentations de mémoire ou d'opinion sur le projet. La prochaine personne est au téléphone et c'est monsieur Richard. Donc, monsieur Richard, je vous écoute, vous êtes en ligne.

M. ALEXANDRE RICHARD :

2530

Oui, bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

2535

Oui, bonsoir. Vous avez une dizaine de minutes pour présenter votre opinion.

M. ALEXANDRE RICHARD :

Excellent. Donc, content d'être là pour vous faire part de mon point de vue. Donc l'idée, là, par rapport à ça, vous avez pu sûrement constater, là, j'ai participé aux audiences publiques d'un autre projet éolien aussi, ce n'est pas ce projet-là en tant que tel qui est ciblé, là, c'est vraiment, moi,

2540

mon point de vue, c'est par rapport à l'état général de l'usage de l'énergie au Québec, donc de ses impacts et de ses effets.

2545 Donc, en gros, ce projet-là fait partie d'un gros projet de société qui est de mettre des éoliennes partout, puis je pense que ça mérite une attention particulière pour bien cibler, là, en fait, les préoccupations de tous les citoyens. Donc, je suis bien content d'être ici ce soir pour en parler.

2550 Donc, en gros, moi, mon point principal, là, j'en ai parlé un peu dans ma requête d'audience, là, ce qui me chicote le plus, là, c'est par rapport à l'usage de l'énergie. J'ai posé quelques questions par rapport à ça. On a eu des réponses comme de quoi qu'en fait, ce n'était pas du ressort du producteur d'énergie de l'usage de l'énergie. Je pense que c'est vraiment important pour l'avenir des prochaines générations qu'on se soucie de ça, parce que c'est vraiment, vraiment un point, là, si on crée de l'énergie à l'aide d'une éolienne, bien moi, mon point de vue, c'est que c'est super important de l'usage qui va être fait par après.

2555 Donc si on... on a eu un peu une belle expérience avec l'hydroélectricité, là, ça a fait en sorte qu'on a tous développé le territoire, puis on a tout souillé le territoire un peu partout. Donc ça, on n'a pas tenu compte des impacts puis des effets rebonds, la distribution de toute cette énergie-là. Qui se combine avec toutes les autres formes d'énergie aussi.

2565 Je suis vraiment content aussi d'avoir un peu plus de temps, je vais pouvoir déposer un mémoire écrit, là, par rapport à ça. Je n'ai pas eu le temps dans le projet des Neiges. Donc, en gros, le message que je veux passer, là, c'est qu'il faut se poser la question qu'est-ce qu'on va faire avec énergie-là? Si cette énergie-là est utilisée pour continuer l'extractivisme, ça ne fait pas de sens, là, ça ne respecte pas la terre. Donc, en gros, ça, c'est mon point de vue.

2570 Puis il y a aussi un point super important qui est l'aspect socio-économique. Souvent, on voit juste les beaux côtés, hein, on s'entend. Moi aussi, là, je suis conscient qu'il y a des impacts positifs par rapport à la création de richesse de tous ces parcs éoliens là. Par contre, il faut faire attention, parce que souvent, au-delà d'un certain seuil de revenus, bien, il y a beaucoup de gaspillage qui est fait, autant énergétique que pécunier.

2575 Donc, en gros, il y a des effets rebonds par rapport à ça. La croissance économique, ça fait en sorte qu'il y a plus de consommation. Puis c'est ce que le développement de l'énergie éolienne,

2580 toute forme d'énergie confondue en fait, là, je n'ai pas de parti pris, là, moi, là, l'énergie, je pense que sincèrement, il faut apprendre à beaucoup mieux l'utiliser. Je vais pouvoir déposer un petit graphique, là, par rapport à ça. En fait, il y a des documents de base par rapport à l'état de l'énergie au Québec, là, que je vais déposer au dossier. Mais en gros, là, on consomme quatre fois la... chaque habitant consomme quatre fois la consommation moyenne d'un habitant de la planète.

2585 Donc, en gros, là, on est vraiment, vraiment, vraiment énergivore. Je pense qu'avant d'installer des parcs éoliens un peu partout, on devrait envisager d'utiliser l'énergie, en fait, qu'on a déjà, de mieux l'utiliser. Pas nécessairement de faire une croissance énergétique verte, mais de décroître notre consommation d'énergie. Puis ça, bien nécessairement, bien ça vient avec une certaine décroissance économique. Il va falloir qu'on commence à en parler, parce que ça ne peut pas continuer comme ça. On ne peut pas continuer à faire croire l'économie. La journée que quelqu'un va réussir à me prouver qu'on est capable de le découpler, là, puis de réduire vraiment les impacts non seulement des GES, mais aussi de l'extractivisme, parce que veux, veux pas, quand on construit des éoliennes, ça prend des ressources. Ces ressources-là, bien, il faut les extraire.

2590 Puis il y a aussi la deuxième loi de la thermodynamique qui fait en sorte qu'on ne peut pas récupérer à l'infini. On n'en a pas beaucoup parlé, là, durant l'audience, mais c'est sûr qu'il y a des limites, hein. Précédent, là, j'ai entendu la commission en parler, poser des questions par rapport à la conception, une écoconception, s'assurer que les matériaux vont être récupérés en fin de vie, mais jamais ça ne pourra égaler un projet, en fait, qu'on n'aurait pas besoin.

2600 Si on est capable de générer des mégawatts, de réduire notre consommation d'énergie pour en arriver à la moyenne mondiale, bien, on serait gagnant. Parce que là, en gros, là, il y a une course mondiale, là, on veut substituer les énergies fossiles par des énergies vertes, plus vertes, et en fait, ça l'impacte, il y a beaucoup d'impact sur le territoire.

2605 Ce soir, on a parlé des infrasons. C'est vraiment un domaine d'étude qui est absolument... on n'a aucune idée de ce qui se passe avec ça, comme un peu comme on n'avait aucune idée au début que la cigarette était néfaste. Peut-être qu'on est carrément à côté de la traque puis qu'il n'y aura pas d'impact du tout par rapport à ça, mais il faudrait être préventif, puis peut-être analyser les parcs éoliens qui sont existants avant de poursuivre à grande échelle.

Donc ça, c'est mon point de vue. Encore une fois, je répète que je ne vise pas ce parc-là spécifiquement, mais moi, ce que je proposerais, c'est vraiment de prendre une pause, OK, puis d'évaluer toutes les solutions de rechange qui n'a pas été fait dans l'étude d'impact. Normalement, dans la directive, on devrait déposer des solutions de rechange. Une solution de rechange, ce n'est pas nécessairement de mettre une éolienne à un emplacement par rapport à un autre, mais c'est aussi, il faut voir plus loin, puis on peut proposer des projets comme, par exemple, d'efficacité énergétique dans les bâtiments, mais qui seraient plus poussés que ce qui est présenté présentement. C'est un exemple. Il y a des millions de possibilités.

Mais je comprends qu'on est dans une optique de croissance de production d'énergie, de substitution énergétique et vraiment, c'est vraiment important pour moi de vous faire part de mon point de vue par rapport à ça. Il ne faut pas aller trop vite. Moi, qu'est-ce que j'aimerais, c'est que pour tous les prochains projets, là, je vois que, aussi, toutes les techniques de mobilisation, puis c'est tout en train de se peaufiner tout ça, de plus en plus, on se rend compte qu'il y a des impacts qu'on n'était pas au courant.

Donc, en gros, on pourrait prendre un petit deux ans, on fait un moratoire, on prend le temps de regarder ça comme il faut. Il n'y a pas de course, là. C'est sûr que si on pourrait réussir à réduire notre consommation d'énergie au lieu de l'augmenter, bien tout le monde serait gagnant. Puis tous les pays aussi qui visent à... il y a certains pays qui en ont besoin d'une certaine croissance pour augmenter leur niveau de vie. Nous là, ce n'est vraiment pas le cas au Québec. On n'a pas besoin de croissance énergétique puis de croissance économique, là, on s'entend, là, on est vraiment, là, on vit au-dessus de nos moyens. Donc selon... c'est ma vision, là, par rapport à ce projet-là. Je ne sais pas, il me reste combien de temps à peu près?

LE PRÉSIDENT :

Il vous en reste exactement 7 minutes.

M. ALEXANDRE RICHARD :

Excellent. Donc, je vais vous parler des risques, là. Tantôt, on en a parlé. Il y a quand même des risques associés à développer à grande échelle une technologie. Puis, entre autres, là, bien dans ma requête d'audience, là, je parlais des risques par rapport au modèle Innergex qui est le

modèle privé. Donc, j'ai regardé avant de m'en venir ici ce matin, là, par rapport à l'indice boursier, là, moi, je ne connais absolument rien en finance, ça ne m'intéresse pas du tout, mais je voulais juste porter à l'intention de la commission par rapport à ça.

Innergex qui est en partenariat avec la communauté pour créer ce projet-là, bien c'est sûr que c'est une société qui est cotée en bourse, OK. Donc, on n'est pas à l'abri des risques qu'elle ne serait plus capable de maintenir, en fait, les opérations en cas de dérive économique.

Donc ce matin, j'ai regardé, l'action d'Innergex était à 8,37 \$ dollars le 12 mars 2024. Et j'ai regardé, j'ai reculé trois ans à l'arrière, le 12 mars 2021, elle était à 22,35. Moi, je ne connais rien là-dedans, mais je me dis que si jamais, peu importe la raison, pandémie, autres, ou désordres climatiques, peu importe qui peut se passer dans le futur, bien c'est sûr que si l'action d'Innergex descend, descend, descend, descend, à un point tel qu'elle ne pourra plus être viable.

OK, puis là, on serait avec toutes ces infrastructures-là. Un peu comme on le voit dans d'autres secteurs, là. Dans le secteur minier, on a eu des sites orphelins. Bien, c'est peut-être un peu la même chose par rapport à ça.

Donc, c'est des grosses infrastructures. Et je pense qu'au minimum, pour les parcs existants, ça prendrait un plan, en fait, de démantèlement crédible avec des fonds seraient mis en fiducie pour être sûr et certain qu'on soit capable de démanteler ce parc-là. Dans 30 ans, là, peut-être que l'énergie va être extrêmement rare, puis ça va peut-être être difficile de démanteler tous ces parcs-là.

Donc, en gros, ça, c'est un point par rapport à l'efficacité, en fait, là, des ressources que je veux porter à la commission. Donc, en gros, il y a vraiment des risques par rapport au modèle économique, ce n'est pas une base solide une entreprise incorporée. S'il y a des dérives économiques, elle met les clés dans la porte, c'est fini, bye bye, puis la société va être prise avec les déchets. Donc, en gros, ça, c'est mon point.

Il y a aussi, bien, je crois qu'il y a d'autres intervenants qui en ont parlé, là, il y aurait des solutions de recharge, OK, si vraiment, après notre deux ans, là, qu'on se pose des questions pour être bien sûr qu'on fera la bonne décision. Moi, je ne dis pas que l'éolien, c'est une mauvaise chose, je dis juste qu'il faut prendre le temps d'en discuter, pas juste de parler des impacts positifs par rapport à réduction des GES, il y a aussi un impact sur les territoires, OK. Puis chaque kilowattheure

qu'on va générer, tout dépendant comment qu'on va l'utiliser, bien, ça peut avoir des impacts encore plus grands, donc c'est super important ça. Le kilowattheure qui va sortir de l'éolienne, il va servir à quoi, puis l'argent va aller où, puis elle va servir à quoi? C'est ces deux questions-là qui sont fondamentales. Je le sais qu'on ne le réglera peut-être pas dans ce dossier-là, mais j'aimerais au moins, là, l'apporter à tout le monde. Donc, en gros, c'est ça.

Est-ce que vous êtes encore, vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

Oui, on est toujours là.

M. ALEXANDRE RICHARD :

Excellent. J'ai aussi, j'aimerais ça que la commission porte une attention particulière, tous les autres projets, là, qui sont déposés, là, je vois qu'il y a des normes qui sont en train de changer par rapport au bridage des éoliennes, puis tout ça. J'aimerais ça que la commission porte une attention particulière aussi sur l'aspect préventif par rapport à ça.

Donc, en gros, je sais qu'il y a des protocoles qui sont en train de changer, il y a des normes qui sont en train de changer, il y a des recommandations du MELCCFP qui sont en train de changer par rapport au suivi des chauves-souris et tout ça. Compte tenu de l'ampleur des projets, j'aimerais ça que la commission porte une attention particulière, surtout qu'elle aille voir dans des évaluations environnementales, qu'elle fouille un peu pour voir toutes les questions qui sont posées aux initiateurs des autres projets pour pouvoir les intégrer à ce projet-là, entre autres.

Donc, il y a vraiment des mises à jour qui sont en cours. On est dans une société qu'il faut se l'admettre, là, on ne connaît rien, on a encore tout à apprendre. Donc, en gros, c'est vraiment ça que je veux apporter à la commission. Puis, c'est ça. Donc, en gros, là, ça résume pas mal mon point.

LE PRÉSIDENT :

2715 Merci beaucoup, monsieur Richard, pour votre intervention, votre participation. J'aurais deux courtes questions pour vous, des questions qui se répondent assez rapidement. Quand vous avez parlé d'utilisation de l'énergie, bon, vous remettez en question un peu l'utilisation de l'énergie qu'on fait. Vous, qu'est-ce que vous verriez en tête de liste comme utilisation prioritaire de l'énergie?

M. ALEXANDRE RICHARD :

2720 Premièrement, bien, l'énergie, bien c'est sûr qu'il y a des notions d'usage sans regret, on s'entend, là, je crois que c'est un peu d'actualité. (Inaudible) qui nous a parlé lors d'autres audiences. Mais en gros, là, ces usages par regret là, là, il faut qu'il y ait un débat de société pour qu'on en parle. Qu'est-ce qui est prioritaire? Qu'est-ce qu'on a besoin? Moi, je dirais, là, que c'est sûr que, bien
2725 premièrement, le Québec puis toutes les communautés qui sont ici sur notre territoire, en fait, commun, c'est sûr que première chose, il faut se nourrir convenablement. Là, c'est sûr que l'efficacité de notre système énergétique, il est complètement désuet, là, je veux dire. On dilapide 50 % de l'énergie au Québec.

2730 Fait que c'est sûr qu'en gros, il faut se nourrir de... premièrement, je pense que l'usage sans regret, bien, il faut se nourrir de façon locale, ça, c'est première chose. Puis deuxièmement, bien, il faut éviter, les mégawatts dans le domaine du bâtiment, là, il y a beaucoup, c'est un beau gisement, ça. On est capable de créer des bâtiments ou d'améliorer des bâtiments pour avoir 15 kilowattheures par mètre carré par année. Ça, c'est une maison passive. Puis il y a d'autres techniques de rénovation qui peut nous arriver à 48 kilowattheures par mètre carré par année.

2735 Donc, en gros, là, c'est sûr que, t'sais, un projet, là, par exemple pour ce projet-là, là, il pourrait avoir un projet de mégawatts équivalent, là, qui serait déposé par les mêmes promoteurs, peu importe, là, c'est sûr que je ne parle pas pour le privé, là, mais énergétiquement parlant, l'usage sans regret, là, bien c'est sûr que prôner la non-utilisation d'énergie, je crois que c'est prioritaire par
2740 rapport à créer de l'énergie qui va être vendue sans regard à l'usage.

Présentement, c'est ça, là. On entend parler un peu, là, qu'il y a des restrictions par rapport à la cryptomonnaie puis ces trucs-là. Ça, on pourrait dire que c'est un usage vraiment à regret, par exemple. Mais un usage sans regret, bien, ça prend un débat de société, puis veux, veux pas, il faut

2745 catégoriser ces usages-là pour décider ensemble, collectivement, démocratiquement qu'est-ce qu'on
veut faire avec cette énergie-là. Parce que là comme c'est là, on la dilapide puis on remplit des sites
d'enfouissement de détritus qui ont été conçus avec cette énergie-là.

2750 Donc ça, c'est... je ne sais pas si ça répond à votre question.

LE PRÉSIDENT :

2755 Merci beaucoup pour votre réponse, monsieur Richard. Je vous remercie encore une fois
pour votre participation, puis je vous souhaite une belle fin de soirée.

M. ALEXANDRE RICHARD :

2760 Bien, je vous remercie de m'avoir écouté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2765 **LE PRÉSIDENT :**

2770 La commission va poursuivre comme elle l'avait annoncé, là, avec des questions pour
autant les personnes-ressources que l'initiateur pour compléter son enquête. Une question peut-être,
pour revenir un peu sur le projet, là, je vais m'adresser à l'initiateur. Quand on regarde l'appel d'offres
qui avait été soumise, on avait 300 mégawatts qui étaient possibles, ou 480 mégawatts plutôt qui
étaient possibles, sur lesquels il était possible de soumissionner.

2775 L'optimisation du projet effectué durant la préparation des soumissions vous a emmené à
soumettre un projet à 102,24 mégawatts. Cette optimisation-là est en deçà, là, finalement, du
maximum possible. Qu'est-ce qui vous a permis de revoir à la baisse, en fait, cette... ou les facteurs,
en fait, qui vous ont permis de revoir ça à la baisse? Puis éventuellement, est-ce qu'il y a un potentiel
encore qui est inexploité, qui pourrait potentiellement dans le futur être exploité soit sur le site soit

2780 en périphérie du site dans une perspective de mieux comprendre les impacts cumulatifs du projet sur la faune?

M. LUC LEBLANC :

2785 Pour la première partie de votre question, un enjeu qui est primordial présentement au Québec et qui est important puis qu'on vit dans toutes les régions du Québec quand on parle de développement de nouvelles sources d'énergie, de production énergétique, c'est la capacité de transport sur le réseau de transport d'Hydro-Québec. Donc lorsqu'on a fait l'évaluation du projet de... qu'on parle ici de MU2, ce qu'on fait, c'est qu'on va demander des études exploratoires de la part... à Hydro-Québec. Des études exploratoires viennent nous dire d'une façon générale, pas très précise, 2790 mais de façon générale, c'est quelle est la capacité additionnelle qu'on peut envoyer sur le réseau de transport sur un lieu bien précis.

2795 Donc dans ce cas-ci, au parc éolien MU1, on a fait différents scénarios de demande d'études exploratoires, et le résultat de ces études-là nous amenait autour d'un 100 mégawatts potentiel sans déclencher des investissements importants sur le réseau de transport d'Hydro-Québec. Parce que lorsque, par exemple, si on avait soumissionné un 300 mégawatts, ou plus, bien à ce moment-là, on déclenchait des coûts importants sur le réseau de transport à différents endroits entre, mettons, le parc éolien ici, jusque... tout le long en s'en allant vers l'ouest.

2800 Lorsqu'on on vient à répondre à un appel d'offres, on soumissionne contre d'autres développeurs qui peuvent être dans la même région où on soumissionne comme, par exemple ici, en Gaspésie, mais qui peuvent être ailleurs, partout à la grandeur du Québec, dans l'est, dans l'ouest, dans le centre, dans le sud, peu importe où. Et l'analyse des soumissions avec Hydro-Québec fait en sorte qu'ils vont regarder le prix qu'on a soumis puis ils vont regarder également le coût de 2805 transport de cette énergie-là sur le réseau. Et c'est l'ensemble, l'addition de ces deux coûts-là qui fait en sorte de mettre notre projet compétitionnel ou pas. Et c'est pour ça qu'on a déposé une soumission à 102 mégawatts pour justement ne pas enclencher des coûts supérieurs ou importants sur le réseau et faire en sorte que notre projet devienne moins compétitif face à la concurrence.

2810

LE PRÉSIDENT :

2815 Excellent. C'est très clair. Puis si on revient, là, sur je vais l'appeler le point de bascule, là, par exemple, entre la soumission versus les investissements nécessaires, est-ce que ce point de bascule là, là, si on se projette dans le temps, est-ce qu'il peut évoluer? C'est-à-dire, est-ce que le besoin peut changer de manière telle à ce que ces investissements-là valent la peine pour potentiellement développer encore le potentiel éolien du site ou périphérie du site?

2820

M. LUC LEBLANC :

2825 Sur le... la réponse est oui. Donc, on l'a vu, là, dernièrement, le ministre Fitzgibbon est venu en Gaspésie il y a quelques mois de ça annoncer qu'il y avait des projets pour justement renforcer le réseau de transport un peu partout au Québec, dont dans l'est du Québec. Donc, il y a cette éventualité-là qu'il y ait un désengorgement, on va l'appeler ainsi, là, du réseau de transport dans l'est du Québec. Parce que présentement, avec les projets qui ont été acceptés dans les derniers appels d'offres, l'information qu'on a de la part d'Hydro-Québec, c'est que présentement, c'est saturé.

2830 Mais il y a des projets de développement de nouvelles lignes de transport qui permettraient éventuellement de désengorger la région de l'est du Québec, de tout l'est du Québec, là, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie. En fait, là, sans être un spécialiste dans le transport d'énergie, je dirais qu'actuellement, là, en bas de... à l'est de Lévis, ça commence à être plus difficile à installer de nouveaux parcs éoliens. Ou... parc éolien autre production d'énergie.

2835

LE PRÉSIDENT :

2840 Excellent, merci beaucoup. Écoutez, je vais revenir aussi sur des sujets qu'on a ouverts ici et là, là, parce qu'on va naviguer au travers les différentes cibles, évidemment, comme vous le savez, c'est une consultation ciblée, donc je vais naviguer sur les différents portraits qu'on a de la situation pour aller préciser certaines questions. Donc, ça se peut que vous ayez l'impression qu'il n'y a pas nécessairement de suite dans mes questions, mais je tenais à vous avertir d'avance. Vous vouliez...

2845

M. LUC LEBLANC :

2850 Oui, j'ai juste question, mais pas par rapport à ça. Vous avez dit au tout début de l'audience, si on a des rectifications sur ce qui s'est dit tout à l'heure, quand, à quel moment on peut le faire? À la fin?

LE PRÉSIDENT :

2855 Ça va se faire complètement la fin. L'organisation en tant que telle n'est pas précise, mais vous pourrez contacter, là, madame Sebareme ou aller la voir à l'arrière puis vous pouvez vous inscrire pour un droit de rectification. Ça se fait à la toute fin de la séance de ce soir.

M. LUC LEBLANC :

2860 Parfait, merci.

LE PRÉSIDENT :

2865 Donc, pas de problème.

2870 Donc, je voulais revenir sur un sujet qui a été effleuré à quelques reprises. Je vais m'adresser à vous, monsieur Falardeau Alain. On a parlé du bridage des éoliennes à quelques reprises ce soir, puis on apprenait en décembre 2023 que le MELCCFP a annoncé une nouvelle orientation pour atténuer les impacts des parcs éoliens dans les mesures de bridage, madame Gauthier l'a évoquée tout à l'heure, puis elle a parlé, là, d'éventuellement, là, le décalage ou le délai, par exemple, associé au départ des éoliennes en fonction de la vitesse des vents. Est-ce que vous pourriez nous entretenir un peu plus précisément sur les mesures de bridage, quel type de mesures on peut proposer, puis est-ce que ces mesures-là sont en cours actuellement, est-ce que l'annonce qui a été faite en décembre implique que les initiateurs doivent intégrer les mesures de bridage dans leurs parcs éoliens? Monsieur Falardeau Alain.

2880

M. LOUIS-OLIVIER FALARDEAU ALAIN :

Monsieur le président, si vous voulez bien, je transférerais la parole encore une fois à madame Danielle Gauthier.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. On vous écoute.

Mme DANIELLE GAUTHIER :

Oui. Donc, pour préciser, c'est ça, le bridage, ça vise à ce que les éoliennes soient juste démarrées quand il y a une certaine vitesse de vent qui est atteinte, parce qu'on sait que les chauves-souris ont tendance à plus voler quand que les vents sont faibles. Donc le but, c'est que les éoliennes démarrent seulement quand que les vitesses de vent sont plus élevées et à ce moment-là, les chauves-souris ne vont pas prendre leur envol.

On sait que d'augmenter le seuil de démarrage des éoliennes à une vitesse de 5 mètres/seconde permettrait de réduire de moitié la mortalité des chauves-souris, puis de l'augmenter à un seuil de 6.5 mètres/seconde permettrait d'éliminer la plupart des collisions. Donc, c'est une mesure qui est très efficace puis qui est reconnue fonctionner pour toutes les espèces. À savoir les modalités pour lesquelles... selon lesquelles on planterait ça, ça serait uniforme à tous les parcs éoliens et ça serait en fonction d'un seuil de mortalité, c'est encore en cours de discussion.

Pour l'instant, les parcs qui sont déjà fonctionnels, qui sont déjà en cours d'évaluation ne seront pas nécessairement soumis à certaines obligations. On va continuer les suivis de mortalité, puis on va mettre des mesures d'atténuation en fonction des suivis de mortalité. Mais éventuellement, on vise des mesures plus uniformes pour tout le monde à la base, mais je ne sais pas encore quand est-ce que ça vous sortir exactement ces mesures-là.

LE PRÉSIDENT :

Donc, je comprends que, actuellement, ce n'est pas appliqué ici, au Québec, là, les mesures de bridage?

2915 **Mme DANIELLE GAUTHIER :**

Non, pas encore, c'est encore en cours de discussion au ministère.

2920 **LE PRÉSIDENT :**

Puis, est-ce que c'est appliqué ailleurs dans le monde, puis là, dans des modèles similaires à ceux du Québec, là, par exemple, là, en forêt boréale, par exemple, ou...?

2925 **Mme DANIELLE GAUTHIER :**

Oui, ça varie d'une juridiction à l'autre. Justement, dans le rapport de 2017 qui va être déposé, il y a un tableau qui résume quelle juridiction l'impose à la base, l'impose en fonction de certaines études ou quoi que ce soit. Donc, il y a différentes modalités selon différentes juridictions.

2930 **LE PRÉSIDENT :**

Puis donc, actuellement, l'initiateur n'est pas soumis à cette nouvelle mesure-là?

2935 **Mme DANIELLE GAUTHIER :**

Non, pour l'instant, il ne l'est pas, on va continuer avec les suivis de mortalité et puis on va décider éventuellement selon les résultats s'il y a des mesures d'atténuation à mettre en place.

2940 **LE PRÉSIDENT :**

Et est-ce que l'automatisation des mesures de bridage, c'est possible, là, dans le sens où, je ne sais pas, physiquement, quelqu'un qui démarre les éoliennes, là, c'est en fonction évidemment des critères qui vont... des critères atmosphériques qui vont déterminer ces éléments-là, pas ces éléments-là, mais ces moments-là où on doit démarrer les éoliennes?

2945

Mme DANIELLE GAUTHIER :

2950

Je pense que le promoteur serait peut-être plus en mesure de répondre à cet aspect-là technique que moi.

LE PRÉSIDENT :

2955

Oui, j'allais me retourner vers le promoteur, mais merci beaucoup pour vos réponses.

Mme DANIELLE GAUTHIER :

2960

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2965

Donc, effectivement, monsieur Leblanc, je me retourne vers vous pour les compléments d'information. Est-ce que, d'une part, vous avez envisagé des mesures de bridage sur vos éoliennes, puis deuxièmement, est-ce que l'automatisation de ces mesures de bridage là est possible?

M. LUC LEBLANC :

2970

Bien qu'on n'est pas assujetti à ce que vous avez mentionné, là, qui a été décidé ou annoncé, là, au mois de... à l'automne dernier, on est quand même assujetti à une autre procédure ou d'autres exigences qui, comme madame Gauthier l'a mentionné, donc suivi de mortalité. Si on retrouve plus de tant de chauves-souris, il y a des discussions avec le ministère et il y a des bridages qui peuvent être mis en place. Donc, il y a une évolution au niveau du suivi de mortalité sur les parcs éoliens. Et les nouveaux parcs éoliens qui seront soumis dans un futur appel d'offres, eux, seront assujettis à cette nouvelle réglementation. Et votre deuxième question?

2975

LE PRÉSIDENT :

2980

Oui, c'était sur l'automatisation de ces mesures-là, là, sur un peu plus le fonctionnement concret des mesures de bridage.

M. LUC LEBLANC :

2985 Oui. Les éoliennes qu'on prévoit installer et les dernières éoliennes qui ont été installées au Québec, généralement, ont ce module-là ou cette possibilité de faire du bridage en mettant des critères d'heures, de vent, de direction, et cætera. Par contre, les plus anciennes éoliennes qui sont installées au Québec, c'est beaucoup plus difficile à mettre en place. Donc, les éoliennes du premier appel d'offres qui ont été construites il y a 18 ans, elles ont plus de difficultés à avoir un bridage automatisé que les nouvelles éoliennes qui vont être installées.

LE PRÉSIDENT :

2995 Puis est-ce que vous envisagez, là vous avez parlé justement s'il y a des mortalités, est-ce que vous avez des seuils ou est-ce qu'il y a des éléments assez précis pour dire à partir de ce moment-là, on va mettre des mesures de bridage, puis éventuellement, s'il y a d'autres mesures d'atténuation en fonction des seuils de mortalité qui sont atteints pour certains secteurs du parc ou vous allez de l'avant avec ces mesures d'atténuation?

3000 **M. LUC LEBLANC :**

Je pense, je vais laisser la parole à mon ami Matthieu Féret qui est à côté, qui va... c'est la première fois qu'il prend la parole ce soir, donc il ne se sera pas déplacé pour rien. Matthieu.

3005 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci.

M. MATTHIEU FÉRET :

3010 Merci.

Bonjour, Monsieur le président. Effectivement, de la façon dont ça fonctionne, c'est qu'on réalise des suivis pendant les trois premières années après la mise en service d'un parc éolien. Donc à chaque année, on documente la mortalité des chauves-souris et à chaque année, on remet un rapport au ministère, au MELCCFP pour, bien, de un, aviser des résultats et aussi du dépôt de ce rapport-là par une discussion d'ajustements possibles sur les années subséquentes, en termes de

3015

méthodologie, en termes de... oui, surtout en termes de méthodologie et, évidemment, des résultats aussi, là, sur la base de ce qui a été obtenu comme résultat.

3020 Généralement, on garde quand même la même méthodologie pendant les trois années pour avoir une certaine cohérence entre les suivis qui ont été faits pour pouvoir comparer les variations annuelles. Mais évidemment qu'il y a des discussions si les seuils dépassent... sont anormalement élevés par rapport à ce qu'on connaît au Québec. On en a parlé brièvement tout à l'heure, on a déjà quand même une bonne idée après plus de 15 ans de suivi dans quelle gamme de taux de mortalité
3025 on se situe. Dans le cas de MU2, on a déjà aussi les données du premier parc éolien, donc on est capable d'anticiper, là, qu'est-ce qu'il pourrait y avoir comme mortalité.

LE PRÉSIDENT :

3030 Puis au-delà des mesures de bridage, est-ce qu'il y a d'autres mesures d'atténuation qui peuvent être envisagées dans la perspective de taux de mortalité qui sont au-delà des gammes que vous mentionnez?

M. LUC LEBLANC :

3035 Tu veux continuer?

M. MATTHIEU FÉRET :

3040 Alors le bridage est effectivement très, très populaire, parce que c'est quelque chose qui a été mis, qui a été testé dans des environnements, je le mentionnerais quand même dans les environnements où il y avait des taux de mortalité beaucoup plus élevés que ce qu'on connaît au Québec. On a fait le comparatif tout à l'heure, là, il y a des endroits où justement, c'était très pertinent de faire ce type de bridage là, parce que ça permettait de diminuer grandement la... pas juste en
3045 termes de pourcentage, mais en termes numériques, là, ça diminue beaucoup les mortalités. Au Québec, on se situe quand même à des taux très faibles.

 Donc, le bridage en est une. Il y a des tests qui sont plus en mode de recherche et développement, puis ça viserait à effaroucher, en fait, à diminuer l'attraction des éoliennes auprès
3050 des chauves-souris. On a aussi abordé brièvement cette notion-là. On sait que les chauves-souris

sont attirées, on ne comprend pas encore tout à fait pourquoi, mais il y a des équipements qui viseraient à les effaroucher par des ondes, je pense, électromagnétiques, si je ne me trompe pas, donc vraiment pour les éloigner le plus possible des éoliennes et réduire les collisions. À ma connaissance, ce n'est pas une technologie qui amène des résultats aussi... la preuve n'est pas encore suffisante pour mettre ce... pour déployer ce type d'équipements.

M. LUC LEBLANC :

Je pourrais rajouter également que la configuration du parc, la localisation de chacune des éoliennes a une influence également sur les taux de mortalité éventuels autant au niveau des oiseaux que des chauves-souris. Dans le cas de MU2 et de MU1, ça ne s'applique pas vraiment parce que le territoire est quand même assez uniforme, les habitats sont à peu près semblables. Puis également, il faut dire qu'il y a beaucoup... il y a quand même une activité autre que le parc éolien sur ce territoire-là avec la coupe forestière. Donc, il y a eu de grandes coupes forestières dans les dernières années en raison, entre autres, de l'épidémie de la tordeuse du bourgeon d'épinette. Donc, les industriels ont coupé beaucoup de forêts, là, de sections de forêt dans le secteur du parc éolien et dans les secteurs où justement on va aller installer nos... plusieurs des éoliennes visées, donc que les coupes forestières sont déjà faites.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci pour la précision, monsieur Leblanc.

Je vais me tourner du côté du MELCCFP par rapport aux mesures d'atténuation, là, votre point de vue, mais on a entendu, là, mesure de bridage, ça va, on a parlé ici d'effarouchement, mais est-ce qu'il y a d'autres mesures d'atténuation qui pourraient être envisagées? Est-ce que les mesures d'atténuation comme l'effarouchement, ça a été utilisé dans d'autres parcs éoliens ou, à votre connaissance, est-ce que c'est des mesures qui ont démontré leur efficacité?

Mme DANIELLE GAUTHIER :

Oui, je suis au courant de la littérature pour les méthodes d'effarouchement, mais c'est sûr que le bridage a vraiment fait ses preuves, là, donc c'est vraiment la mesure qui est mise de l'avant. Pour ce qui est aussi des oiseaux de proie, il y a aussi des systèmes qui sont développés aux

3085 États-Unis de reconnaissance d'oiseaux pour arrêter l'éolienne quand le système détecte la présence d'un rapace près des éoliennes. Donc, ça aussi, c'est d'autres techniques qui sont connues.

LE PRÉSIDENT :

3090 Parfait. Puis l'effarouchement, là, je comprends, vous l'avez un peu évité, parce que ce n'est pas nécessairement une technique qui a fait ses preuves ou...?

Mme DANIELLE GAUTHIER :

3095 Oui, puis il y a également, selon la littérature, il pourrait y avoir une perte d'efficacité avec le temps, c'est possible que les chauves-souris s'habituent au système d'effarouchement et qu'il perde de son efficacité, là, tandis que le bridage a vraiment un impact certain, là, et démontré.

LE PRÉSIDENT :

3100 Parfait, merci, madame Gauthier. Je vais poursuivre un peu avec cette idée-là de suivi des mortalités. Là, vous avez mentionné que c'est un élément que vous intégrez, là, post installation des parcs éoliens. Est-ce qu'il y a aussi des suivis qui se font au niveau du dérangement de la faune ou de la fréquentation, là, de la faune, hormis des observations ponctuelles, parce que je pense, c'est un peu ce que vous évoquiez, là, dans la présentation, est-ce que c'est le genre d'éléments que vous intégrez dans vos suivis, est-ce qu'il y a des observations qui sont comptabilisées ou, bref, est-ce que ce suivi-là est fait de votre côté?

M. LUC LEBLANC :

3110 Bien, je vais commencer une première partie de réponse, puis après ça, Matthieu pourra compléter. On a, dans le cas de MU1, donc qui a été développé avec notre partenaire micmac, on a fait un suivi sur le comportement des orignaux trois ans après... les trois premières années après la construction, donc pendant trois ans de fréquentation du site proche, bien, en fait, le parc éolien. 3115 Donc les résultats arrivent à la conclusion qu'il n'y a pas de changement de comportement ou de fréquentation du territoire en relation avec la présence d'éoliennes. On avait le site du parc puis on avait également un site témoin avec pas d'éoliennes.

3120 Ce qui amène l'original à se déplacer sur le territoire, et surtout ce qu'on a pu voir, là, en
trois ans de suivi, c'est la présence des quantités de neige. Donc plus il y a de quantités de neige
élevées, bien l'original a tendance à se déplacer, à diminuer sa zone de déplacement pendant l'hiver,
à se rapprocher des zones d'alimentation. Donc, c'est plus au niveau de la quantité de neige et non
concernant la présence des éoliennes. Puis pour compléter, peut-être, là, Matthieu, si tu veux
amener les éléments.

3125 **M. MATTHIEU FÉRET :**

Oui. Dans le cas de MU1, il y a aussi un suivi de lutte... suivi comportemental, on a appelé
ça un suivi comportemental. C'est un suivi d'observation du comportement des oiseaux en périphérie
3130 des éoliennes par des ornithologues, là, qui étaient postés et qui documentaient et qui enregistraient,
là, l'activité des oiseaux autour des éoliennes.

LE PRÉSIDENT :

3135 Parfait. Justement, par rapport à la fréquentation, quand on regarde la différente
documentation, là, qui est disponible pour MU1, puis qu'on la compare avec la documentation puis
les inventaires qui ont été faits dans le contexte de la planification de l'installation du projet MU2, il y
a un inventaire qui a été réalisé en 2012, là, pour le projet MU1, c'est un inventaire des
chauves-souris où on apprend qu'il y avait 9 343 cris de chauves-souris qui avaient été enregistrés
3140 sur environ 3 000 heures d'enregistrement, là, si ma mémoire est bonne.

Écoutez, là, on fait un calcul assez rapide, là, ça donne 3,11 détections à l'heure. Puis quand
on regarde, là, 10 ans plus tard, quand vous êtes retournés sur les sites, vous avez enregistré, là,
seulement à ce moment-là, là, 324 cris pour, bon, beaucoup moins d'heures d'enregistrement, je
3145 pense, c'est autour de 1 000 heures d'enregistrement, là. Si on fait encore le même calcul, on arrive
à quelque chose comme .71 détection. En 10 ans, ça me semble être une diminution très importante.
Est-ce qu'on peut associer ça à la fréquentation de la chauve-souris du parc éolien ou il y a d'autres
facteurs qui pourraient influencer cette diminution considérable d'enregistrement de chauves-souris?

3150 **M. LUC LEBLANC :**

Je vais laisser la parole à Matthieu Féret.

M. MATTHIEU FÉRET :

3155 Alors, on pourrait regarder les chiffres plus précisément, mais assurément, les déclin
associés au syndrome du museau blanc ont baissé de beaucoup les populations d'espèces
résidentes. Il y a 10 ans, c'était 90 % des cris qui étaient enregistrés étaient des espèces résidentes.
Aujourd'hui, c'est peut-être 20 %. Donc assurément que la diminution du nombre de cris en tant que
telle est associée à déclin-là.

3160 Il y avait beaucoup plus de stations aussi à l'époque, en 2012, parce qu'on couvrait un plus
grand territoire. La couverture de certains habitats peut amener aussi une activité plus grande de
chauves-souris. Entre autres, à l'époque, on avait couvert le lac Dubé, qui est en dehors de la zone
d'étude ici, la distance quelques kilomètres de notre zone, en fait. C'est là qu'il y avait eu la plus
3165 grande activité de chauves-souris enregistrée aussi. Ce lac-là ne faisait pas l'objet d'inventaires dans
le cadre de ce projet-ci.

LE PRÉSIDENT :

3170 Merci beaucoup.

 Du côté du MELCCFP, est-ce que vous en faites la même lecture de ces chiffres?

Mme DANIELLE GAUTHIER :

3175 Oui, le syndrome du museau blanc est arrivé en Gaspésie autour de 2015, là, donc ça peut
effectivement être une source déjà du déclin des populations. Sinon, je ne suis pas familière avec
les données de la première étude d'impact, là, c'était avant mon époque. Mais c'est sûr aussi que
selon les milieux qui sont inventoriés, ça peut beaucoup affecter les données d'abondance dans
3180 certaines lisières des bois, près de milieux humides, tout ça, là. Donc il y a quand même des
différences méthodologiques, là, selon les études. Donc, il faudrait vérifier c'est quoi les différences
au niveau des méthodologies aussi.

LE PRÉSIDENT :

3190 Entre autres, vous confirmez que le syndrome du museau blanc peut contribuer à cette hauteur-là à la diminution des espèces l'enregistrement des cris dans ce cas-là?

Mme DANIELLE GAUTHIER :

3195 Oui. Définitivement, les déclinés de chauves-souris en lien avec le syndrome du museau blanc sont très prononcés.

LE PRÉSIDENT :

3200 Parfait. Je vous remercie beaucoup.

Écoutez, on a encore une question en ligne. Je vais me tourner vers la téléphonie. Donc, on a toujours monsieur Richard en ligne pour deux questions. Donc, je vous écoute, monsieur Richard.

3205 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

3210 Alors tantôt, on a parlé de l'acceptabilité sociale, et je comprends que ça n'a jamais été unanime, là, les gens qui sont pour ou contre le projet. Mais j'aimerais ça entendre, en fait, les promoteurs par rapport aux efforts qui ont été mis, là, je comprends dans la communauté, là, comment que ça fonctionne par rapport à... pour expliquer les enjeux, puis tant les impacts qui sont positifs que négatifs, est-ce que... ma question, c'est par rapport aux efforts qui sont mis pour l'acceptabilité sociale, est-ce que c'est vraiment fait de manière impartiale, là, par une entreprise indépendante qui dépose les enjeux pour (inaudible) de la population c'est le promoteur qui fait la promotion de son projet dans la communauté?

3215

LE PRÉSIDENT :

Merci pour votre question, monsieur Richard, je vais aller du côté de monsieur Leblanc.

3220 Quels sont les efforts que vous avez faits pour vous assurer d'une acceptabilité sociale pour le projet, s'il vous plaît?

M. LUC LEBLANC :

3225 Comme je l'ai présenté au tout début dans ma présentation, là, du projet, on a identifié ou amené les éléments, les portes ouvertes qu'on a tenues, l'ensemble des consultations, l'information qu'on a donnée aux gens, et dans les séances, les cinq séances de portes ouvertes, on avait des panneaux qui reprenaient, en fait, l'étude d'impact environnemental avec les différents éléments qu'on retrouve, là, les principaux éléments qu'on retrouve dans l'étude d'impact.

3230 On a véhiculé l'information de ces portes ouvertes là. Tout le monde était le bienvenu. On a également mis en place un comité de suivi, un comité de liaison qui est représenté, où on a des représentants de différentes organisations, différents milieux, différents gens qui ont des préoccupations, donc qui permettent de prendre connaissance du projet, de l'évolution du projet au fur et à mesure qu'on avance dans le dossier.

3240 Donc pour nous, le projet de Mesgi'g Ugju's'n 1 et Mesgi'g Ugju's'n 2 a une acceptabilité sociale très grande dans la population. La preuve, bien, MU1 s'est passé très bien, tant au niveau des... il n'y a pas eu d'audience publique du BAPE dans le projet de MU1. On a une très bonne collaboration du monde municipal, des chasseurs, des pêcheurs, on a des villégiateurs sur le parc éolien, les propriétaires de chalets, des chasseurs pendant la chasse à l'orignal en Gaspésie, c'est très couru dans le bois, en fait, dans la forêt. Donc, on n'a jamais... on n'a toujours collaboré avec l'ensemble des groupes présents sur le territoire, et pour nous, on est très fiers avec notre partenaire micmac du résultat au niveau de l'acceptabilité sociale du projet.

3245 **LE PRÉSIDENT :**

 Merci, monsieur Leblanc.

3250 Monsieur Richard, votre deuxième question.

M. ALEXANDRE RICHARD :

3255

Bien, on peut rester, en fait, je n'ai pas eu réponse à ma question, mais en tout cas, on pourra la passer peut-être (inaudible). Mais en gros, c'est par rapport, ma question, ça n'a pas vraiment été répondu, mais l'idée, c'est...

3260

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Richard, je vous demanderais de poser votre deuxième question et de ne pas commenter la réponse que vous avez obtenue.

3265

M. ALEXANDRE RICHARD :

3270

Non, non, c'est ça, je ne veux pas commenter, mais j'aimerais avoir réponse à la question que j'ai posée. C'est par rapport aux efforts qui ont été mis pour tant... est-ce qu'il y a eu plus d'efforts qui a été par rapport aux points positifs? Parce que c'est sûr que... t'sais, comme là, ce soir, on a parlé par exemple de l'impact sur les chauves-souris, par exemple, mais est-ce que dans ces séances d'information là, c'est vraiment... c'est quoi la proportion d'efforts qui est mis pour faire avancer le projet, pour qu'il soit acceptable (inaudible)?

3275

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Richard. Monsieur Richard, écoutez-moi, vous posez la même question deux fois. Je pense que vous avez entendu la réponse une première fois. Je ne reposerai pas cette question-là à l'initiateur une deuxième fois, vous avez obtenu la réponse et c'est la réponse que moi, j'ai entendue et que vous, vous avez entendue. Donc si vous avez une deuxième question, je vous écoute.

3280

M. ALEXANDRE RICHARD :

Allô?

3285

LE PRÉSIDENT :

Oui, j'attends votre deuxième question, monsieur Richard.

M. ALEXANDRE RICHARD :

3290 Bien, en fait, je comprends que... j'ai sûrement mal formulé ma question, là. Je vais poser
ma deuxième question dans ce cas. C'est beau. Donc tantôt, j'ai parlé par rapport aux risques liés à
l'entreprise qui est incorporée, par rapport au projet, à ce projet-là en particulier par exemple,
qu'est-ce qui advient par rapport à Innergex, là, si jamais on tombe en déficit financier? Est-ce qu'il
y a des mécanismes qui ont été prévus, préventifs, par rapport à si jamais le côté économique ça ne
3295 fonctionne pas bien, est-ce que les mécanismes de protection par rapport à une fiducie ou qui a été
mise en place afin de s'assurer l'entretien de la durée de vie des composantes et du démantèlement
en fin de vie du parc?

LE PRÉSIDENT :

3300 Parfait, merci, monsieur Richard, je vais diriger votre question vers monsieur Leblanc.

Donc, monsieur Leblanc, comment fonctionne la réserve financière que vous devez mettre
en place dans une perspective de démantèlement du parc éolien?

3305

M. LUC LEBLANC :

3310 Dans les contrats avec Hydro-Québec, à partir... le contrat qu'on a signé, c'est un contrat
de 30 ans, à partir de la vingt-cinquième année, on doit faire faire une évaluation indépendante du
coût de démantèlement du parc éolien. Ce rapport-là est déposé à Hydro-Québec, est évalué par
les experts d'Hydro-Québec ou peut le faire aller en contre-expertise s'ils ne sont pas d'accord avec
les conclusions, qui va évaluer le montant total du démantèlement, le coût de démantèlement. Et à
partir de la vingt-cinquième année du contrat, on doit déposer une lettre de crédit au nom
d'Hydro-Québec qui va couvrir les coûts de démantèlement advenant le cas où il n'y a pas de
3315 renouvellement et qu'on ne démantèlerait pas le parc.

LE PRÉSIDENT :

3320 Merci, monsieur Leblanc.

Merci beaucoup, monsieur Richard pour votre question. Je vous souhaite une bonne soirée.

Je vais enchaîner avec une question. Je vais revenir, là, comme je vous disais, je m'excuse des fois de sauter du coq-à-l'âne, là, mais bon, on est encore dans le suivi des mortalités. On s'intéresse aux années de suivi que vous avez déposées, là, 2017, 2018, 2019. Est-ce qu'on pourrait, par exemple, utiliser ces données-là pour extrapoler un peu la situation au parc MU2? C'est-à-dire, est-ce que la variabilité qu'on voit, c'est une variabilité qui aurait le potentiel de se produire au parc MU2?

M. LUC LEBLANC :

Je laisserais monsieur Féret répondre à la question.

M. MATTHIEU FÉRET :

Oui, pour faire court. Non, mais effectivement, le gros avantage, c'est d'avoir déjà des données prises sur le terrain pour donner un bon aperçu, comme je disais tout à l'heure, là, par rapport à ce qu'on peut anticiper comme taux de mortalité. Même en termes d'espèces, en termes de quantité, les périodes qui sont couvertes sont les mêmes, donc on s'attend vraiment à avoir le même type de mortalité.

LE PRÉSIDENT :

Puis quand on regarde les suivis, là, les chiffres varient. Par exemple, pour les chauves-souris, on parle de .28 à .86 individus par éolienne par année, alors que pour les oiseaux, là, on parle de .19 à .45 individus par éolienne par année. À quel facteur pourrait être attribuée cette variabilité, là, ou cette gamme de valeurs?

M. MATTHIEU FÉRET :

Sans rentrer dans le trop technique, je pense qu'à la lecture des rapports, vous allez peut-être voir que le suivi, dans le fond, consiste à, de un, rechercher des oiseaux et des chauves-souris au pied des éoliennes, de deux, il y a des tests sur l'efficacité des observateurs. Il y a un autre paramètre qui vise à évaluer la persistance des oiseaux ou des chauves-souris qui tomberaient au sol, parce qu'il y a une portion de ces nombres-là qu'on ne trouve pas parce qu'elles ont été prélevées, par exemple, par une corneille ou une espèce charognard. Donc, ces facteurs-là

aussi varient d'une année à l'autre. C'est pour ça que ce n'est pas tant la variation annuelle qu'il faut regarder, mais plus les tendances sur trois années qui consolident l'évaluation qui est faite.

LE PRÉSIDENT :

3360

D'ailleurs, je suis bien content que vous abordiez l'efficacité de l'observateur. On voit qu'elle diminue quand même considérablement en fonction de la diminution de la taille des leurres qu'ils mettent en place. Est-ce que cette diminution-là, c'est un élément qui pourrait amener le fait... est-ce que vous pondérez, finalement, les valeurs en fonction de l'efficacité de l'observateur? Est-ce que ça entraîne le potentiel qu'il y ait certaines chauves-souris, par exemple, qui ne soient pas retrouvées de par leur petite taille, là, versus d'autres espèces, par exemple?

3365

M. MATTHIEU FÉRET :

3370

En fait, tout à fait. L'évaluation, c'est ce qu'on appelle des tests de standardisation, donc ça permet de pouvoir comparer les données provenant d'un terrain ou même d'une année avec une autre. C'est parce qu'il y a cette pondération justement. Les observateurs ne couvrent pas, évidemment, les mêmes observateurs ne couvrent pas tous les parcs éoliens au Québec.

3375

Donc oui, tous ces paramètres-là rentrent dans un calcul statistique qui vient tout niveler, en fait, peu importe l'observateur, peu importe le niveau de persistance des carcasses. Puis la taille est importante effectivement, le taux d'efficacité, par exemple, des plus petits leurres, il est pris en compte pour l'évaluation du taux de mortalité des chauves-souris, évidemment, pour respecter aussi la taille de l'animal qu'on cherche.

3380

LE PRÉSIDENT :

Puis selon votre connaissance, est-ce que le taux d'efficacité est un taux d'efficacité, je dirais, selon... normal, là, qui est représentatif, en fait, de ce qu'on peut voir, là, dans d'autres parcs éoliens, d'autres suivis qui sont faits ailleurs?

3385

3390 **M. MATTHIEU FÉRET :**

Oui, bien, je vous dirais qu'on a quand même généralement des taux assez bons dans les suivis qui sont faits au Québec, entre autres, parce qu'en milieu forestier, comme c'est le cas ici, la superficie reprend... reste visible pendant plusieurs années, là, pendant les suivis. Donc, on a un bon taux quand même de visibilité de ce qu'on cherche, là, autour des éoliennes.

3395 **LE PRÉSIDENT :**

3400 Merci.

Du côté de monsieur Falardeau Alain, est-ce que quand vous regardez, quand vous avez analysé les suivis, finalement, qui ont été faits dans le cadre du projet MU1, est-ce que vous avez trouvé les taux de succès des observateurs conformes à ce que vous voyez habituellement pour d'autres parcs éoliens?

3405 **M. LOUIS-OLIVIER FALARDEAU ALAIN :**

Je passerais la parole à madame Danielle Gauthier.

3410 **Mme DANIELLE GAUTHIER :**

Oui, comme je disais, je ne suis pas très familière avec les données du premier parc, mais je crois qu'il y a quand même une assez grande variabilité à travers le Québec, là. Comme monsieur Féret disait, les milieux peuvent être très différents, il peut y avoir des suivis qui sont faits en milieu agricole où est-ce que la végétation n'est pas toujours bien fauchée. Il y a des endroits où est-ce que ça peut être des milieux protégés où est-ce que des observateurs ne peuvent pas aller. Donc, je pense qu'il y a quand même une assez grosse variabilité.

3415 Mais justement, toutes les équations sont là pour tenir compte de chaque observateur, de son expérience du milieu, puis les leurres, ils ont différentes tailles, puis ils sont aussi désignés de manière à imiter vraiment une chauve-souris, sa forme, sa couleur et c'est des leurres qui sont faits pour ne pas être chatoyants, pour ne pas attirer le regard. Donc, c'est essayer de reproduire le plus possible des conditions réelles de terrain pour justement ajuster les données de chaque observateur individuellement.

3420

LE PRÉSIDENT :

3425

Parfait, merci beaucoup. Tout à l'heure, monsieur Leblanc, monsieur Féret parlait des tests de persistance pour retrouver, là, évidemment les... Est-ce que les tests de persistance, c'est un élément qui est... est-ce que c'est l'élément principal sur lequel on s'appuie, finalement, pour déterminer l'efficacité de l'observateur ou il y a d'autres paramètres qui viennent entrer en ligne de compte, là, lorsqu'on analyse l'efficacité?

3430

M. LUC LEBLANC :

Je demanderais à Matthieu Féret de répondre, s'il vous plaît.

3435

M. MATTHIEU FÉRET :

Je ne suis pas sûr de bien comprendre votre question, par exemple.

3440

LE PRÉSIDENT :

L'efficacité de l'observateur, est-ce que c'est basé essentiellement sur le test de persistance, c'est-à-dire sur la capacité de retrouver les carcasses sur le terrain, là?

3445

M. MATTHIEU FÉRET :

OK.

LE PRÉSIDENT :

3450

Donc les leurres et les tests de persistance mis en relation l'un à l'autre.

M. MATTHIEU FÉRET :

3455

Mais en fait, c'est vraiment deux tests différents. Le test de persistance, c'est réalisé avec des carcasses d'animaux qu'on laisse sur le site et qui nous permettent d'évaluer combien de temps, en nombre de jours, elles vont rester en place. Le test d'efficacité de l'observateur, lui, est fait avec

des leurres dans un autre temps. Il n'y a pas de... La seule convergence entre ces deux paramètres-là, c'est dans le calcul ultime du taux de mortalité, et après ça, la pondération dépend du modèle mathématique qui est utilisé. Ces modèles-là sont dictés par le protocole de référence du ministère. Mais en termes de pondération, je ne saurais pas dire exactement la prépondérance de chacun.

LE PRÉSIDENT :

OK, parfait, c'est très clair comme réponse. Dernière... toujours sur le protocole, dernière question sur ce protocole-là, est-ce que vous avez, bon, il y a une certaine superficie qui est déboisée au pied de l'éolienne, puis est-ce qu'il y a une distance de projection qui peut dépasser la superficie qui est déboisée, puis éventuellement rendre presque impossible, voire très difficile de retrouver certaines carcasses qui pourraient être projetées en dehors du site déboisé?

M. MATTHIEU FÉRET :

C'est des choses qui sont étudiées, effectivement, dans certains sites, la projection, on va dire, là, de... à quelle distance, c'est quoi, statistiquement parlant, à quelle distance ça peut aller, mais quelle est la proportion aussi qu'on retrouve en termes statistiques. Puis évidemment, ça varie beaucoup en fonction du poids de l'animal, de un, et de quel endroit au niveau des pales aussi la collision se produit, s'il y a collision. Dans le cas de chauve-souris, il faut savoir qu'il n'y a pas toujours de collision, c'est parfois un phénomène de pression atmosphérique qui fait qu'il n'y a pas une collision. Donc dans ce cas-ci, la projection est probablement moins grande, l'animal va juste tomber à partir de l'endroit où il va être.

Donc dans le cas des chauves-souris, on retrouve quand même une bonne proportion, là, je dirais plus de 80 % dans la zone très proche de l'éolienne, dans les premiers 20 mètres, 30 mètres. On couvre une parcelle, les tailles de parcelles ont varié aussi dans le temps avec le ministère, on a plusieurs générations, on va dire, de dimensions de parcelles. Mais on s'est rendu compte quand même avec l'expérience, quand on couvrait plus large, on finissait quand même par trouver principalement les oiseaux et les chauves-souris dans les premières dizaines de mètres autour des éoliennes.

Mais en complément, il y a aussi des modèles mathématiques aussi qui tiennent compte de ce facteur-là de ce qu'on ne voit pas en dehors de la surface qui est cherchée.

LE PRÉSIDENT :

3495

Puis est-ce que ces facteurs-là ou c'est cette correction mathématique là, est-ce qu'elle est appliquée ou est-ce qu'elle est dans le protocole actuellement qui est fournie par le ministère ou c'est des recherches qui sont en cours?

3500

M. LUIS CALZADO :

3505

Oui, ça reste des recherches, ce n'est pas appliqué effectivement dans le modèle qu'on... à part quelques exceptions, parce qu'il y a des fois des exceptions d'un parc éolien à un autre, en fonction des discussions qui peuvent avoir eu lieu ou des enjeux associés à ça. Mais souvent, on se fie justement aux données qui proviennent... il y a des études spécifiques qui portent sur cet aspect-là, là, qui peuvent être utilisées dans le cadre de nos suivis ici.

LE PRÉSIDENT :

3510

Merci beaucoup.

3515

Du côté de monsieur Falardeau Alain, est-ce que c'est des éléments que vous envisagez d'intégrer dans le protocole, on l'a évoquée tout à l'heure, la mise à jour du protocole de 2013, est-ce que c'est un élément que vous vous considérez, est-ce que vous avez commencé des réflexions à cet égard?

Mme DANIELLE GAUTHIER :

3520

Non, à ma connaissance, je ne pense pas qu'il regarde les projections. Mais c'est certain qu'on prend en considération le fait que les tailles des éoliennes changent, donc les parcelles de suivi vont être à modifier en conséquence, là, donc en fonction de la hauteur puis de la longueur des pales de l'éolienne.

3525 Mais non, c'est ça, les trois facteurs de correction principaux sont les tests de persistance
de carcasses. Comme monsieur Féret, il expliquait, c'est des vrais animaux qui risquent d'attirer les
prédateurs pour voir le taux de décomposition ou quand ils sont enlevés par des charognards, les
leurres qui sont des éléments artificiels que c'est vraiment pour tester ponctuellement l'observateur,
est-ce qu'il voit ou non le leurre qui est au sol, puis aussi la proportion de la parcelle qui est réellement
inventoriée.

3530 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup pour votre réponse.

3535 Écoutez, on va retourner au téléphone, on a un intervenant qui va poser deux autres
questions. C'est monsieur Richard. Donc, monsieur Richard, je vous écoute pour votre première
question.

3540 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Je vais juste poser une question, en fait. C'est par rapport à tantôt, on a parlé du
démantèlement du parc. J'aimerais savoir, ça ressemble à quoi un peu l'estimé du coût de
démantèlement d'un parc éolien équivalent, puis ça peut être un coût par mégawatt ou je ne sais
pas, peut-être que le promoteur a déjà fait ce calcul-là, ou si on a une information plus générale par
rapport à ça?

3545 **LE PRÉSIDENT :**

3550 Monsieur Leblanc, est-ce que vous avez un ordre de grandeur à nous transmettre par
rapport au coût du démantèlement d'un parc éolien de type MU2?

M. LUC LEBLANC :

3555 Pour un parc éolien comme MU2, c'est sûr que le démantèlement avec des éoliennes de
cette génération-là dans 30 ans, c'est un peu difficile d'évaluer le coût de démantèlement et c'est
pour ça qu'Hydro-Québec nous demande de le faire, cette évaluation-là, cinq ans avant la fin du

premier contrat. Donc pour les parcs éoliens, par exemple, plus vieux, donc on arrive à des parcs, on a des parcs éoliens, là, qui arrivent proche de fin de contrat où on regarde cette évaluation-là.

3560 Donc, on peut parler, puis là, c'est dur de faire le parallèle, parce qu'on est dans des éoliennes de plus petites... un nombre d'éoliennes plus grand... pour le même nombre de mégawatts, donc je prends l'exemple de Baie-des-Sables qui est un parc de 109.5 mégawatts, on a 73 éoliennes. Ici, un parc de 102 mégawatts, on va jouer peut-être autour de 20 éoliennes. Donc, les coûts sont vraiment, on ne peut pas vraiment faire de lien entre ces deux projets-là. Mais c'est certain, plusieurs
3565 millions de dollars.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci beaucoup.

3570 Merci beaucoup, monsieur Richard pour votre participation. Vous me disiez que vous aviez une seule question, vous avez le droit à deux questions, mais si...

M. ALEXANDRE RICHARD :

3575 Je vais laisser, il se fait tard, je vais laisser la commission suivre son cours.

LE PRÉSIDENT :

3580 Merci beaucoup, monsieur Richard pour votre participation.

Donc, comme nous l'a si bien suggéré monsieur Richard, on va fermer le registre. Donc, pour ce soir, il n'y aura plus de questions qui seront posées par les intervenants. La commission, cependant, a encore quelques petites questions pour l'initiateur et les personnes-ressources.

3585 Comme nous venons de l'évoquer, là, la fin de vie utile des parcs éoliens, bon, vous avez des prévisions qui sont faites en conséquence. Est-ce que vous avez dans l'entente avec Hydro-Québec, est-ce que vous avez un taux minimal de récupération à respecter, de recyclage, de valorisation des composantes ou c'est laissé à la discrétion de l'initiateur ou de vous, là, finalement,
3590 pour ces éléments-là?

M. LUC LEBLANC :

3595 Dans le contrat, il n'y a pas ce genre d'exigences là. C'est certain que pour nous, c'est important de revaloriser le plus possible, là, les matériaux des éoliennes qui seront démantelées. En fait, de 80 à 90 % du poids de l'éolienne peut être recyclé relativement facilement par les filières existantes. Bien entendu, les pales demeurent un élément, là, important ou qui a une préoccupation importante. Par contre, comme on l'a vu tout à l'heure, là, dans certains mémoires, il y a beaucoup de recherche qui se fait présentement tant au Québec que dans le reste du Canada, aux États-Unis, en Europe, où ils ont vu des parcs éoliens naître ou arriver sur leur territoire beaucoup plus tôt que nous autres.

3600 Donc, ils ont des parcs qui sont en démantèlement. Il y a même des endroits où ils interdisent, par exemple, l'enfouissement de matières composites, et cette matière composite là peut provenir de pales éoliennes, mais provient également de d'autres secteurs d'activités. Et ce qui est encourageant, c'est qu'on voit aujourd'hui beaucoup de, comme on l'a mentionné, de recherche. Il y a de la recherche également au Québec, plusieurs universités qui font des recherches à ce niveau-là.

3610 On a mis en place, Innergex, personnellement, a contacté le Conseil régional de l'environnement il y a quelques années de ça, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, pour commencer une réflexion. On a créé un groupe avec RECYC-QUÉBEC, le Centre de développement des matériaux composites du Cégep de Jonquière... Joliette, Jonquière. Non, pas Jonquière, Joliette, peu importe, un cégep à quelque part, donc qui a comme cette spécialité-là, là, de travailler au niveau des matériaux composites. Donc, on a cette préoccupation-là.

3615 L'enjeu qu'on a actuellement au Québec, c'est qu'on n'a pas la matière première. Donc, il y a plein de de bonne volonté de faire de la recherche, de faire des tests, mais on nous appelle « hey, on aurait besoin d'une pale ». Bien, ils sont en l'air, je n'en ai pas à fournir. Donc, Synergie qui est un organisme, là, dans la MRC de La Matanie, qui travaille beaucoup avec des universitaires pour essayer de trouver des pistes de solutions pour recycler les matériaux composites. Il y a de belles idées, de belles hypothèses. Donc nous, en tant que promoteur, on est impliqué avec ces organismes-là pour essayer de valoriser le plus possible ces matériaux composites là.

3625 **LE PRÉSIDENT :**

Puis dites-moi, on en a parlé tout à l'heure justement avec les intervenants que vous mentionnez, là, qui ont déposé des mémoires, qu'en est-il de l'amont, donc la conception, là, t'sais, dans le sens où je pense que le choix que vous faites, il y a certains critères que vous pouvez intégrer dans le choix du turbinier, est-ce que la notion d'écoconception pourrait s'appliquer, par exemple, au design d'éoliennes, est-ce que c'est un élément que vous considérez lorsque vous faites vos choix de matériaux ou autres composantes, là, qui rentrent dans la construction des éoliennes?

3635 **M. LUC LEBLANC :**

Présentement, il y a effectivement de la recherche qui se fait de ce côté-là. Actuellement, ce n'est pas disponible sur le marché du Québec. Puis sur le marché en général, là, donc... Mais je pense que les perspectives d'avenir sont bonnes pour avoir des pales dans l'avenir qui vont avoir une meilleure facilité à être recyclées dans les différentes filières.

3640 **LE PRÉSIDENT :**

Vous parlez, là, du marché du Québec, mais avec l'expérience que vous avez puis les différents parcs éoliens, là, comme vous le mentionnez, un peu partout dans le monde, est-ce que c'est le Québec spécifiquement ou c'est le même cas un peu partout dans le monde?

M. LUC LEBLANC :

Oui, j'ai ouvert la porte sur le Québec, là, parce que j'ai quand même une petite idée là-dessus. C'est que dans les appels d'offres d'Hydro-Québec, il y a une particularité, c'est qu'ils demandent des exigences très spécifiques au niveau des manufacturiers, entre autres concernant le dégivrage de pale. Donc, un système de dégivrage qui est incorporé à l'intérieur de la pale pour l'accumulation de glace et givre, et cætera. Donc, il y a très peu de turbiniers qui font ça sur la planète, donc ça limite beaucoup le nombre de turbiniers où on peut... qu'on peut soumissionner avec eux, là, au Québec.

Mais même à ça, je vous dirais qu'on est vraiment au tout début des recherches pour trouver une matière qui va permettre une meilleure recyclable, qui soit plus recyclée.

LE PRÉSIDENT :

3660

Dans vos critères de sélection, autant pour la compagnie en tant que tel qui va fournir les produits que les produits, est-ce que vous avez intégré des critères environnementaux, puis si oui, lesquels pour le choix justement des matériaux et/ou de la compagnie qui les fournit?

3665

M. LUC LEBLANC :

Pour le Québec présentement, il y a environ deux à trois indisponibles mondialement. Donc les critères environnementaux, la réponse est non.

3670

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci. Puis si on revient sur la vie, la durée de vie utile d'une éolienne moyenne, là, bon, avec l'expérience que vous avez, puis je comprends qu'il y a beaucoup de recherche qui se fait, mais si on fait une moyenne sur les derniers 20, 15 ans d'utilisation d'éoliennes, est-ce que vous avez de l'information à ce sujet-là?

3675

M. LUC LEBLANC :

Oui. C'est très différent d'un site un autre, donc... Mais on ne peut pas prendre une éolienne puis la mettre à un endroit, dire, elle, elle a une durée de vie utile de X années, puis qu'on va appliquer ça à tous les autres parcs éoliens. La raison, c'est que la complexité de chacun des sites est différente, donc la charge que chacune des éoliennes à l'intérieur d'un parc va absorber pendant ces 20, 25, 30 années d'opération peut être différente d'un parc à 30 kilomètres de là.

3680

Donc, par exemple, un parc qui serait situé en milieu agricole, très planche, le vent est beaucoup plus stable, la charge sur chacune des éoliennes est beaucoup moins importante que si j'installe un parc éolien en milieu montagneux comme, par exemple, MU2, donc là, le vent peut arriver d'une façon moins stable, plus de turbulence, donc la charge va être un peu plus forte sur chacune des éoliennes, donc qui peut diminuer sa durée de vie post-utile. Donc, elle a une garantie de vie utile, mais ce qu'on essaie de faire, c'est de prolonger les projets à la fin du premier contrat. Comme, par exemple, dans le cas des projets du premier appel d'appels, qui ont été nos premiers projets, là, 2006, donc comme je mentionnais, certains projets arrivent en fin de contrat, donc on voit une

3685

3690

perspective de continuer à opérer un certain nombre d'années même si la durée de vie utile est terminée.

3695

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci beaucoup. C'est très clair.

3700

Je vais aller du côté du MELCCFP. Quelles sont les exigences actuelles du ministère en matière de dispositions des éoliennes en fin de vie utile? Je vous renvoie la question.

M. LOUIS-OLIVIER FALARDEAU ALAIN :

3705

Oui, bien sûr, Monsieur le président. Mais ce que je pourrais dire dans un premier temps, c'est qu'il y a des informations qui sont demandées dans la directive, là, du ministre, dans laquelle les informations sont demandées à être incluses à l'étude d'impact de l'initiateur pour son projet. Puis peut-être pour un deuxième niveau de réponse, là, je passerais la parole à monsieur Frédéric Lessard de la Direction principale des matières résiduelles.

3710

LE PRÉSIDENT :

Parfait, on va l'écouter, il est en ligne, je crois.

3715

M. LOUIS-OLIVIER FALARDEAU ALAIN :

Oui, absolument.

LE PRÉSIDENT :

3720

Parfait. On va l'écouter en ligne.

M. FRÉDÉRIC LESSARD :

3725

Oui, bonjour. Donc, bien un peu comme mon collègue le disait, là, à ce stade-ci du projet, là, c'est plutôt des principes généraux qu'on va prôner au niveau du ministère. Donc ce qu'on veut,

3730 c'est favoriser, là, essentiellement, une hiérarchie au niveau de la manière de disposer des matières résiduelles, là. Donc le principe du 3R, en fait, là, qu'on tend à aller vers la réduction en premier, réemploi, ensuite le recyclage puis, ensuite, la valorisation, puis à la fin, s'il n'y a pas de, aucune de ces alternatives-là qui est envisagée, bien, on va aller vers l'élimination. Donc, je pense que ça répond bien,

3735 Au niveau des éoliennes à proprement parler, je ne pense pas qu'il y ait de mesures particulières, là, actuellement, mais j'avoue que ça, ce n'est pas tout à fait mon champ d'expertise.

LE PRÉSIDENT :

3740 Peut-être pour compléter ma question. Là, on était dans le prospectif, mais actuellement, qu'est-ce qui se passe avec les éoliennes qui sont en fin de vie, comment elles sont éliminées, comment elles sont... comment on en dispose, finalement?

M. FRÉDÉRIC LESSARD :

3745 Je n'ai pas présentement l'information à ce sujet-là, je pourrais par contre aller la chercher si c'est un élément essentiel.

LE PRÉSIDENT :

3750 Oui, tout à fait. Écoutez...

M. FRÉDÉRIC LESSARD :

3755 Mais ce que je veux dire, c'est qu'en général, les gens qui vont disposer de matières résiduelles sont obligés de suivre la réglementation en vigueur. Donc s'il n'y a pas, comme je vous disais, là, les possibilités de réduction, réemploi, recyclage ou de valorisation, bien, normalement, les composantes vont être redirigées vers les lieux d'élimination, là, des matières résiduelles selon le REIMR, en fait, là, qui est le règlement qui encadre la disposition, justement, là, des matières résiduelles.

LE PRÉSIDENT :

Mais parfait. Si vous avez des compléments de réponse d'ici 48 heures, on va être... on va les accueillir avec plaisir. Est-ce que vous avez une idée, là, d'ici 2030 ou 2050, de la quantité d'éoliennes qui sera à démanteler au Québec?

M. FRÉDÉRIC LESSARD :

Bien non. Pas de mon côté, en tout cas, pas au niveau de la DPMR. Encore une fois, je peux aller peut-être chercher cette information-là si jamais on en a effectivement besoin.

LE PRÉSIDENT :

Oui, tout à fait. Tout à fait. Peut-être une dernière question, toujours dans la même voie, là. Est-ce que vous avez une stratégie, une orientation ou une réflexion qui a été initiée sur cette perspective-là de parcs éoliens qui vont arriver au moment où ils devront être démantelés, sur ce qu'on fait avec les matériaux qui seront rendus à être soit réutilisés, recyclés ou valorisés comme vous le mentionnez, là, est-ce que vous avez une orientation dans cette perspective-là?

M. FRÉDÉRIC LESSARD :

Mais je pense que l'orientation est la même pour les éoliennes que pour toutes les matières résiduelles, là. On revient aux principes généraux que j'ai énoncés, là, au début des questions qui m'étaient posées. C'est-à-dire qu'on veut autant que possible adopter des mesures de réglementation, des directives qui vont favoriser autant que possible les 3R puis, ensuite, la valorisation. Mais il va éventuellement toujours rester des résidus qui vont devoir être envoyés à l'élimination, là, mais je ne pense pas qu'il y ait de, je pourrais vérifier, mais il ne me semble pas qu'il y ait de mesures particulières aux éoliennes dans ce cas-là, là.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci beaucoup. On attendra les compléments de réponse, là, quand ce sera possible, d'ici 48 heures.

3795 **M. LOUIS-OLIVIER FALARDEAU ALAIN :**

Si je peux me permettre, Monsieur le président.

3800 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, monsieur Falardeau Alain, allez-y.

M. LOUIS-OLIVIER FALARDEAU ALAIN :

3805 Bien, en fait, peut-être je mentionnerais, là, spécifiquement dans le cadre du projet de parc
éolien MU2 que c'est ça, comme je disais tout à l'heure, il y a des informations qui sont demandées
à la directive concernant le démantèlement et la restauration du site puis les aspects en lien avec la
gestion post-fermeture. Ces informations-là, elles ont été déposées à l'étude d'impact, puis aussi, je
pense, ça a été discuté tout à l'heure, un engagement à démanteler le parc éolien à l'échéance du
3810 contrat d'approvisionnement de la part de l'initiateur qui a été présenté à l'étude d'impact à moins
d'un renouvellement de contrat. Puis c'est ça, le rasage des fondations sur une profondeur de 1
mètre, le nivellement des aires de travail pour favoriser un retour naturel du peuplement forestier.

Puis des questions qui ont été transmises à l'initiateur en lien avec la gestion des matières
3815 résiduelles dans le cadre du démantèlement. Puis il s'est engagé à fournir une liste des matières
résiduelles générées pour chacune des phases du projet, notamment le démantèlement, puis
également de déposer un plan de gestion des matières résiduelles lors du dépôt des demandes
d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *LQE* pour le démantèlement, mais là, on parle de matières
résiduelles qui seraient générées, comme on disait tout à l'heure, là, peut-être plus dans un ordre de
3820 temps de 30 ans ou plus, dépendamment du moment où le parc sera démantelé.

Puis, t'sais, tout ce que mon collègue, monsieur Lessard, a mentionné tout à l'heure en lien
avec la hiérarchie des 3RV, réduction, réemploi, recyclage, plus ultimement l'élimination, ça, c'est
toujours applicable. Puis peut-être mentionner aussi que, un peu dans le même sens que ce qui est
3825 couvert, là, par le contrat d'approvisionnement entre l'initiateur puis Hydro-Québec, à l'effet d'évaluer
cinq ans avant les coûts pour le démantèlement, bien nous, on vient comme différer le dépôt du plan
de gestion des matières résiduelles à l'AM22 pour le démantèlement, parce que les façons de faire

peuvent, bien, vont évoluer certainement avec le temps, puis on ne veut pas avoir le fin détail tout de suite, on veut l'analyser quand on va être rendu là.

3830

LE PRÉSIDENT :

Excellent.

3835

M. LOUIS-OLIVIER FALARDEAU ALAIN :

Ça fait qu'en gros, c'est ça pour le projet en soi. Là, je comprends que la question venait couvrir plus large encore concernant la position du ministère en lien avec le démantèlement de plusieurs parcs éoliens qui va devoir se faire dans le futur, à ce moment-là, ce que je répondrais, c'est je prendrais la question en délibéré puis on pourrait vous revenir avec une réponse consolidée.

3840

LE PRÉSIDENT :

Parfait, c'est très bien. Mais justement, un peu dans le même esprit que la question que j'ai posée à l'initiateur sur l'écoconception puis sur la recherche qui se fait au niveau des composites, est-ce que vous avez... des composantes, pardon, est-ce que vous avez aussi de votre côté au niveau de l'élimination des travaux de recherche ou, en fait, une perspective, là, pour améliorer les 3RV-E, par exemple, par rapport aux éoliennes?

3845

3850

M. LOUIS-OLIVIER FALARDEAU ALAIN :

Juste pour être certain de bien comprendre la question, dans le fond, ce que vous voulez savoir, c'est est-ce que c'est considéré en amont, t'sais, c'est-à-dire, est-ce qu'on va valider si l'initiateur...

3855

LE PRÉSIDENT :

Non, non, si actuellement, est-ce que le ministère a des partenariats de recherche au niveau d'une meilleure valorisation, par exemple, des éoliennes en fin de vie utile, ou des alternatives, par exemple, à l'enfouissement, là. Si par exemple, ultimement, on arrive à l'enfouissement ou à l'élimination, est-ce qu'on travaille pour trouver des alternatives?

3860

M. LOUIS-OLIVIER FALARDEAU ALAIN :

Spécifiques aux parcs éoliens puis...

LE PRÉSIDENT :

Spécifiques aux parcs éoliens, oui.

M. LOUIS-OLIVIER FALARDEAU ALAIN :

OK. À ma connaissance, non, mais je vais devoir faire un exercice plus approfondi de notre côté puis revenir avec une réponse consolidée encore une fois.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, on attendra la réponse. Merci beaucoup.

M. LOUIS-OLIVIER FALARDEAU ALAIN :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

J'ai une question ici, toujours du côté de monsieur Falardeau Alain. L'initiateur a jugé non significatif l'impact du projet sur les espèces fauniques en péril ayant un potentiel de présence moyen à élevé dans la zone d'étude. Compte tenu du contexte, là, puis on a parlé, là, les activités de déboisement ont été évoquées tout à l'heure, quel est l'état et la qualité des habitats résiduels dans le secteur, là, ou pour la région et plus précisément dans le secteur projeté pour le parc MU2?

M. LOUIS-OLIVIER FALARDEAU ALAIN :

Monsieur le président, je passerais la parole à madame Danielle Gauthier pour valider si elle aurait un élément de réponse en lien avec ça.

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

3900 **Mme DANIELLE GAUTHIER :**

3905 Bien, c'est certain que considérant les aspects à statut, toute perte est préoccupante. Mais selon l'étude d'impact, on n'a pas relevé de grosses problématiques majeures vraiment spécifiques à ce site-là. La plupart des données qu'on utilise viennent effectivement de l'étude d'impact. Ce n'est pas un secteur dans lequel on a beaucoup de données sur les EMVS. Par rapport au déboisement, peut-être que notre collègue aux forêts est peut-être plus en mesure de répondre à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT :

3910 Oui, tout à fait, je vais me tourner vers lui, mais je voulais terminer un peu avec vous sur un dernier point. Est-ce que vous avez, est-ce que vous pouvez nous informer sur l'importance des habitats résiduels qui sont nécessaires pour la survie de certaines espèces, toutes espèces confondues, là, pas spécifiquement les espèces à statut, à l'échelle locale ou même à l'échelle régionale de la Gaspésie, par exemple? Est-ce que vous avez ce genre d'informations là?

3915 **Mme DANIELLE GAUTHIER :**

3920 Bien, on a ces informations plus pour des espèces spécifiques, là, comme il y a la grive de Bicknell aussi, qui est une préoccupation dans le développement éolien. Le site actuel n'est pas un endroit où est-ce qu'il y a de l'habitat optimal pour la grive de Bicknell, donc ce n'est pas une préoccupation majeure pour l'instant, bien, pour nous. Puis aussi, il y a des inventaires de végétation qui ont été faits pour confirmer qu'il n'y a pas de l'habitat préférentiel là. Mais quantifier pour toutes les espèces, je ne serai pas en mesure de faire ça. Sinon, je ne sais pas comment répondre à la question exactement.

3925 **LE PRÉSIDENT :**

Mais au-delà des données sur l'aspect en tant que telle, si on prend, par exemple, chacune des espèces avec l'habitat qui lui est associé, est-ce qu'il y a des... est-ce qu'au-delà des données

3930 sur l'espèce, il y a des données sur l'habitat qui pourraient lever un drapeau, par exemple, de dire tel habitat, et sans nécessairement qu'il y ait un impact direct sur la survie de l'espèce en soi, mais que cet habitat-là est en diminution de superficie de manière importante et que ça peut devenir éventuellement préoccupant? Là, on est toujours à l'échelle locale ou régionale, là, dans ma question.

3935

Mme DANIELLE GAUTHIER :

Oui. Bien, c'est certain que toute perte d'habitat de grive de Bicknell pourrait être préoccupante, mais comme je dis, le secteur à l'étude n'est pas un endroit vraiment privilégié par la grive de Bicknell. Sinon les seuls autres sites vraiment particuliers qu'il y a dans ce coin-là, il y a certaines aires de concentration de cerfs de Virginie qui touchent un petit peu en partie à l'aire d'étude. Mais on n'a pas d'habitat particulier extrêmement sensible dans le site à l'étude qui nous cause des préoccupations majeures.

3940

3945

LE PRÉSIDENT :

Puis qu'en est-il par rapport aux chauves-souris? L'habitat, là, pour les chauves-souris.

Mme DANIELLE GAUTHIER :

3950

3955

Oui, les chauves-souris, c'est beaucoup plus difficile à quantifier, là. C'est très difficile de savoir où sont les maternités, où sont les hibernacles. Pour l'instant, on n'a pas de données spécifiques qui nous indiquent qu'il y a des sites de concentration de chauves-souris, mais c'est des espèces qui sont à large répartition, là, donc tout impact partout en Amérique du Nord a impact majeur, là, sur l'état des populations. Mais on n'a pas d'indication qu'il y a des sites de concentration particuliers de chauves-souris dans le site à l'étude.

LE PRÉSIDENT :

3960

Parfait. Merci beaucoup.

Je vais aller du côté du ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Quand vous travaillez sur, ou vous attribuez des droits de coupe, quand vous planifiez les activités forestières,

3965 dans quelle mesure les critères sur les habitats sont intégrés dans vos perspectives au niveau des activités forestières?

M. STEVE BUJOLD :

3970 Bien autant au niveau des activités forestières qu'au niveau des permis de déboisement, là, comme c'est le cas dans la construction d'un parc éolien, en fait, on a des règles à respecter à différents niveaux. Les premières, c'est comme le promoteur a mentionné, c'est le RADF, donc le *Règlement sur l'aménagement durable des forêts*, où il y a des modalités particulières pour certaines espèces, exemple, pour protéger certains habitats.

3975 Comme Danielle en a fait une mention, exemple, la grive de Bicknell, c'est des choses qu'on fait attention dans notre aménagement forestier, où on a les données où ils ont été répertoriés, et cætera. Donc on regarde, quand il y a un permis de déboisement, comme c'est dans le cas ici, s'il y a présence de grives de Bicknell selon les données dont on dispose. Donc dans ce cas-là, il n'y en avait pas.

3980 Comme Danielle a mentionné, il y a aussi d'autres espèces comme le cerf de Virginie qui ont des modalités particulières face à l'aménagement forestier. Ça fait que dans ce cas-ci, le site contient, mais pas où sont les éoliennes projetées. Donc pour nous, là, il n'y avait pas de contraintes forestières, là, à l'endroit sélectionné.

3985 Puis j'ajouterais peut-être que d'un niveau régional, là, je pense qu'on est quand même privilégié en Gaspésie. On a, en foresterie, dans chaque région du Québec, on a une table de concertation qui nous aide à élaborer des stratégies d'aménagement forestier. Et puis en Gaspésie, bien, il y a une belle culture de participation des organismes du milieu pour aider, pour collaborer à l'aménagement forestier.

3990 Puis, exemple, on a, dans notre stratégie, on a des VOIC, qu'on appelle, des valeurs objectifs indicateurs cibles, qui nous aident, là, justement à faire attention, à essayer d'avoir le moins d'impact possible au fait sur les espèces fauniques d'importance pour la région. Comme exemple, le cerf de Virginie qu'on a mentionné, mais aussi la gélinotte huppée, l'orignal, le lynx, puis aussi la qualité du milieu aquatique. Donc, on pense à toutes les espèces aussi qui vivent dans le milieu aquatique.

4000 Ça fait qu'autant quand on fait notre aménagement forestier que quand on fait aussi, qu'on donne des permis pour du déboisement, mais on s'assure que ça respecte nos cibles qu'on s'est fixées régionalement.

LE PRÉSIDENT :

4005 Puis comment vous considérez, dans la planification toujours de vos activités forestières, là, au-delà du déboisement spécifique pour le parc éolien pour l'installation des éoliennes, comment vous considérez, une fois le parc installé, là, comment vous le considérez dans la planification de vos activités forestières?

M. STEVE BUJOLD :

4010 Il y a deux choses. Il y a toute la voirie forestière. Donc ce qu'on s'assure, c'est qu'il n'y ait pas de la voirie créée en double. Donc autant, je pense que les gens, les promoteurs vont essayer d'utiliser les chemins forestiers déjà existants, autant nous, on va essayer d'utiliser les mêmes chemins qu'eux. Donc là-dessus, il y a un certain bénéfice.

4015 Sinon, nous, il y a deux choses qu'on regarde dans l'aménagement forestier, c'est les investissements. Donc les investissements gouvernementaux qui ont eu lieu, exemple, des plantations, de la sylviculture, et cætera. Donc ce qu'on demande aux promoteurs, c'est d'essayer d'éviter les zones où il y a eu de l'investissement. Donc s'il peut déplacer son éolienne où il n'y a pas eu d'investissement. Ça, c'est une demande qu'on fait, là, que le promoteur est au courant.

4020 Deuxième chose aussi, nous, c'est qu'en cas d'épidémie, exemple, de tordeuses des bourgeons de l'épinette, un parc éolien fait qu'on ne peut pas utiliser l'arrosage pour lutter contre la tordeuse. Donc ça, ça peut créer éventuellement une petite problématique. C'est-à-dire si on fait de l'investissement dans un milieu et puis rendu à maturité, il se fait attaquer par la tordeuse des bourgeons de l'épinette puis qu'on ne peut pas l'arroser, bien, dans ce cas-là, peut-être qu'on devra faire une récolte alors que le peuplement n'est pas mature, exemple. Bon, c'est des situations comme ça. Donc ce qu'on souhaite, c'est que les promoteurs évitent nos zones où on fait de... où il y a de l'investissement gouvernemental qui est mis.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci beaucoup, monsieur Bujold, pour votre réponse.

M. STEVE BUJOLD :

Merci,

LE PRÉSIDENT :

Je vais faire une petite tournée de fermeture. Monsieur Leblanc, est-ce que vous avez des informations, des interventions à faire avant qu'on termine la séance?

M. LUC LEBLANC :

Non, à part que rectifier certains éléments de tout à l'heure.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc le droit de rectification, là, je vous l'accorde sur le champ, donc je vous écoute.

M. LUC LEBLANC :

OK. Ce n'est pas grand-chose, c'est des détails. Mais donc pour, quand monsieur Bergeron a mentionné, 10 % est commandé de 40 à 45 décibels, bien ce n'est pas 40 à 45, c'est 45 décibels et non 40.

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

M. LUC LEBLANC :

Également, il a fait mention qu'on développe l'énergie éolienne avec le privé, les grosses compagnies qui ramassent les profits. Bien, au Québec, depuis plusieurs années, les parcs éoliens sont développés...

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, vous êtes toujours dans la rectification du mémoire de monsieur Bergeron?

M. LUC LEBLANC :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, on développe les projets, ils sont publics en réalité, à 50 %, soit avec les Premières Nations ou, encore, avec les MRC, donc depuis plusieurs années.

Pour le mémoire de monsieur Richard, donc j'ai répondu au niveau des lettres de crédit pour le démantèlement. Et sa préoccupation, en mentionnant que les entreprises comme Innergex pourraient faire faillite, et cætera, donc chaque projet est indépendant et financé indépendant, puis le financement est sans recours, et chaque projet est autonome à 100 %. Donc, il y a l'équité qui est mise dans le projet au tout début par les partenaires, et après ça, le projet est autonome à 100 % avec les revenus du parc éolien. Donc peu importe ce qui arrive après, le projet continue d'être opéré.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Est-ce que ça complétait vos rectifications?

M. LUC LEBLANC :

Oui.

4100 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous aviez d'autres interventions que vous auriez aimé faire?

4105 **M. LUC LEBLANC :**

Non.

LE PRÉSIDENT :

4110 Je vais me tourner du côté des personnes-ressources. Est-ce que votre équipe, quelqu'un de votre équipe, monsieur Falardeau Alain, avait une intervention de...

M. LOUIS-OLIVIER FALARDEAU ALAIN :

4115 Non, Monsieur le président.

MOT DE LA FIN

4120

LE PRÉSIDENT :

4125 Parfait. Je vous remercie beaucoup.

4130 Donc ceci clôt officiellement la séance publique de la consultation ciblée sur le projet de parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 dans la MRC d'Avignon. La commission constate que des informations complémentaires sont attendues pour répondre à des questions. Elle compte les recevoir au plus tard dans les prochaines 48 heures. Ces renseignements seront rendus publics et seront accessibles au bureau et dans le site Web du BAPE.

Comme mentionné dans le discours d'ouverture, la commission a décidé d'accorder jusqu'au 19 mars pour transmettre un mémoire, un commentaire ou une image commentée, cela afin de permettre à toutes et à tous de profiter des informations qui ont été présentées en séance publique pour se faire une opinion sur le projet.

Les personnes qui auraient déjà transmis un mémoire et qui souhaiteraient y apporter des modifications pourront le faire également. Les personnes désirant exercer leur droit de rectification par écrit auront elles aussi jusqu'au 19 mars pour le faire. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en avertir Rachel Sebareme, coordonnatrice de la commission. À défaut de le faire, la commission pourrait décider de ne pas accepter votre rectification. Je vous rappelle que ce droit sert à rectifier des faits et non à se prononcer sur les opinions émises.

Après les séances publiques, la commission poursuivra son enquête. Elle pourrait poser des questions par écrit à l'initiateur du projet et aux personnes-ressources pour être en mesure de compléter son analyse. Ces questions, ainsi que les réponses et les nouveaux documents obtenus seront rendus publics et seront accessibles au bureau et sur le site Web du BAPE.

Enfin, le BAPE s'est donné une déclaration de service aux citoyens et met à votre disposition un sondage afin d'évaluer la qualité de ses services pour mieux répondre à vos besoins. Je vous remercie à l'avance de bien vouloir le remplir ici même à l'arrière ou dans notre site Web sur la page du dossier.

Pour terminer, je remercie le porte-parole de l'initiateur, monsieur Leblanc ainsi que son équipe, de même que les personnes-ressources pour toute l'information fournie au cours de la séance publique. Merci aux participants et participantes d'avoir posé des questions et donner leur opinion sur le projet. Étant donné l'heure tardive, je tiens particulièrement à vous remercier pour votre disponibilité et aussi le temps que vous avez passé parmi nous. Ça a été très profitable.

Enfin, je remercie les gens à la technique en salle et à distance, la sténographe, de même que l'équipe de la commission d'enquête et toute l'équipe du BAPE qui est derrière cette commission. Merci encore de votre participation et bonne fin de soirée et presque nuit. Merci beaucoup. Au revoir.

SÉANCE AJOURNÉE À 23 h 30

Je soussignée, AURÉLIE PATIN, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

ET J'AI SIGNÉ :



Aurélie Patin, s.o.